
EVALUATION DE LA STRATEGIE PAYS DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR LE MAROC

RAPPORT FINAL

ANNEXES

Juillet 2003



Préface

Cette évaluation de la stratégie de la Commission européenne au Maroc fait partie d'une série d'évaluation stratégie pays (ESP) entreprise pour le compte de l'unité d'évaluation de l'office de Coopération *Europeaid* de la Commission Européenne par le consortium MWH – ECDPM – ODI dont MWH est le chef de file.

Le rapport a été préparé par une équipe d'évaluateurs composée de Pierre Metge (Chef d'équipe), Pierre Meyer, Erwann Lannon, Fouad Ammor, Tehry Lehtinen et Arnaud Pasquali. Il est basé notamment sur les informations collectées lors de la mission terrain principale effectuée au Maroc du 1er au 19 juillet 2002.

Une version provisoire de ce rapport a été présentée au Maroc le 30 Janvier 2003 lors d'un séminaire réunissant un large panel de représentants du gouvernement Marocain, de la Commission Européenne et Etats Membres de l'Union Européenne.

Ce rapport a été élaboré à la demande de la Commission Européenne et conformément aux termes de référence qu'elle a établis. Son contenu reste toutefois de la seule responsabilité des consultants indépendants qui en ont été chargés.

MWH SA
Nysdam Office Park
Avenue Reine Astrid, 92
B-1310 La Hulpe
BELGIUM
Telephone: +32 (0) 2 655.22.30
Fax: +32 (0) 2 655.22.80
eval@mwhglobal.com

TABLE DES MATIERES

Annexe 1 -Méthodologie	1
Annexe 2 -Critères de jugement et indicateurs	7
Annexe 3 -Réponse détaillée aux questions d'évaluation relatives aux objectifs de l'intervention	17
Annexe 4 -Les objectifs et la logique de l'intervention de la Commission Européenne au Maroc	49
Annexe 5 -Présentation du Rapport Final	61
Annexe 6 -Liste des Personnes Rencontrées.....	95
Annexe 7 -Liste des projets.....	101
Annexe 8 -Principaux Documents Utilisés	107
Annexe 9 -Cahier des Charges.....	113

ANNEXE 1 - MÉTHODOLOGIE

Ce chapitre explicite la méthode appliquée pour l'évaluation de la stratégie de la Commission européenne au Maroc. Il expose successivement les critères de jugement et les indicateurs permettant de répondre aux questions d'évaluation, le mode de collecte des données et de l'information, la méthode d'analyse et la méthode de jugement.

Collecte de données et d'informations

L'approche par projets

Les indicateurs sont mesurés à partir de données collectées par analyse de documents ou interview d'acteurs. Dans cette collecte et afin de coller au plus près à la réalité de la mise en œuvre de la stratégie, c'est l'approche par projets qui a été privilégiée. Ont été ainsi sélectionnés environ 40 projets susceptibles d'apporter des réponses pertinentes aux questions d'évaluation, qu'elles soient sectorielles ou transversales, qu'elles portent sur la stratégie et la programmation ou sur la mise en œuvre.

Parmi ces projets la moitié ont été examinée en profondeur et les autres de façon plus partielle, tout en conservant une optique clairement stratégique. C'est sur eux que se concentreront la majeure partie de l'analyse documentaire et des entretiens.

Pour chacun d'eux on s'est efforcé de recueillir les points de vue de plusieurs catégories d'acteurs (Commission, Autorités marocaines, et parfois bénéficiaires et autres bailleurs).

Une part moindre mais néanmoins significative des capacités de l'équipe d'évaluation a été réservée à des thèmes plus globaux (accord d'association, fonctionnement du partenariat, pertinence de la stratégie, par exemple) avec des partenaires ayant une vision plus large de la coopération euromarocaine.

La collecte directe comme modalité générale

La collecte des données, écrites ou non écrites s'est pour une large part opérée directement auprès des quatre catégories d'acteurs mentionnés ci-dessus. Elle a donc été réalisée à l'occasion d'entretiens.

Il avait été envisagé que la majeure partie de ces entretiens serait effectuée par deux membres de l'équipe, afin garantir une plus grande validité aux données recueillies. Cela n'a été possible que dans quelques cas en raison du nombre d'interlocuteurs à rencontrer et des contraintes d'organisation du planning.

Le nombre total d'entretiens réalisé s'est élevé à une centaine. Ils avaient deux objets :

- 75 à 80 ont été consacrés à l'examen approfondi d'environ 25 projets engagés ou préparés par la Commission européenne dans le cadre de MEDA I et de MEDA II.
- 20 à 25 ont porté sur des thèmes plus généraux.

Collecte des données relatives aux projets

Du point de vue de la Commission/Délégation

Au cours des deux missions, préalable et principale, des entretiens ont été réalisés avec le Chef de Délégation, les trois conseillers et tous les chargés de projet.

Au sein de la Délégation ont été collectés et/ou analysés les propositions et conventions de financement relatives aux projets sélectionnés, les évaluations effectuées, ainsi que des comptes rendus de réunions avec les états membres.

Du point de vue des responsables marocains

Les services de l'ordonnateur national ont facilité l'accès des évaluateurs auprès des responsables de haut rang et ont été tenus informés de tous les rendez-vous pris avec les

fonctionnaires marocains intervenant dans la mise en œuvre des projets faisant l'objet d'une analyse poussée.

Les entretiens ont porté d'une part sur les projets sélectionnés par l'équipe d'évaluation et d'autre part, plus généralement, sur la stratégie et la mise en œuvre de la politique marocaine dans les secteurs correspondants (parfois avec des interlocuteurs différents pour chacun de ces deux thèmes).

Chaque fois que possible ont collectés des documents de stratégies sectoriels / ministériels ainsi que des notes en rapport avec les projets les plus importants.

Du point de vue des autres bailleurs de fonds

Ont été rencontrés, pour les Etats Membres, les représentations de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et du Portugal (sollicitées, celles de l'Italie et de la Belgique n'ont pas été joignables) ; parmi les autres : la BEI, le PNUD et le Canada (les responsables locaux de la Banque Mondiale n'ont pu être rencontrés ; la BID et la BAD n'ont pas de représentation).

Dans la mesure du possible et de leur degré de pertinence ont été alors collectés les documents d'information sur leur programmation.

Stratégies, programmes et projets vus par les représentants des bénéficiaires

Les représentants du monde des affaires (chambre de commerces, représentations sectorielles...), des syndicats et autres acteurs de la société civile (ONG, associations, personnalités) ont également été rencontrés, en raison de leur intervention et/ou de leur compétence dans les domaines d'intervention des projets soumis à examen approfondi.

La sélection des projets

Identification des projets

Disposer d'une liste de tous les projets dont la mise en œuvre a été décidée au titre des orientations de MEDA (ou en lien avec elle) s'est avéré plus difficile que prévu. En effet les bases de données existantes sont des outils de gestion de la programmation. Elles sont organisées pour cet objectif. Il existe donc plusieurs bases : pour les PIN, pour les PIR, pour MEDA Démocratie, pour les lignes budgétaires horizontales (droits humains, environnement, drogue, MST, ONG, etc.). Le pays bénéficiaire est évidemment indiqué pour les projets des PIN. Il l'est plus rarement, voire jamais pour les autres programmes. Enfin les projets ne sont entrés dans ces bases qu'après qu'ils ont été retenus et non dès la phase de préparation.

La constitution de la liste a été progressive. Toutefois, les projets liés aux PIN ont été aisés à identifier, y compris ceux qui ont fait l'objet d'une déprogrammation. Ils étaient donc tous connus des évaluateurs lors de la phase de terrain.

Au terme de la première phase une liste des projets programmés dans les PIN avait été extraite de la base de données MIS. Elle en comprenait 52, se décomposant comme suit :

- 9 avaient été supprimés de la programmation ;
- 5 étaient pleinement exécutés ;
- 25 étaient en cours d'exécution ;
- 13 étaient en préparation ou en démarrage.

Pour ce qui est de MEDA Démocratie, l'interrogation de MIS donnait 12 projets avec le Maroc comme bénéficiaire. La Lettre n° 163 de la Délégation en énumérait 30 plus 8 au titre de projets régionaux pour la seule période 1996-99. Aucun projet SMAP (environnement) ou autre projet programmé sur les PIRs n'a pu être identifié dans la base MIS.

Par la suite, en combinant les diverses bases accessibles, notamment la base MIS et celle constituée par la Délégation, il a été possible d'établir une liste de projets envisagés et/ou mis en œuvre dans le cadre de MEDA et des programmes complémentaires. Cette liste peut être

considérée comme proche de l'exhaustivité en juillet 2002 pour les projets relevant des programmes nationaux. La connaissance des projets financés par d'autres lignes budgétaires était moins systématique. Au total les évaluateurs disposaient alors d'une liste de 71 projets (elle a été portée par la suite à une centaine). C'est cette liste qui a constitué l'instrument de départ de la phase de terrain. Il a été décidé : (1) de porter un intérêt à l'ensemble de ces projet et (2) d'en examiner 40 de manière plus ou moins approfondie.

Sélection de projets

Si la sélection de projets occupe une place importante dans la méthode d'évaluation, elle contient en lui-même ses propres limites. Elle vise en effet à produire un ensemble pertinent et significatif pour la compréhension de la stratégie de la Commission depuis 1996. Mais, pour des raisons d'efficacité, elle devait être opérée avant même la mission principale sur le terrain, alors même que les évaluateurs n'avaient encore procédé ni à une analyse poussée de la documentation, ni à des entretiens avec les responsables de la mise en œuvre (la Délégation) et qu'ils n'avaient pas encore établi une liste de projets raisonnablement proche de l'exhaustivité.

La sélection ne pouvait s'opérer, dès lors, que par choix raisonné, sur la base de caractéristiques apparentes. Les critères de choix utilisés ont été les suivants :

- pertinence au regard des questions, et en particulier des questions sectorielles 1 à 8,
- répartition entre les deux périodes de programmation,
- diversité d'état d'avancement,
- diversité de taille (montant de l'aide),
- montant total de l'aide significatif.

Ces critères objectifs étaient les seuls utilisables au premier stade de l'évaluation, c'est à dire avant analyse poussée de la documentation et entretien avec les responsables de la mise en œuvre (la Délégation). Ils ont permis de présélectionner, au terme de la phase préliminaire, 40 projets, dont 28 issus des PINs et 8 de MEDA Démocratie et 4 des PIR. A la suite de cette revue préliminaire, un choix définitif a été fait, respectant l'exigence de significativité de l'ensemble.

Méthode d'analyse

Présentation générale

Pour la CE, mettre en œuvre une stratégie relative au Maroc consiste à mobiliser les moyens dont elle dispose pour atteindre les objectifs qu'elle s'est donnés.

Les questions d'évaluation portent donc sur :

- les objectifs stratégiques de la Commission européenne (questions 1 à 8.)
- les moyens et conditions de succès de tous ordres à la disposition de la CE (questions 9 à 11).

L'évaluation consiste ainsi à vérifier dans quelle mesure les objectifs stratégiques de la CE sont atteints par l'utilisation des moyens qu'elle peut mobiliser. La méthode diffère cependant suivant qu'il s'agit d'évaluer la réalisation des objectifs stratégiques ou l'utilisation des moyens. Mais, dans les deux cas, elle consiste à répondre à un ensemble de questions d'évaluation.

La méthode se développe donc en trois temps :

- Premier temps : Pour les questions 1 à 8, qui concernent le degré d'atteinte des objectifs stratégiques de la CE, les critères équivalent à des *sous-objectifs* dont la réalisation concourt à une réponse positive à la question correspondante. Il faut donc

mesurer l'état de réalisation de ces sous-objectifs, quelle que soit la contribution de la CE à cette réalisation.

- Deuxième temps : Pour chacune de ces mêmes questions, la contribution des interventions à la réalisation des sous-objectifs (critères) est évaluée par l'analyse des projets programmés, ce qui permet donc de répondre à la question.
- Troisième temps : Les questions relatives aux conditions et moyens (questions 9 à 11) sont examinées à la lumière de l'analyse de la stratégie, de la programmation et des projets sélectionnés.

Risques et limites de l'analyse

Les risques à éviter

L'abstraction généralisante

Procéder à une évaluation de stratégie n'impliquait pas de tout regarder de haut sans jamais en remettre pied sur terre, acquérant ainsi une vision trop lointaine de la réalité.

Ce risque a été écarté par l'examen approfondi d'un nombre significatif de projets.

La suraccumulation de données

Le risque inverse consiste à sombrer sous l'accumulation de données, de perdre ainsi la vision stratégique globale et de ne pouvoir en conséquence saisir les grandes évolutions de l'intervention européenne et les éventuels écarts avec les objectifs opérationnels de la Commission.

Il a pu être évité par le choix rigoureux d'un nombre limité d'objets d'information (projets), qui ont été examinés sous différents aspects, notamment dans leur contribution à la mise en œuvre de la stratégie.

La subjectivité

En dépit du souci de quantification, un grand nombre de données étaient de nature qualitative, tirées de l'analyse des documents et d'entretiens avec des acteurs plus ou moins directement concernés. Le risque d'interprétation subjective des données ainsi recueillies n'était pas négligeable.

Il a été limité en confrontant autant que faire se pouvait les tendances observées à des évolutions vérifiables sur la base de faits. En outre, dans certains cas importants, des regards croisés ont pu être portés, plusieurs évaluateurs intervenant dans le même champ. Par ailleurs, il a été procédé à la quantification par le moyen de notation et pondération.

La partialité

Enfin le point de vue des producteurs de données (interlocuteurs ou auteurs de documents) n'est pas forcément global et neutre. Il est celui d'acteurs engagés, s'exprimant d'une position donnée et proposant donc des informations partielles.

Le risque de biais qui pouvait en résulter a été fortement limité en procédant à des recoupements. Chaque projet a ainsi été confronté à plusieurs points de vue différents, à savoir, chaque fois que possible, ceux du maître d'ouvrage (la Commission, siège et Délégation), du maître d'œuvre (l'autorité marocaine compétente), des bénéficiaires (organisations à compétence reconnue) et des autres bailleurs (celui ou ceux des bailleurs agissant dans le domaine concerné).

L'inadaptation

Malgré toute la rigueur de la démarche de préparation, le contact avec le terrain pouvait révéler l'inadaptation de certains points de méthode. Cela ne devait pas être le cas des

questions elles-mêmes qui découlent d'un décryptage de la stratégie largement validé. Mais certains critères et surtout des indicateurs se sont révélés inadéquats, soit que les données faisaient défaut, soit que d'autres apparaissaient nettement plus pertinentes.

Il a donc été procédé aux substitutions correspondantes.

Les limites

La disponibilité de l'information

La disponibilité de l'information différait selon l'ancienneté du projet.

Pour certains projets anciens, l'absence des acteurs de la phase de montage du projet, parfois même à l'absence de certains documents, ont limité l'information.

Pour les projets les plus récents, il n'existait évidemment aucune donnée sur la mise en œuvre.

L'état d'avancement des programmes

Le faible nombre de projets achevés induisait la plupart du temps la quasi-impossibilité d'aller au-delà des attentes exprimées dans les documents préparatoires, que ce soit en matière d'efficacité, d'efficience, d'impact ou de pérennité.

La longueur de la période d'observation

En dépit de la durée de la période d'évaluation, il n'a pas été aisé d'enregistrer des évolutions dans les domaines où les changements sont lents (notamment en matière de renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et de la société civile ou d'égalité entre hommes et femmes).

Le poids relatif de l'intervention européenne

Importante en valeur absolue, la valeur relative de l'intervention européenne est presque négligeable (de l'ordre de 1% du budget de l'Etat marocain) et cela affecte fortement la possibilité d'imputer des impacts à l'intervention européenne.

Un processus d'intégrations successives

La rigueur de la méthode tient en particulier dans un processus d'intégrations successives reprenant les mêmes catégories.

A la base se trouve la fiche critère, qui analyse successivement pour un critère donné (1) l'évolution des indicateurs relatifs à ce critère, (2) la couverture du champ du critère par l'intervention de la CE et (3) la contribution de la CE à l'évolution du critère en termes de pertinence, d'impacts envisageables, d'efficacité, d'efficience et de durabilité.

La réponse aux questions s'effectue par intégration des fiches critères correspondantes, accompagnée d'une appréciation globale. Bien entendu, les réponses prennent des formes différentes selon qu'il s'agit de questions sur les objectifs de l'intervention européenne (questions 1 à 8) ou de questions sur les modalités et moyens de cette intervention (questions 9 à 11).

L'évaluation globale de la stratégie de la CE résulte de l'intégration des réponses aux différentes questions. Elle envisage ainsi : les progrès réalisés dans les objectifs stratégiques de la CE, l'intervention de la CE dans ces domaines et le rôle de cette intervention dans les progrès réalisés.

Méthode de jugement

La réponse aux questions d'objectif 1 à 8 s'est opérée selon le processus suivant :

Evolution constatée des indicateurs et critères

Elle est appréciée à partir de données statistiques ou d'appréciations qualitatives basées sur les données recueillies (documents et entretiens)

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères***Couverture relative du champ***

Il s'est agi de voir l'importance relative accordée dans la programmation au champ correspondant à chacun des critères.

Evaluation de l'incidence

Sur la base des projets examinés de manière poussée, une appréciation a été portée sur la contribution de l'intervention de la CE à une évolution positive des indicateurs et donc des critères en termes de pertinence, impacts envisageables, efficacité, efficience, durabilité.

Appréciation globale

L'appréciation globale la contribution de l'intervention de la CE à l'évolution des critères du fait de sa couverture du champ et de son incidence.

ANNEXE 2 - CRITÈRES DE JUGEMENT ET INDICATEURS

C'est de la réponse aux questions d'évaluation définies dans le chapitre précédent que dépend l'évaluation de la stratégie. Pour cela, des critères de jugement sont nécessaires, ainsi que les indicateurs permettant d'apprécier le degré d'accomplissement des critères.

Une version provisoire des critères et indicateurs a été établie durant la première phase. Ils ont été revus et parfois modifiés au cours de la phase de terrain, dans un double objectif : (1) suivre les recommandations faites par le Groupe de pilotage d'une formulation plus concrète et mieux adaptée à la réalité de l'intervention de la CE au Maroc et (2) prendre en compte la possibilité réelle d'en apprécier l'évolution, compte tenu des données disponibles (on en trouvera un compte rendu au point B de cette annexe).

A. LISTE DES CRITÈRES ET INDICATEURS

Les critères et indicateurs finalement retenus sont exposés ci-dessous.

Question 1 : Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à la création d'un environnement favorable à l'investissement et aux affaires ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
1.1 Il existe un cadre légal et réglementaire permettant dans des conditions correspondant aux standards internationaux l'investissement étranger et le commerce international	Existence et évolution de la législation et de la réglementation concernant les sociétés et les affaires, les investissements, les affaires sociales, la concurrence, le travail et le foncier.
1.2 Les procédures et pratiques notamment administratives ne font pas obstacle aux investissements européens et au commerce euromarocain	Mise en œuvre du code des investissements. Fonctionnement des juridictions commerciales, Evolutions observées dans les formalités administratives, dont le délai pour créer une entreprise, Délai moyen, simplicité et transparence des procédures douanières, Evolution du droit et des procédures bancaires, Disparition des secteurs protégés de la concurrence étrangère, y compris les licences d'importation et d'exportation
1.3 Les principaux services publics et privés indispensables au développement de l'investissement et du commerce international sont assurés dans des conditions conformes aux standards internationaux	Développement et qualité de fonctionnement des équipements (énergie, transports, communications, structures d'accueil) Nombre de diplômés dans les filières techniques et de gestion. Ouverture de l'accès aux financements

Question 2 : Dans quelle mesure les interventions en faveur du secteur privé contribuent-elles au développement économique ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
2.1 La production du secteur privé s'est accrue et a contribué à l'accroissement de la production nationale	Evolution de la production du secteur privé Evolution de la production dans les branches dominées par le secteur privé Evolution de la part de la production du secteur privé par rapport à la production nationale. Evolution de la part du secteur privé dans les exportations
2.2. De nouvelles entreprises ont été créées et/ou les entreprises existantes ont été renforcées dans le secteur privé	Evolution du nombre d'emplois dans le privé, Evolution de la part de l'encadrement dans l'emploi du secteur privé, Evolution en qualité et en volume des services aux entreprises, Evolution du nombre de nouvelles entreprises privées
2.3 La privatisation favorise le développement des secteurs concernés	Croissance des entreprises privatisées.

Question 3 : Dans quelle mesure les divers soutiens de la CE à la transition économique contribuent-ils à la mise en œuvre de l'accord d'association et à la réalisation d'une zone euroméditerranéenne de libre échange ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
3.1 Les acteurs économiques sociaux et politiques prennent en compte l'entrée du Maroc dans la zone de libre échange euroméditerranéenne	Connaissance de l'impact de la mise en œuvre de l'AA Campagne officielle d'information Degré d'information des acteurs Stratégie de préparation des acteurs
3.2 Les transformations économiques contribuent à l'accroissement de la compétitivité des entreprises et à leur accès au marché	Evolution de l'investissement privé européen Evolution des échanges avec l'ensemble de la zone euro méditerranéenne.
3.3 Elles contribuent-elles à l'adaptation progressive du cadre réglementaire nécessaire à l'intégration (tarifs douaniers, procédures, normalisation, cadre légal, accords internationaux).	Degré de réalisation des mesures tarifaires de l'Accord d'association Avancement de l'harmonisation des normes

Question 4 : Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à améliorer les conditions de vie à travers l'accès des populations (y compris les plus défavorisées) et l'amélioration de la qualité des services de base, tels qu'éducation, santé et autres services sociaux ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
4.1 L'accès aux services de santé d'éducation, de protection sociale et plus largement aux services de base s'est amélioré	Evolution des taux de fréquentation scolaire Evolution des taux de fréquentation des services de santé Evolution des critères d'accès aux dispositifs de protection sociale et élargissement de la base des ayant droits, Evolution de la desserte et/ou proximité des services (eau, assainissement, énergie, télécommunications, transport et autres facilités)
4.2 Les populations "les plus défavorisées" ont un meilleur accès à ces services(notamment les femmes, les populations rurales et périurbaines)	Evolution des taux de fréquentation scolaire par les segments de population défavorisée Evolution des taux de fréquentation des services de santé par les segments de population défavorisée Evolution de la desserte des populations défavorisées aux autres services de base
4.3 Ces services ont connu des améliorations notables de qualité	Evolution des indicateurs de qualité des soins de santé Evolution de qualité de l'éducation de base Qualité des services matériels

Question 5 : Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à compenser les impacts sociaux des réformes, et participent-elles ainsi à la réalisation de l'objectif d'amélioration de l'équilibre socio-économique ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
5.1 Les conséquences sociales des réformes et plus généralement des mesures en faveur de la transition économique ont été étudiées	Existence d'études d'impacts
5.2 Les créations d'emplois ont compensé les réductions résultant des réformes	Accroissement de l'emploi dans le secteur privatisé Accroissement de la part de l'emploi dans le secteur formel
5.3 Les niveaux de revenu sont maintenus ou augmentés	Evolution des revenus
5.4 L'écart des revenus est réduit	Evolution de l'échelle des revenus

Question 6 : Dans quelle mesure les interventions européennes contribuent-elles au renforcement du processus de coopération et d'intégration (sub)-régionale ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
6.1 L'intégration économique régionale (sud-sud) et sous régionale est renforcée	Part des échanges intra-méditerranéens et intra-maghrébins dans le total des échanges marocains (importations/exportations) Application des règles de cumul d'origine
6.2 Des coopérations et structures de coopération et d'intégration régionale sont mises en place	Nombre et nature projets impliquant le Maroc relatifs à des structures et infrastructures a vocation régionale Degré de participation des partenaires marocain aux réseaux et initiatives régionales Euromed Initiatives communes (UMA, Agadir)

Question 7 : Dans quelle mesure tant les interventions de la CE que leur mode de mise en œuvre contribuent-ils au renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et de la société civile ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
7.1 Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de démocratie et état de droit	Evolution du processus électoral Pluralisme et indépendance des médias Evolution du statut de la femme Accès à la justice. Efficacité de la justice Pluralisme linguistique et culturel
7.2 Des progrès significatifs ont été réalisés en matière de bonne gouvernance	Renforcement des capacités institutionnelles Degré de coordination interministérielle Déconcentration et décentralisation Lutte contre la corruption Qualité du dialogue social Qualité du partenariat public-privé
7.3. Il existe une société civile structurée	Evolution du cadre réglementaire Organisation dynamisme du secteur associatif Nombre d'associations déclarées Effectif des syndicats
7.4 Le rôle de la société civile s'étend dans la conduite du développement économique et social	Dialogue social organisé Rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques Initiatives dans les domaines mal couverts par les politiques publiques, notamment pour les publics les plus vulnérables

Question 8 : Dans quelle mesure les questions transversales de la CE (notamment l'égalité entre hommes et femmes et la préservation de l'environnement) sont-elles prises en compte tant par la mise en œuvre d'interventions spécifiques que par leur intégration dans d'autres interventions ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
8.1 Des progrès notables ont été réalisés dans la participation de la femme à la vie publique et à la vie socio-économique	Accès des femmes aux postes officiels Responsabilité des femmes dans la gestion des entreprises Participation des femmes dans les activités marchandes Evolution du nombre de femmes créatrices d'entreprise
8.2 Des progrès notables ont été réalisés en matière d'environnement urbain et industriel.	Renforcement du réseau d'assainissement et de traitement des effluents domestiques et industriels Renforcement du système de collecte, entreposage et traitement des ordures ménagères et des déchets solides industriels Amélioration de la qualité de l'air
8.3 Des progrès notables ont été réalisés en matière d'environnement naturel	Extension et amélioration de la gestion des espaces protégés Reforestation et amélioration de la gestion forestière Amélioration du dispositif de préservation de la faune et de la flore Amélioration du dispositif de gestion de l'eau et des ressources minérales

Question 9 : Dans quelle mesure les modalités d'élaboration de la stratégie, de programmation, d'identification et d'exécution permettent-elles :

- ◆ la prise en compte des priorités du gouvernement marocain dans l'esprit du partenariat,
- ◆ la prise en compte de la question de cohérence avec les autres politiques de l'UE,
- ◆ la complémentarité avec les interventions des Etats Membres,
- ◆ la coordination avec les autres bailleurs de fonds, y compris la BEI ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
9.1 Le partenaire marocain connaît la stratégie de la CE et ses priorités sont prises en compte par la programmation	Degré de connaissance du CSP et du PIN par les personnes directement concernées par les projets européens Mode consultation des Autorités marocaines Appropriation des projets programmés par les attributaires de l'aide
9.2 Il y a cohérence avec les autres politiques de la CE dans la programmation et dans la mise en œuvre	Modalité de concertation « pays » Analyse de cohérence dans les études d'identification
9.3 Il existe une complémentarité avec les Etats Membres organisée par la Commission.	Existence d'une approche commune sur l'analyse des besoins et des choix d'intervention partagée avec le pays bénéficiaire Anticipation et élimination des doublons potentiels dans les programmes financés par les divers EM Actions concertées ou communes
9.4 Il existe une coordination opérationnelle avec les autres bailleurs de fonds dont la BEI.	Existence d'une approche commune sur l'analyse des besoins et des choix d'intervention partagée avec le pays bénéficiaire Actions concertées ou communes

Question 10 : Dans quelle mesure la conception des programmes et interventions soutenus par la CE, particulièrement le choix des bénéficiaires et des partenaires, la concentration géographique, les instruments financiers utilisés et le 'Donor Mix' (y compris la BEI), contribuent-ils à la réalisation des objectifs des différents PIN ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
10.1 Les diverses modalités financières et opérationnelles sont adéquates et complémentaires	Comparaison FAS/Projet classique en termes de gestion du cycle du projet Comparaison FAS/Projet classique en termes de capacité de réalisations et de résultats Complémentarité des FAS/Projets classiques dans la poursuite des objectifs stratégiques de la CE
10.2 La traçabilité de l'intervention financière est établie	Budgétisation de l'aide Additionnalité de l'aide
10.3 Les interventions au titre des PIR, de MEDA Démocratie et des lignes budgétaires horizontales sont complémentaires avec celles effectuées dans le cadre des PIN	Existence de projets concourant aux mêmes objectifs généraux
10.4 La répartition géographique de l'aide est pertinente	Adéquation avec objectifs stratégiques de la CE Adéquation avec les objectifs et les capacités marocains Concentration géographique
10.5 La répartition sectorielle de l'aide est pertinente	Adéquation avec objectifs stratégiques de la CE Adéquation avec les objectifs et les capacités marocains Concentration sectorielle
10.6 Le choix des bénéficiaires est pertinent avec les objectifs des projets	Capacités techniques du bénéficiaire Adéquation avec les priorités du bénéficiaire

Question 11 : Dans quelle mesure les mécanismes de soutien et de mises en place des programmes fournis par la Commission (financements, personnel, régulations, procédures administratives et autres ressources) contribuent-ils ou sont-ils un frein à la réalisation des objectifs ?

<i>Critères</i>	<i>Indicateurs</i>
11.1 La Délégation a les moyens de gérer le cycle des projets	Moyens en personnel Compétences techniques
11.2 Les procédures européennes et marocaines sont adaptées à la gestion du cycle du projet	Procédures d'identification des projets Procédures d'appel d'offres Procédures de mobilisation de l'AT
11.3 La définition et la mise en œuvre de l'assistance technique répondent aux impératifs de la gestion des projets et de la réalisation de leurs objectifs	Existence de capacités de gestion Délai de mise en place de l'AT Avantages comparatifs AT internationale et marocaine

B. PRINCIPALES MODIFICATIONS PORTÉES AU SYSTÈME DES QUESTIONS, CRITÈRES ET INDICATEURS

a) Présentation générale

Le système des questions, critères et indicateurs n'a globalement subi que des changements limités.

- Une seule question a dû être reformulée pour des raisons de cohérence.
- Les modifications affectant les critères ont été pour l'essentiel de pure forme (reformulation, fusion, éclatement) et n'en ont pas affecté la substance. Seuls 6 critères ont été supprimés et 4 nouveaux introduits.
- Les indicateurs relatifs aux objectifs de la stratégie n'ont subi que de faibles changements. Ceux-ci ont été un peu plus nombreux s'agissant des modalités et procédures de l'intervention.

b) Questions

Les questions, qui avaient été agréées par le Groupe de pilotage, n'ont pas subi de changement, même formel. A une seule exception touchant à la question 6.

Question initiale : Dans quelle mesure les interventions européennes au niveau régional et les interventions bilatérales CE-Maroc se complètent-elles notamment dans le renforcement du processus de coopération et d'intégration (sous-) régionale Sud-Sud ?

Question modifiée : Dans quelle mesure les interventions européennes contribuent-elles au renforcement du processus de coopération et d'intégration (sub)-régionale ?

Un réexamen attentif de l'ensemble des questions a fait ressortir l'objet mal défini de la question : s'agit-il de mesurer degré de réalisation d'un objectif (*le renforcement du processus de coopération et d'intégration (sous-) régionale Sud-Sud*) ou de porter un jugement sur un moyen (la complémentarité entre les interventions au niveau régional et au niveau national). D'évidence, la question 6 appartient à la catégorie des questions sur les objectifs, alors que l'interrogation légitime sur la complémentarité relève de la question 10.

La modification a été adoptée après avoir été soumise à l'Unité d'évaluation.

c) Critères

Initialement les critères étaient au nombre de 34.

- 14 ont été maintenus sans aucun changement (8) ou après de légères modifications destinées à en rendre plus claire la formulation (6).
- 9 ont été fusionnés et ont ainsi donné naissance à 4 critères plus larges.
- A l'inverse, 5 ont été éclatés en deux ((2), trois (2) ou six (1) afin de les rendre plus concrets.
- 3 ont été abandonnés, car jugés peu pertinents (stabilité monétaire), ambigu (stabilisation des emplois) ou trop généraux (cohérence de la programmation et de la mise en œuvre).
- 2 nouveaux ont été introduits, relatifs au degré de connaissance chez les acteurs économiques, d'une part, des implications de l'accord d'association et, d'autre part, des conséquences des réformes entreprises.
- Enfin, les trois critères de la question 6 ont été remplacés par deux critères mieux adaptés à la nouvelle formulation.

Au total, seuls six critères ont été abandonnés (dont 3 pour la question 6) et quatre nouveaux ont été introduits (dont 2 pour la question 6).

La liste finale comprend 38 critères, soit 4 de plus que la liste initiale.

d) Indicateurs

Les indicateurs relatifs aux questions sur les objectifs (questions 1 à 8) ne subissent que des modifications limitées (56 maintenus tels quels ou reformulés, 11 nouveaux et 10 nouveaux).

Les modifications sont plus importantes pour les questions 9, 10 et 11, relatives aux moyens, en raison de l'importance des fusions et surtout des créations de critères touchant ces questions. Dans tous les cas elles visent à mieux prendre en compte la réalité des modalités et procédures.

e) Modifications selon les questions

Question 1

Question inchangée

Les critères 1 et 2 sont maintenues avec reformulation. Les critères 3, 4 et 5 sont regroupés dans une formulation synthétique. Le critère 6 sur la stabilité monétaire est annulé, car jugé non pertinent.

Les indicateurs ne subissent aucun changement (à l'exception de l'indicateur du critère 6, supprimé).

Question 2

Question inchangée

Les critères 2 et 3 sont maintenues inchangés. Les critères 1 et 4 sont regroupés dans une formulation synthétique.

Les indicateurs ne subissent aucun changement.

Question 3

Question inchangée

Un critère est ajouté, relatif au degré de conscience des acteurs économiques. Les deux critères initiaux sont maintenues avec de légers changements de formulation.

Les indicateurs initiaux ne subissent aucun changement. De nouveaux indicateurs sont ajoutés relatifs à la connaissance et à la prise en compte de la perspective euroméditerranéenne.

Question 4

Question inchangée

Les trois critères ont été maintenus, avec une simplification de formulation pour ce qui concerne le critère 2.

La plupart des indicateurs ont été maintenus tels quels. Quelques uns ont été modifiés pour prendre en compte la disponibilité des informations.

Question 5

Question inchangée

Un critère a été ajouté relatif à l'étude des conséquences sociales des réformes. Le critère 1 initial a été maintenu avec reformulation. Le critère 2 initial a été scindé en deux. Le critère 3 initial, relatif à la stabilisation des emplois, a été abandonné car jugé non pertinent.

Un indicateur ajouté, relatif à l'étude des conséquences. L'indicateur relatif à la stabilisation des emplois est supprimé. Les autres ne subissent aucun changement.

Question 6

Question reformulée. La question initiale mélangeait mettait l'accent sur la complémentarité entre les interventions au niveau régional et au niveau national, qui est un moyen, et faisait ainsi passer au second plan l'objectif stratégique, le renforcement du processus de coopération et d'intégration.

Les trois critères initiaux portaient sur la complémentarité des interventions. Ils ont été remplacés par deux critères correspondant à la nouvelle formulation.

Les indicateurs ne subissent que de faibles changements.

Question 7

Question inchangée

Les critères 1 et 2 sont maintenues inchangés. Le critère 3 est scindé en deux.

Certains indicateurs restent inchangés. Quelques uns ont été reformulés dans un sens plus concret. Un certain nombre ont été ajoutés, notamment relatifs à la corruption et au statut de la femme.

Question 8

Question inchangée

Les critères 1 et 2 initiaux sont fusionnés. Les deux autres sont maintenus inchangés.

Deux indicateurs relatifs à la législation et à la jurisprudence sont supprimés faute d'information disponible. Les autres ne subissent aucun changement

Question 9

Question inchangée

Les critères 1 et 2 initiaux relatifs à la concertation avec le partenaire marocain sont fusionnés. Le critère relatif aux 3 C a été scindé en 3 (critères 2, 3 et 4 finaux). Un critère relatif à la cohérence dans la programmation et la mise en œuvre a été supprimé car estimé trop vague.

Les indicateurs ont été adaptés pour tenir compte des changements affectant les critères.

Question 10

Question inchangée

Le critère initial unique, trop synthétique, a été décomposé en 6 critères.

Les indicateurs, plus nombreux, tiennent compte de cette nouvelle grille d'analyse.

Question 11

Question inchangée

Le critère initial unique, trop synthétique, a été décomposé en 3 critères.

Les indicateurs ont été largement adaptés pour mieux prendre en compte la réalité des pratiques et la disponibilité des informations.

ANNEXE 3 - RÉPONSE DÉTAILLÉE AUX QUESTIONS D'ÉVALUATION RELATIVES AUX OBJECTIFS DE L'INTERVENTION

Question 1 - Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à la création d'un environnement favorable à l'investissement et aux affaires ?

La création d'un environnement favorable à l'investissement est un aspect important de la transition vers l'économie de marché et l'une des conditions de la réalisation de la zone de libre-échange euroméditerranéenne.

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

Des évolutions favorables à la création et au développement des entreprises privées ont été enregistrées au cours des dernières années. Les nouvelles dispositions réglementaires rencontrent la volonté du gouvernement de simplifier les obligations et procédures, notamment par la création de *guichets uniques*. Une simplification réelle a touché les procédures douanières, sans supprimer pour autant toutes les difficultés.

L'égalité de traitement des entreprises, y compris étrangères, connaît des améliorations liées à l'adoption de nouvelles lois, dont la mise en application s'opère progressivement : l'exclusion du marché foncier demeure un obstacle à l'investissement étranger, les juridictions consulaires n'ont pas encore totalement convaincu, la fiscalité reste complexe et la charte de l'investissement imprécise.

Le Maroc poursuit sa politique d'équipement du territoire, renforcement du réseau routier des zones de montagne et de la capacité hydroélectrique. En télécommunications, c'est une explosion de la téléphonie mobile qui se produit.

Situation au regard des critères

Sans être parfait, le cadre légal et réglementaire progresse vers les standards internationaux pour ce qui concerne l'investissement étranger et le commerce international. Des difficultés demeurent toutefois au stade de la mise en œuvre.

Dans d'autres domaines des faiblesses importantes subsistent.

- Le secteur financier est peu tourné vers le développement des entreprises. En dépit de l'abondance des liquidités les opportunités d'investissement restent limitées, notamment dans les entreprises existantes.
- Les carences en matière de qualification de la main d'œuvre sont importantes. En baisse lente le taux d'analphabétisme des adultes reste supérieur à 50 %. Les ressources humaines de la formation ne progressent pas. Chaque année, moins de 1,2 % de la population des 20-45 ans bénéficie d'une formation continue.
- La structuration des milieux professionnels demeure faible et ne leur permet pas de jouer un rôle efficace de représentation ou de soutien aux entreprises.
- Enfin, en dépit des priorités fortes données par le Plan de développement économique et social (PDES) et l'Accord euroméditerranéen d'association, les orientations à moyen et long terme paraissent aux milieux d'affaires, notamment étrangers, peu lisibles ou insuffisamment établies pour lever leurs réserves et les inciter à s'engager davantage.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

L'évolution du cadre réglementaire et institutionnel est de plus en plus couverte par l'intervention de la CE, en particulier depuis 2000 par l'appui aux réformes sectorielles. Leur impact ne s'est pas encore pleinement fait sentir. La mise en œuvre des conditionnalités de la facilité d'ajustement structurel (FAS) de 1996 et l'ensemble des interventions dans le secteur privé exercent une pression dans le même sens. Mais, jusqu'à présent, c'est la mise en œuvre progressive de l'accord d'association qui est le plus puissant incitatif aux mains de la CE en faveur de l'amélioration de l'environnement de l'entreprise et de l'investissement étranger.

Dans le secteur des infrastructures, l'intervention de la CE s'est essentiellement concentrée sur les routes. Son rôle direct et indirect dans la construction de la *rocade méditerranéenne* est à souligner, de même que sa prise en charge de liaisons nord-sud dans le centre du pays¹. L'appui de la CE à la mise en place de l'Agence de régulation des télécommunications et à la privatisation a, de manière limitée, contribué à la modernisation et au développement du secteur. Le programme d'ajustement de la gestion de l'eau sera amené à réorienter les investissements relatifs aux usages de l'eau, industriels y compris, en matière d'approvisionnement et, surtout, de traitement. Mais globalement, ce secteur n'apparaît pas comme prioritaire dans l'intervention de la CE.

La réforme du secteur financier apparaît comme l'une des deux priorités de l'intervention de la CE sur l'environnement de l'entreprise. C'était déjà l'un des thèmes majeurs de la FAS de 1996. Le programme d'ajustement proposé en 2000 vise notamment la restructuration des institutions et à la dynamisation du marché des capitaux, mais l'on ne peut dire aujourd'hui dans quelle proportion les résultats attendus seront effectivement atteints.

L'amélioration de la qualification professionnelle de la main d'œuvre est la seconde des priorités de la CE. L'intervention actuelle s'inscrit dans une longue histoire de projets de formation financés par les protocoles successifs. Elle présente des aspects institutionnels et des aspects opérationnels. Elle prend place aux côtés des appuis de nombreux autres bailleurs de fonds tant bilatéraux que multilatéraux. La réorientation de cet appui dans le cadre du nouveau projet vise à améliorer un dispositif longtemps resté éloigné de la demande, notamment du secteur privé. Elle ne conserve néanmoins le textile et le tourisme comme secteur d'application (avec il est vrai les nouvelles technologies de l'information et de la communication).

La CE intervient également dans la structuration et la dynamisation des milieux professionnels en appuyant leurs efforts d'organisation et en renforçant leur capacité de soutien technique aux petites et moyennes entreprises.

Enfin, la première FAS avait fait le l'élaboration d'un plan de développement l'une de ses conditionnalités. Quant à l'Accord d'association, en dépit des longs délais de ratification, il fixe depuis 1996 le choix d'ouverture au marché mondial et le rapprochement commercial et institutionnel avec l'Union européenne.

Evolutions en cours de période

Le passage de MEDA 1 à MEDA 2, l'introduction de l'une visée stratégique dans la programmation et l'entrée en vigueur de l'accord d'association ont donné une importance accrue aux réformes et conduit la CE à concentrer une part importante de ses ressources à les encourager.

¹ Renforcement de 60 km sur l'axe reliant Fès à la route nationale 2 à Targuist.

Concomitamment, l'expérience des FAS à l'objet et dons aux conditionnalités très générales a débouché sur de nouveaux programmes d'ajustement centrés sur un seul secteur. Ce sont les PAS.

Deux PAS concernent directement ce secteur : celui accompagne la réforme du secteur financier, en cours, et celui qui concernera le secteur des transports, sur le point de démarrer.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Globalement toutes les interventions de la CE en matière d'environnement de l'entreprise apparaissent pertinentes dans leurs objectifs. L'appui à la mise à niveau du cadre institutionnel et à la modernisation du secteur financier correspond aussi bien aux priorités stratégiques de la CE qu'aux orientations du PDES. La pertinence des investissements routiers se trouve renforcée par leur concentration dans le nord du pays encore sous-équipé. Le soutien à l'appareil de formation professionnelle voit sa pertinence nettement accrue dans par la prise en compte des besoins des entreprises, afin de remédier aux difficultés que celles-ci connaissent à recruter de la main d'œuvre qualifiée.

Impacts envisageables

Parmi les principaux impacts de l'intervention de la CE, mérite d'être mis en évidence l'amélioration globale de l'environnement institutionnel de l'entreprise. Toutefois l'intervention est indirecte et ses résultats dépendent de la capacité de l'administration marocaine à mettre en œuvre les réformes adoptées. Si les projets en cours confirment leur efficacité, la structuration des milieux professionnels devrait contribuer à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise. Le défi que représente l'Accord d'association est sans doute aussi incitatif que les appuis budgétaires. Et le rôle des autres bailleurs, dont la Banque Mondiale, ne saurait être oublié. Pour ce qui est de la formation professionnelle, la CE a tiré les leçons des modestes résultats d'interventions passées visant à renforcer l'offre et la prise en compte de la demande qui caractérise les nouvelles interventions devrait améliorer sensiblement leur impact, dans le sens d'un renforcement de l'employabilité des personnels. Les secteurs bénéficiaires (textile et tourisme notamment) devront toutefois mieux démontrer que par le passé leur aptitude à tirer avantage de la réorientation récente.

Efficacité

De notables réalisations peuvent être associées à la FAS de 1996 qui est parvenue à son terme en dépit de difficultés dans l'exécution de la troisième phase. Sauf changement de cap des autorités marocaines, la plupart des engagements de réforme du secteur financier prévus par le programme d'ajustement sectoriel devraient être tenus. Les difficultés procédurales retardent quasi systématiquement la mise en œuvre des autres projets, mais moyennant certains aménagements et avenants ils devraient être correctement réalisés.

Efficience

L'efficience des appuis budgétaires est difficile à établir. Quant aux retards de mise en œuvre des projets classiques, ils ont un impact négatif, limité mais réel, sur l'efficience par la sous-utilisation temporaire de l'assistance technique qu'ils induisent.

Durabilité

Dans le domaine institutionnel, c'est moins de la pérennité des réformes adoptées au titre des ajustements structurels qu'il convient de se préoccuper que de leur mise en application. Celle-ci dépend des orientations politiques des autorités marocaines. Rien ne permet à l'évaluation d'envisager de ruptures en la matière. En témoigne la mise en œuvre jusqu'à présent sans accroc de l'Accord d'association. Des amendements visant à mieux intégrer ces réformes au contexte ne sont cependant pas improbables.

Appréciation globale

En matière d'amélioration de l'environnement de l'investissement et des affaires, les choix d'intervention de la CE sont pertinents. Les objectifs de réalisation sont ou seront globalement atteints.

Les impacts envisageables demeurent incertains. En effet il n'est pas possible de prévoir les effets des programmes de réforme avant leur mise en l'application et ni ceux des projets classiques au stade généralement peu avancé où ils se trouvent.

Dans l'appréciation des impacts, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- L'adoption d'un cadre institutionnel n'a pas toujours, jusqu'à présent, entraîné l'évolution des pratiques freinant l'investissement.
- La manifestation des impacts envisagés s'est trouvée retardée par les difficultés de mise en œuvre des projets classiques.
- La CE est loin d'être le seul acteur externe des transformations, certains autres bailleurs jouant en ce domaine un rôle essentiel.
- La volonté et la capacité des autorités marocaines de conduire le changement sont en dernier ressort déterminantes.

Pour ces raisons, les améliorations de l'environnement induites par l'intervention de la CE vont s'échelonner dans le temps et sa contribution propre demeurera, toutes proportions gardées, limitée. En fait, son efficacité et son efficience sont d'origine externe. Elles résultent de sa fonction d'accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord d'association qui, jusqu'à présent tout au moins, incite au changement les principaux acteurs politiques et économiques marocains.

Conclusions de la question 1

La CE intervient en ce domaine de deux façons différentes : par le soutien aux changements structurels visant notamment à améliorer le cadre réglementaire et par des projets visant à renforcer les milieux professionnels et à améliorer les ressources humaines. Par ailleurs, les appuis aux infrastructures constituent un autre mode d'intervention visant à favoriser l'environnement des entreprises. Autant d'angles d'attaque qui s'avèrent pertinents au regard des besoins marocains, notamment ceux répertoriés dans le PDES.

Les impacts de ces interventions demeurent limités par la capacité et la conviction des acteurs, notamment dans les milieux de l'administration et des finances, à faire évoluer des postures marquées par des habitudes peu favorables au développement de l'investissement et des affaires. La plupart des textes ont certes évolué comme souhaité par la CE, cependant leur mise en œuvre est lente du fait de nombreux facteurs freinant leur efficacité : manque de moyens, volonté de contrôle de certains acteurs, contraintes foncières peu favorables, etc. Pour l'essentiel les changements résultent d'une évolution des comportements qu'un bailleur externe peut au mieux encourager. C'est donc sur les conditions incitant aux changements que l'action peut se révéler efficace. Par exemple, la mise en œuvre progressive de l'Accord d'Association est de nature à pousser à des évolutions favorables. Ainsi, déjà, dans le secteur douanier, une transformation des comportements peut être observée.

Ce sont essentiellement la simplicité des contraintes administratives et la transparence de leur mise en œuvre qui font défaut. Les aménagements en cours et prévus, dont la plupart ont été initiés par l'administration marocaine, devraient permettre de progresser. Il est peu probable qu'une pression supplémentaire d'un bailleur extérieur favorise un avancement plus rapide des transformations souhaitables. Ce sont en priorité les acteurs économiques marocains qui vont avoir intérêt à la mise en place d'un cadre plus favorable aux investissements, intérêt qui va se concrétiser avec l'avancée progressive vers la ZLE.

Question 2 – Dans quelle mesure les interventions en faveur du secteur privé contribuent-elles au développement économique ?

L'appui au secteur privé constitue l'une des priorités de la CE. Il participe de la transition vers le marché mondial qu'implique l'accord d'association et la préparation de la zone de libre-échange.

Indicateurs et critères***Evolution des indicateurs***

Les indicateurs d'évolution du secteur privé sont peu nombreux et souvent indirects. L'opinion dominante est que la création d'entreprises est peu dynamique. Le faible accroissement du nombre d'établissements industriels (+ 7 % entre 1993 et 1999) et, dans le tourisme, l'évolution du nombre d'hôtels classés (+ 8 % entre 1996 et 2000) témoignent d'une dynamique d'investissement limitée.

L'industrie enregistre une croissance modeste de l'emploi permanent (+ 12,2% entre 1993 et 1999), avec une tendance à l'accélération depuis 1993 (2 800 emplois supplémentaires entre 1993 et 1995, 15 500 entre 1995 et 1997, 29 300 entre 1997 et 1999). L'évolution paraît se poursuivre au cours des années suivantes. Depuis 1999, le taux de chômage urbain tend à se réduire. Il demeure néanmoins au-dessus de 20 %.

Difficile à mesurer, l'évolution de la compétitivité des entreprises devrait se traduire par une part croissante des exportations. Or, dans l'industrie, celle-ci ne varie guère entre 1993 et 1999, pratiquement stables autour de 25%.

Le dynamisme plutôt limité du secteur privé serait peut-être moins préoccupant si la perspective de l'intégration dans le marché intérieur européen incitait à une accélération de la mise à niveau.

Sur ce point, les observateurs concluent à un fort déficit d'information qui conforte la plupart des acteurs dans une position attentiste et globalement à l'impréparation générale.

Situation au regard des critères

La production nationale non agricole s'est accrue à un taux de 3-3,5% au cours de la période 1996 et 2000. Il n'est pas possible de définir le rôle du secteur privé dans cette évolution.

La faible création d'entreprises nouvelles ne contribue pas au renforcement du secteur privé. Quant au processus de restructuration-privatisation il ne se développe qu'à un rythme modéré et irrégulier.

L'agriculture est avant tout considérée par la politique marocaine sous l'angle du développement rural et de la sécurité alimentaire et non en tant qu'activité économique. Le soutien qui lui est apporté par le soutien du prix de certains produits alimentaires et de certains intrants (eau en particulier) pèse sur les finances publiques et retarde l'évolution du secteur (en termes de productivité et compétitivité notamment).

Ces constats rendent d'autant plus indispensable la mise en œuvre, longtemps différée, d'un programme national de mise à niveau des entreprises, considérant tous les secteurs d'activité (y compris l'agriculture).

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

L'intervention de la CE en faveur du secteur privé est multiforme : appui à la création d'entreprises, fonds de garantie, soutien technique, normalisation et qualité, formation de main d'œuvre qualifiée, renforcement des capacités des organisations professionnelles.

Au total, l'engagement européen est important et témoigne de la priorité donnée à cet axe de développement. Il donne à la CE les moyens d'exercer une influence positive, que ce soit directement ou de manière induite.

En revanche, la CE a choisi de ne pas intervenir directement dans le champ de la création d'emploi, si ce n'est par un appui à la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi. C'est donc par le développement des entreprises privées (voir ci-dessus) que peut s'exercer son influence.

Pour accélérer la prise de conscience du choc possible de la désagrégation des protections douanières, la CE a prévu de soutenir une étude d'impact de l'Accord d'association. Malheureusement celle-ci n'a toujours pas été réalisée.

Evolutions en cours de période

Outre l'avènement des PAS et la réforme qu'ils accompagnent du secteur financier et de celui des transports, deux autres évolutions ont marqué l'intervention de la CE en faveur du secteur privé. Il s'agit d'une part de la redéfinition du projet EME qui donne un rôle essentiel aux organisations professionnelles dans le soutien technique des PME et, d'autre part, d'une conception différente de la formation professionnelle portée par un nouveau projet, qui considère l'ensemble de la chaîne qui conduit de la demande l'emploi à l'embauche par l'entreprise et dont la formation n'est qu'un des maillons.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

La pertinence des choix d'intervention n'est guère questionnable. L'importance et la diversité des engagements en faveur du secteur privé traduisent bien la priorité stratégique qui est donnée à son développement. La prise de conscience des chefs d'entreprise sur les enjeux de l'association s'avère limitée. Les conséquences de la mise en œuvre de l'accord d'association n'ont pas été explorées et l'information nécessaire à l'anticipation et à la préparation des entreprises n'est pas disponible. Bien que l'enjeu de l'analyse des impacts probables de l'association ait bien été perçu, l'importance et la priorité de cette activité n'ont pas été prises en compte.

Les interventions de la CE en faveur du secteur privé ont été focalisées sur les industries qui représentent 12 % de l'emploi au Maroc et sur quelques secteurs connexes. En outre deux secteurs bénéficient prioritairement du soutien à la formation professionnelle, sans pour autant avoir tiré vraiment parti des actions passées dans ce domaine. Une diversification des secteurs et entreprises bénéficiaires ne serait pas mal venue. L'agriculture est pour l'essentiel abordée sous l'angle du développement rural et, non directement, en tant que secteur d'activité. Le financement de l'agriculture et développement rural occupaient une large dans les protocoles. Quant à MEDA, il a soutenu plusieurs projets de développement rural intégré, dont l'impact se fera sentir sur des territoires très limités. La pertinence de ce traitement doit être interrogée doit être interrogée au regard de l'objectif de mise à niveau de l'appui de la CE au Maroc.

Impacts envisageables

Les retards de mise en œuvre ne permettent pas d'en prévoir les impacts. Mais les développements récents de la plupart des projets en révèlent progressivement les potentialités. Les organismes impliqués dans leur exécution s'en approprient les finalités et les méthodes.

Le soutien technique aux entreprises est très bien accueilli et la capacité des organisations professionnelles devrait s'accroître. L'administration s'est dotée d'une cellule spécialisée sur les normes. Les institutions de formation professionnelle devraient améliorer leur capacité de réponse à la demande du secteur privé grâce aux évolutions du prochain projet d'appui de la CE. Dans le cadre du projet d'aide à la création d'emploi, l'agence en charge de l'aide à la création d'entreprises va disposer des moyens pour s'initier et développer un savoir-faire sur les approches difficiles de la création d'entreprise. Et ces acquis devraient être amplifiés tant par la finalisation des projets actuellement en cours que par le lancement de projets en préparation.

Efficacité

Les retards, essentiellement imputables aux difficultés d'application des procédures, ne devraient pas profondément altérer l'efficacité potentielle des projets. L'exécution des projets qui ont pu démarrer suit un cours normal et les objectifs de réalisation devraient être atteints. Soulignons cependant que les retards réduisent la crédibilité des projets auprès d'entreprises appelées à se transformer à un rythme plus soutenu. Cet aspect met l'accent sur les limites de l'intervention publique dans l'appui au secteur privé et incite à s'interroger sur les dispositifs les plus appropriés à ce type d'intervention.

Efficiences

Naturellement l'efficience est quelque peu affectée par les retards d'origine procédurale pris dans le lancement des projets, dans la mesure où une partie de l'assistance technique se trouve mobilisée sans avoir tous les moyens de réaliser pleinement le projet.

La proportion élevée d'assistance technique internationale dans ces projets en réduit aussi l'efficience. Notons que si tous les acteurs reconnaissent l'intérêt d'une expertise de haut niveau pour intervenir dans les entreprises sur des problèmes bien cernés, une part des experts permanents ne semble pas indispensable au bon fonctionnement des projets.

Durabilité

Le recours à des intermédiaires pour la mise en œuvre des projets et leur adhésion aux finalités et méthodes sont un gage de pérennité de l'intervention européenne dans ce domaine. On peut faire l'hypothèse que les transformations réalisées au sein des entreprises et des associations professionnelles auront en grande majorité des effets durables et que, dans les meilleurs cas, elles seront à l'origine d'un processus d'amélioration des entreprises. En formation professionnelle, si effectivement une meilleure adéquation à la demande est obtenue, le nouveau projet devrait accroître la confiance des entreprises dans le dispositif de formation et en accroître sensiblement la durabilité. Pour la création d'entreprise, où la CE apporte un savoir-faire nouveau au Maroc, la durabilité dépend du développement de ce savoir-faire. Enfin, en matière de normalisation, les retards du projet ne permettent pas d'apprécier sa durabilité potentielle, en faveur de laquelle devrait jouer néanmoins la conviction des acteurs de l'administration marocaine de l'importance de cette approche.

Appréciation globale

L'intervention de la CE en faveur du secteur privé est essentiellement focalisée sur l'accroissement des performances des entreprises de l'industrie. Elle vise donc en priorité le renforcement du tissu existant. De ce point de vue, si les dynamiques qui se mettent en place se confirment, la contribution de la CE au développement économique pourrait se révéler significative. L'absence d'analyse et de préparation des entreprises à la mise en œuvre de l'Accord d'association pourrait cependant avoir des conséquences négatives.

En revanche, l'incidence sur l'emploi reste incertaine. Et surtout, l'absence de toute intervention en faveur de l'agriculture qui constitue sans doute le secteur le plus sensible dans la mise en œuvre de l'accord d'association, laisse de côté la plus grande part des emplois du

secteur privé ainsi qu'un gisement de développement économique encore important au Maroc.

Conclusions de la question 2

Cet appui se concrétise par différentes approches menées de front et visant en objectif principal le renforcement de la compétitivité des entreprises. L'intervention de la CE vise surtout à préparer le secteur productif marocain à l'entrée dans la ZLE et à la compétition et/ou au partenariat avec les entreprises européennes. Il s'agit aussi de les accompagner dans la *déprotection* en cours. Les différentes approches de l'intervention européenne tentent de relever ces enjeux. Ces interventions sont toutefois concentrées sur l'industrie et les services. Elles ignorent, pour l'instant, l'agriculture qui ne manquera pas cependant, à terme, d'être fortement affectée par la réduction des protections douanières.

La plupart des interventions ont démarré tardivement. Il est donc très tôt pour en dresser un bilan, fût-il provisoire. Notons que l'impact de l'intervention la plus ancienne, la formation professionnelle, est fortement contesté par les milieux des entreprises privées, mais que les critiques devraient être prises en compte par le prochain projet soutenu par la CE. Les autres interventions destinées aux entreprises du secteur privé devraient être à la hauteur des objectifs de réalisation, si l'on se fie aux premiers effets observables.

L'ensemble de ces interventions ne devrait pas dans le court terme jouer significativement en faveur de l'emploi. Au mieux, il y aura maintien d'emplois et, dans de nombreux cas, l'accroissement de compétitivité pourrait se traduire par des disparitions d'emplois. L'absence d'appui au secteur agricole pose problème : ce secteur est le plus important en termes d'emplois et donc de population concernée.

Question 3 – Dans quelle mesure les divers soutiens de la CE à la transition économique contribuent-ils à la mise en œuvre de l'accord d'association et à la réalisation d'une zone euroméditerranéenne de libre échange ?

L'appui de la CE en faveur de la mise en œuvre de l'Accord d'association et à terme la réalisation de la ZLE est d'importance stratégique évidente.

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

A défaut de campagne publique d'information sur les perspectives de l'entrée du Maroc dans une zone euroméditerranéenne de libre-échange (ZLE), le niveau d'information des acteurs de l'économie, publics ou privés, est donc variable et souvent très limitée. Bien peu ont, même parmi les mieux informés, une vision claire des enjeux et défis concrets de la ZLE pour les entreprises.

D'une manière générale, le secteur privé connaît mal l'accord d'association et pour lui l'instauration de la ZLE se situe à un horizon très lointain. La conception de stratégies de transition n'est donc pas pour lui une priorité. Cela est vrai dans l'industrie et davantage encore dans l'agriculture, il est vrai largement en dehors de l'Accord d'association.

En 2000, l'Union européenne absorbait 75 % des exportations marocaines et lui fournissait 58 % de ses importations. Ces proportions paraissent stabilisées depuis 1995. Toutefois, comme vu précédemment, la part de la production notamment industrielle exportée reste relativement modeste et, elle aussi, stable. Quant à la part des pays de l'UE dans l'investissement étranger au Maroc, elle a été en moyenne de 71 % entre 1996 et 2000.

Il n'y a pas eu, en tant que telle, une adaptation du cadre institutionnel et réglementaire le rapprochant des standards européens. Mais sans forcément l'afficher, la plupart des réformes adoptées depuis 1996 vont dans cette direction (Voir Question 1).

Situation au regard des critères

La faible connaissance que semblent avoir les acteurs économiques privés des implications et défis de l'entrée du Maroc dans une zone de libre-échange euroméditerranéenne est préoccupante. En fait, le plus frappant est l'absence de débat sur le processus d'entrée dans le marché intérieur et ses conséquences sur l'économie et la société marocaine : impact sur les entreprises (industrielles et agricoles), conséquences sur les ressources publiques (perte des recettes douanières), identification des catégories sociales les plus vulnérables. Les études et recherches sont limitées et la prise de conscience très faible.

Difficile à mesurer, la progression de la compétitivité, pour autant qu'elle existe, ne se traduit pas par une extension substantielle de l'accès des entreprises aux marchés étrangers.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

L'information des acteurs de l'économie sur la constitution progressive de la ZLE n'a pas fait l'objet d'intervention de la CE, à la seule exception du soutien à l'étude d'impact de l'Accord d'association. La préparation des entreprises à la transition est abordée par le conseil technique aux PME (projet Euro-Maroc Entreprises) et, indirectement, le soutien à l'organisation des milieux professionnels.

L'évolution du cadre réglementaire et institutionnel vers les standards européens est très largement couverte par la FAS de 1996 et par les Programmes d'ajustement sectoriel (PAS) lancés, préparés ou prévus depuis 2000 (secteur financier, couverture médicale, gestion de l'eau, transports, administration publique). En outre, certains projets classiques présentent un aspect d'appui aux réformes allant dans le même sens.

Cette intervention institutionnelle s'est notamment traduite par l'adoption de dispositions facilitant les échanges et l'investissement. Les interventions en faveur du secteur privé ont en outre comme objectif secondaire de maintenir le niveau des échanges euromarocains.

Evolutions en cours de période

L'ensemble des observations faites pour les deux questions précédentes garde ici toute sa validité.

Mais le fait le plus important a été l'entrée en vigueur en 2000 de l'accord d'association signé quatre ans plus tôt. Ce qui était une perspective a pris corps. Il guide désormais le développement de la relation euromarocaine et il oriente directement la mise en œuvre de MEDA dans le cadre de la programmation nationale (PIN). Or si les acteurs publics en mesurent ou en entrevoient l'importance, celle-ci n'est perçue deux ans plus tard que de manière imprécise par les acteurs privés.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Excepté dans le domaine institutionnel, déjà analysé au titre des questions 1 et 2, l'intervention de la CE sur les critères liés à la question 3 demeure discrète. Elle ne s'est notamment que faiblement impliquée dans l'information sur la ZLE, sinon par les moyens ordinaires de la Délégation (*Lettre*) ou dans le cadre de la préparation des projets.

Impacts envisageables

Comme dit précédemment, les impacts de l'intervention institutionnelle dépendent de l'application concrète qui sera donnée aux réformes. Faute d'étude dynamique de l'impact de l'Accord d'association, nul ne peut dire quels éventuels risques de blocage peuvent surgir dans la mise en œuvre de l'Accord et en conséquence dans le rythme et les modalités d'application des réformes.

Efficacité

Sans véritable objet.

Efficienc

Sans véritable objet.

Durabilité

Sans véritable objet.

Appréciation globale

L'Union européenne est depuis plusieurs années le partenaire dominant du Maroc tant en termes d'échanges commerciaux que d'investissement étranger. Toutefois, compte tenu de l'ouverture encore limitée du Maroc au marché mondial, la mise en œuvre de l'Accord d'association reste un véritable défi. Des avancées institutionnelles ont été faites ou sont envisageables, sur lesquelles l'intervention de la CE devrait s'avérer déterminante (encore qu'elle n'en soit ni le seul acteur, ni le principal). Mais l'impréparation des acteurs de l'économie, et notamment des acteurs privés demeure préoccupante, la CE s'étant peu engagée dans ce domaine.

Conclusions de la question 3

Il est multiforme : appui aux grandes réformes structurelles visant à doter l'Etat marocain de structures plus efficaces et plus en harmonie avec celles des grands pays modernes ; appui aux réformes plus spécifiques favorisant le développement de l'investissement privé ; soutien direct à la mise à niveau des entreprises. La simulation sur les scénarios probables de l'intégration à la ZLE se répercute sur l'information des acteurs : d'une façon générale l'information est approximative et la nécessité d'une préparation à l'intégration à la ZLE n'est pas perçue avec toute l'exigence nécessaire. Au niveau des secteurs et sous-secteurs d'activités, les enjeux de l'intégration ne sont pas identifiés, ce qui prédispose nombre d'acteurs économiques à l'attentisme.

La nécessité d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord d'association a bien été perçue dans la stratégie 2002-2004. En revanche, il semble que l'articulation entre les actions concourant à cet objectif et l'information des acteurs économiques et politiques sur le déroulement et les impacts envisageables de l'intégration à la ZLE, n'ait pas été identifiée aussi clairement que nécessaire. Plusieurs interventions contribuent, sous réserve de bonne fin et de résultats, à préparer l'Etat et les acteurs économiques à l'intégration à la ZLE, elles ne suffisent cependant pas à compenser le défaut d'information et de capacité prospective des acteurs. Faute de savoir ou du moins d'avoir des scénarios plausibles de l'intégration, les acteurs économiques semblent avoir opté pour un immobilisme prudent, voire dans certains secteurs (tel le textile) préparé des stratégies de repli, en attendant que l'horizon se précise. Les conséquences de la levée des barrières douanières ne sont pas précisément connues, notamment sur le secteur productif et les finances publiques, et cette méconnaissance freine la mobilisation des acteurs publics et privés.

Question 4 – Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à améliorer les conditions de vie à travers l'accès des populations (y compris les plus défavorisées) et l'amélioration de la qualité des services de base, tels qu'éducation, santé et autres services sociaux ?

L'amélioration de l'accès aux services de base, notamment des populations les plus défavorisées, renvoie à l'objectif de renforcement de l'équilibre socio-économique, qui lui-même est un facteur à la fois de prospérité et de stabilité.

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

L'éducation de base enregistre d'apparents progrès quantitatifs. En matière d'inscription en première année de l'enseignement obligatoire, la généralisation paraît proche en dépit de certaines réserves sur les données statistiques. La progression touche aussi le milieu rural, dont le retard tend à s'atténuer, y compris chez les filles qui rejoignent peu à peu les garçons, et par la suite redoublent moins.

Les services de santé se rapprochent de la population et les taux de consultation des malades et blessés s'élèvent sensiblement. La protection maternelle et infantile paraît mieux assurée. Les disparités demeurent grandes cependant entre milieu urbain et milieu rural, tant en proximité qu'en fréquentation.

Dans presque tous les autres services de base, d'importantes améliorations d'accès ont été enregistrées.

Situation au regard des critères

L'accès général aux services de base s'est incontestablement amélioré.

Il reste à faire cependant au plan qualitatif. Des progrès importants restent à faire en matière d'assiduité, de maintien à l'école et, plus encore, de qualité de l'enseignement. Les données relatives à la qualité des soins font défaut. L'assurance du risque maladie ne touche qu'une faible proportion de la population (moins d'un marocain sur sept en 1998).

Les disparités entre milieu urbain et milieu rural restent élevées.

- (1) En 1998, 80 % des ménages urbains bénéficiaient d'un branchement au réseau d'eau potable ; pour les autres, le coût reste un obstacle. En milieu rural, le taux de branchement était inférieur à 10 % en raison de l'absence de réseau. L'éloignement des points d'eau potable (plus de 800 mètres en moyenne) restait un problème pour 90% des ménages ruraux.
- (2) En milieu urbain les améliorations sont très lentes en matière d'assainissement, moins de la moitié de la population bénéficiant d'un branchement au réseau d'égout. Le taux de branchement des populations rurales aux réseaux d'assainissement est voisin de zéro.
- (3) Un peu plus de la moitié des ménages ont accès au réseau électrique. La proportion ne progresse que lentement. Cela s'explique vraisemblablement (les données ne soient pas disponibles) par le retard d'équipement du milieu rural.
- (4) Le réseau fixe du téléphone s'est considérablement développé entre 1992 et 1997. Depuis lors c'est à une véritable explosion de la téléphonie mobile que l'on assiste.
- (5) En 2000, 30 % des ménages urbains avaient un véhicule à moteur (automobile et, surtout, motocycle). ils n'étaient que 14 % en milieu rural. Les proportions restaient stables au cours des cinq années précédentes.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

L'éducation de base bénéficie d'un seul projet de la CE. Un programme d'ajustement sectoriel a été proposé en 2000, mais jugé prématuré par les autorités marocaines. Il appuie les réformes de gestion (décentralisation) et s'applique à 8 provinces défavorisées (14 autres étant couvertes par la Banque Mondiale). Il vise à mieux adapter l'enseignement aux spécificités du milieu rural en ciblant en particulier sur le public des filles.

En matière de *santé de base*, l'intervention de la CE est double : d'une part elle appuie le processus de décentralisation de la gestion, avec application à une province fortement rurale, et d'autre part grâce à un programme d'ajustement sectoriel, elle impulse une réforme de la couverture médicale qui à terme devrait conduire à la généralisation de la couverture en même temps qu'elle garantirait les ressources du secteur et ainsi la qualité des services. Les deux actions sont complémentaires et permettent à la CE d'influer sur l'évolution du secteur. Le PAS s'intéresse aux catégories sociales défavorisées en institutionnalisant l'aide médicale gratuite aux indigents. Toutefois la progressivité de l'application de la réforme laisse une incertitude sur le financement des soins de certains publics.

Parmi les autres services de base, c'est celui de l'*eau potable* où l'intervention de la CE est la plus forte. Celle-ci se matérialise d'une part dans un projet d'équipement et gestion participative d'adductions d'eau rurales ou PAGER (touchant près de 300 000 personnes) et d'autre part dans un programme d'ajustement sectoriel de la gestion de l'eau (PAS Eau). Le PAGER couvre environ 17 % de l'actuel programme marocain d'adductions d'eau rurales. Quant au PAS Eau, il doit déboucher sur des réformes réglementaires et institutionnelles aboutissant à une gestion intégrée et décentralisée de l'eau, c'est à dire considérant l'ensemble du cycle de l'eau dans tous ses usages. Ce même PAS envisage donc le *traitement des eaux usées* et, par là, l'accès des populations au réseau d'égouts. Dès à présent, l'intervention conjointe de la BEI et de la CE finance le réseau de quatre villes importantes, tandis que la CE soutient un projet urbain de collecte d'ordures ménagères. Enfin, en matière d'*accès au transport*, la CE joue un rôle essentiel (direct et indirect) dans la construction de la rocade méditerranéenne, tout en finançant l'aménagement de routes et pistes majoritairement dans la partie nord du pays. Au cours de la période couverte par l'évaluation la CE n'intervient pas dans l'*électrification* et ne joue qu'un rôle négligeable dans l'*équipement téléphonique*.

Plus localement, des projets abordent la *collecte des déchets solides urbains* (Essaouira) et la *rénovation de l'habitat social* (Tanger).

Les *populations défavorisées* sont diversement touchées par l'intervention de la CE. En matière d'eau potable, le PAGER est exclusivement destiné aux populations rurales et le PAS Eau concerne l'ensemble de la population. Ce seront donc la réorientation des investissements et le système de tarification, prévus par le PAS Eau seront déterminants pour l'accès des populations défavorisées, aussi bien urbaines que rurales. Les équipements d'assainissement financés par la CE ne touchent actuellement que les populations urbaines et il en sera vraisemblablement de même pour des raisons d'efficience à moyen terme dans la gestion intégrée de l'eau qui se met en place grâce au PAS Eau. Quant aux infrastructures de transport, les routes n'ont pas de vocation rurale spécifique mais vont contribuer au désenclavement de zones rurales, tandis que les pistes, financées dans le cadre de projet de développement rural intégré et participatif, elles sont destinées à un usage local.

Evolutions en cours de période

Tant les leçons des programmations passées que la définition d'un cadre stratégique cohérent ont conduit à proposer deux programmes d'ajustement sectoriel touchant à l'accès aux services de base, l'un relatif à la réforme de la couverture médicale, l'autre à la gestion

décentralisée et intégrée de l'eau. Les impacts visés sont très vastes. Leur réalité, notamment pour les populations les plus défavorisées dépendra des conditions de leur mise en œuvre.

En 2000, l'esquisse de stratégie pour le Maroc avait conclu au caractère prioritaire de l'éducation de base et la CE a proposé de financer un PAS sur ce thème. Jugée prématuré par les autorités marocaines, la proposition a été retirée. Elle pourrait être relancée dans les phases ultérieures de la programmation.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

L'intervention de la CE couvre de manière généralement significative les principaux services de base (électricité et téléphone exceptés) Par son importance relative (sauf pour ce qui concerne l'éducation de base), elle est en mesure d'améliorer significativement l'accès aux services de base de l'ensemble des populations. Son incidence sur l'accès des populations rurales à ces services est plus limitée. Les populations rurales doivent bénéficier directement des interventions en matière d'éducation de base, d'eau potable et de pistes ; plus indirectement dans les autres domaines d'intervention. Les femmes ne sont pas spécifiquement visées (excepté les filles rurales pour l'éducation). Quant aux populations défavorisées des villes, elles ne sont prises en compte et encore de façon très marginale que pour l'éducation de base².

L'ensemble de ces interventions correspond à des priorités marocaines, qu'elles soient exprimées dans le PDES (éducation, santé, couverture médicale, gestion de l'eau) ou par les administrations techniques concernées (qualité de l'éducation, décentralisation de la gestion de la santé, adductions d'eau rurales, développement rural intégré).

Impacts envisageables

Des impacts d'importance variable peuvent être envisagés selon les domaines.

Dans l'*éducation* l'impact sera globalement limité, un peu moins cependant des les zones rurales d'application. Toutefois l'apport d'une méthode d'adaptation de l'enseignement à partir d'évaluations des pratiques actuelles pourrait s'avérer positif.

Dans la *santé*, l'intervention devrait déboucher sur une réalisation pilote de gestion décentralisée au niveau d'une région, qui pourrait être généralisée par la suite. En outre, la réforme de la couverture médicale devrait à plus ou moins long terme régulariser l'accès aux soins de l'ensemble de la population en même temps qu'elle assurerait des ressources régulières au service de santé et lui permettrait de relever la qualité des soins. Instituant deux régimes de couverture. L'un basé sur l'assurance et donc la cotisation s'adresse à l'ensemble de la population solvable, à commencer par les salariés. L'autre, relevant de l'assistance, concerne la population non-solvable des indigents, dont l'importance varie en fonction de la conjoncture et plus précisément de la pluviométrie. Les finances publiques joueront donc un rôle essentiel non seulement pour l'accès aux soins des populations non solvables mais aussi, au moins à moyen terme, des non-salariés réputés solvables pendant la période de généralisation des cotisations. Si elles s'avéraient déficientes, c'est la qualité des soins qui en pâtirait.

L'impact sera positif pour les populations rurales directement bénéficiaires d'adductions d'*eau potable*. Il résultera de l'adoption d'une gestion intégrée et décentralisée de l'eau des conséquences différentes pour les populations, et en particulier pour les plus défavorisées, selon les réorientations qui seront faites des investissements et le système de tarification qui sera appliqué.

La même chose peut être dite de l'intervention dans l'assainissement : impact direct positif pour les populations de villes directement bénéficiaires, impact plus incertain pour la

² Un certain biais peut être introduit par les limites temporelles de l'évaluation, dans la mesure où elles excluent des projets engagés sous les protocoles (Santé maternelle et néonatale, par exemple).

généralisation résultant de la nouvelle gestion de l'eau. Il peut être néanmoins présumé que la priorité sera tout d'abord donnée aux grandes concentrations urbaines.

L'impact essentiel des investissements routiers sera indirect mais sans doute important, tout particulièrement pour ce qui concerne la rocade méditerranéenne. Celle-ci doit provoquer une restructuration du réseau routier dans le nord du pays et ainsi modifier les conditions générales de développement de l'ensemble des provinces concernées.

Efficacité

Avec beaucoup de retard, les projets classiques relatifs à l'*éducation de base*, à la *santé* et à l'adduction d'*eau potable* en zone rurale verront leurs objectifs de réalisation atteints, moyennant quelques adaptations de ces objectifs (rendu nécessaires par le retard et le changement de contexte) et des modalités de mise en œuvre. Les investissements *routiers* seront réalisés, entièrement pour la rocade méditerranéenne, partiellement pour la route nord-sud (dont la difficulté technique et donc le coût avaient été fortement sous estimés). Dans le cas de la rocade méditerranéenne, l'efficacité ne se limite pas à la réalisation de la section financée par la CE (l'une des plus difficile), mais se trouve fortement accrue par le rôle déclenchant de la décision européenne pour le financement des autres sections, essentiellement par d'autres bailleurs. Les objectifs directs de réalisation devraient être correctement atteints dans le cas des *PAS Eau et Couverture médicale*. Mais aussi importants sont les résultats, à savoir l'application des réformes qui est matière à conjecture.

Efficiences

Les projets relatifs à l'*éducation de base* et à la *santé* ont souffert, d'une part, des retards dans la matérialisation des réformes qu'ils appuient et, d'autre part, d'une insuffisante maîtrise des procédures et de contestations sur le rôle de l'assistance technique. Il en est résulté une sous-utilisation de cette dernière. Des problèmes d'assistance technique se sont manifestés également dans deux des trois projets de développement rural intégré. Pour la *route* nord-sud, l'efficacité sera moindre que prévue, seule une partie du programme initial devant être réalisé. L'efficacité des *PAS* est pratiquement impossible à apprécier. C'est en particulier le cas pour le *PAS Eau* dont le coût initialement (et peut-être rapidement) avait été estimé à 80 millions d'euros pour ensuite être réévalué à 120 millions.

Durabilité

La durabilité se pose en termes différents suivant les types de réalisation.

Pour les *investissements matériels* (écoles, établissements de santé, adductions d'eau, routes, réseaux d'égout) et les services qui leur sont associés, elle peut être jugée bonne, c'est à dire analogue à celle de tout investissement de ce type effectué au Maroc, dans la mesure où toutes les réalisations correspondent à des priorités marocaines et ont été définies conjointement avec les autorités. A moyen ou long terme, la pérennité des réalisations en milieu rural (écoles, adductions d'eau, pistes) dépendra du maintien sur place des populations.

La durabilité des *réformes* relatives à la gestion de l'eau et de la couverture médicale, dépend des difficultés éventuelles qu'elles pourront rencontrer au stade de l'application du fait de résistances bureaucratiques, de l'intervention de groupes de pression ou de l'insatisfaction de fractions plus ou moins larges de la population.

Appréciation globale

La CE est en mesure d'exercer une influence positive, du point de vue tant de ses priorités stratégiques que des objectifs du Gouvernement marocain dans des domaines aussi vitaux que la santé publique et l'eau potable, ainsi que sur la restructuration du réseau routier dans les provinces du nord. La pertinence de ses interventions est à cet égard bonne ou excellente. Il peut être néanmoins regretté que les populations urbaines défavorisées et les femmes ne fassent pas davantage l'objet d'une attention spécifique.

D'importants impacts à moyen ou long terme peuvent être attendus dans les domaines de concentration de l'intervention (santé, eau, routes du nord). Bien que moindres, ils ne sont pas à négliger dans l'éducation et l'assainissement.

L'efficacité sera globalement correcte, ainsi que l'efficience pour ce qui concerne les *projets classiques*. Le mauvais usage souvent fait de l'assistance technique suite aux désaccords marocains sur son rôle entament toutefois quelque peu l'efficience ; il en va de même des difficultés procédurales. La durabilité devrait être normalement assurée. Si l'efficacité directe des *PAS* peut être estimée bonne, il est impossible d'en apprécier l'efficience. Quant à la durabilité des réformes, elle dépend de la volonté et du réalisme des autorités marocaines.

Conclusions de la question 4

Cela donne une forte pertinence à l'intervention de la CE dans ce domaine. Celle-ci se concentre particulièrement sur deux services, la santé et l'eau potable, mais touche aussi à l'éducation, à l'assainissement et au transport. Des avancées positives ont été enregistrées au Maroc dans l'accès à ces services, y compris en milieu rural. En raison des retards pris dans l'exécution des projets, l'intervention de la CE au titre de MEDA n'y a pas directement contribué.

Son impact potentiel est toutefois important, concernant en particulier : (1) la gestion des services de santé (décentralisation, régularité des ressources financières) ; (2) la qualité des soins ; (3) la fourniture d'eau potable ; (4) la tarification de l'eau potable ; (5) la collecte et le traitement des effluents liquides ; (5) la structuration du réseau routier dans le nord du pays ; (6) la méthode d'évaluation dans l'éducation.

Question 5 – Dans quelle mesure les interventions de la CE contribuent-elles à compenser les impacts sociaux des réformes, et participent-elles ainsi à la réalisation de l'objectif d'amélioration de l'équilibre socio-économique ?

Bien que cela soit explicitement prévu dans la déclaration de Barcelone, la CE n'a pas développé de stratégie particulière visant à atténuer les impacts sociaux éventuels des réformes.

Indicateurs et critères

Evolution envisageable des indicateurs (risques)

Il est bien trop tôt pour apprécier, même de manière prospective et simplement qualitative, les impacts sociaux des réformes impulsées par la CE directement (par l'exécution des *PAS* et des projets présentant une composante institutionnelle) ou indirectement (par la mise en œuvre de l'Accord d'association). Pour ce qui est de l'Accord d'association, l'absence actuelle d'une étude d'impact (en raison de retards) se fait nettement sentir. La première tâche, la seule à pouvoir être engagée dans le cadre de la présente évaluation, consiste à identifier ici les principaux d'entre eux

Le programme de privatisation appuyé par la Commission pourrait se traduire par des suppressions d'emplois dans les entreprises les moins performantes.

Il ne semble pas que dans le secteur des télécommunications les privatisations récentes aient entraîné des réductions nettes d'emploi, notamment parce que le fort développement de l'activité a permis un accroissement de compétitivité.

D'après les premières observations, il semble que la rationalisation des moyens de production favorise la productivité et la compétitivité, mais plus rarement la création d'emplois. Le

programme d'appui à la création d'emplois par la création d'entreprises est encore loin d'être en mesure de compenser ces effets négatifs sur l'emploi.

Aucun indicateur ne permet actuellement de localiser géographiquement des zones plus vulnérables que d'autres aux impacts des grandes réformes.

Situation au regard des critères

La connaissance des conséquences sociales des réformes entreprises ou préconisées reste très limitée. Seule est possible une identification des risques.

Ainsi les interventions focalisées sur la mise à niveau du secteur privé pourraient dans une première phase (celle des restructurations préalables) entraîner des suppressions d'emplois dans les entreprises les moins performantes.

La réforme de la *gestion de la santé* devra être rendue effective (y compris par la production d'un cadre législatif et réglementaire). Elle aura alors à prendre en compte deux défis différents. D'une part, la décentralisation de la gestion du personnel, vue par les syndicats comme une menace sur son statut, devrait entraîner des transferts de postes dont il n'est pas certain qu'ils pourront s'accompagner de délocalisations de personnel. D'autre part, les gestionnaires régionaux devront être dotés des moyens leur permettant d'assurer les services de santé adaptés aux besoins des populations locales et donc disposer d'une certaine souplesse dans la gestion de leur personnel. La réforme de la *couverture médicale* pose le problème de la capacité à moyen terme des finances publiques à fournir l'assistance médicale aux plus démunis, particulièrement en cas de succession d'années sèches, et simultanément à doter les établissements de santé des moyens d'accueillir la fraction de la population solvable non-affiliée au régime d'assurance obligatoire (affiliation qui sera progressive et donc plus ou moins rapide). En cas de défaillance des pouvoirs publics, la réforme n'atteindrait pas ses objectifs d'amélioration qualitative du service de santé.

Pour ce qui concerne la réforme de la *gestion de l'eau*, les conséquences pour les différentes catégories de population, notamment les fractions les plus défavorisées des villes et des campagnes, dépendront avant tout de la réorientation des investissements et du système de tarification. On peut néanmoins prévoir que la collecte et le traitement des eaux usées seront d'abord orientés vers les grandes concentrations urbaines, notamment littorales, et qu'une fraction de la population desservie par le réseau d'eau potable continuera à renoncer à un accès direct pour cause d'insuffisante solvabilité.

On peut supposer que les groupes sociaux les plus intégrés au secteur moderne sont a priori plus exposés aux effets directs de ces réformes et l'on sait que ces groupes sont très majoritairement en milieu urbain. Mais les effets indirects pourraient toucher d'autres groupes, tant dans les milieux urbains que ruraux.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

L'étude d'impact a pris un grand retard et ses résultats ne sont pas disponibles.

La pratique de la coopération bilatérale avec le Maroc accorde néanmoins une grande importance au renforcement de l'équilibre socioéconomique, selon des modalités évoluant dans le temps. Sous les protocoles financiers, 46 % des budgets allait au développement rural et 25,6, % aux services de base (éducation et autres). Dans le programme MEDA1, l'accent est mis sur la réduction de l'écart entre milieu rural et milieu urbain, auquel s'est rajoutée la formation professionnelle. Dans le programme MEDA2, ce volet social culturel et humain est focalisé sur trois axes principaux : l'accès aux soins médicaux, le développement des

ressources humaines, notamment la formation professionnelle et l'emploi, et la maîtrise des migrations.

Certains projets en cours anticipent sur l'impact des réformes. Les adductions d'eau rurale, qui visent en priorité les populations les moins favorisées, s'inscrivent dans l'objectif de rééquilibrage. La réforme de la couverture médicale qui a pour but d'élargir l'accès aux services de santé en faveur des populations les plus pauvres va dans le même sens du rééquilibrage socio-économique. La concentration territoriale en faveur des provinces du nord vise, en comblant un retard d'équipements, à rééquilibrer l'accès aux infrastructures.

Aucune région n'est destinataire d'aide pour des raisons liées à l'impact des réformes. Cependant la relative concentration de l'intervention européenne dans les provinces du nord, qui bénéficient d'environ 16 % de l'ensemble des montants engagés où sur le point de l'être devrait les rendre moins vulnérables aux conséquences sociales éventuelles des réformes

Evolutions en cours de période

Aucune évolution notable n'est à souligner dans ce domaine en dépit de la forte accélération donnée au soutien des réformes depuis 2000.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Aucune intervention ne vise directement à atténuer les éventuels impacts sociaux des réformes, qui apparaît comme un objectif implicite de l'accord d'association³ et nettement plus explicite de la déclaration de Barcelone⁴. Les interventions dans le champ social et plus généralement en soutien du développement présentent cependant une assez bonne pertinence au regard des objectifs de Barcelone, bien qu'elles n'intègrent pas suffisamment les évolutions prévisibles de la société marocaine, notamment l'exode rural et la croissance corrélative de la population urbaine et surtout périurbaine.

Le choix de provinces du nord comme zone de concentration relative n'est pas ouvertement justifiée par leur plus grande vulnérabilité à l'impact des réformes. Il est principalement motivé par leur retard de développement et ses conséquences possibles sur l'émigration et/ou la culture du cannabis. En revanche les régions urbaines, où le chômage atteint les taux les plus élevés, ne sont pas spécifiquement visées par l'aide.

Enfin, le rôle de la formation professionnelle dans la reconversion des secteurs et entreprises les plus directement concernées par les réformes (finances, transports, couverture médicale, gestion de l'eau et, demain, administration publique) pourrait être utilement considéré.

Impacts envisageables

Difficiles à mettre en évidence en l'absence d'identification au moins qualitative des conséquences des réformes. Certainement insuffisants en milieu urbain, où l'afflux des populations rurales nécessiterait, notamment en matière d'emploi et d'équipements de base, des interventions appropriées.

Efficacité

Sans objet

Efficience

Sans objet

Durabilité

Sans objet

³ Articles 74 et 75

⁴ « They will likewise endeavour to mitigate the negative social consequences which may result from this adjustment, by promoting programmes for the benefit of the neediest populations »

Appréciation globale

Même en parlant d'atténuation plutôt que de compensation des impacts sociaux des réformes, le thème est en tant que tel hors stratégie, alors qu'il est clairement présent dans la déclaration de Barcelone et implicite dans l'accord d'association. Cela ne peut être justifié par un argument de souveraineté, lequel peut s'appliquer à tout le champ de la coopération bilatérale, ni par la nécessité de concentrer les moyens sur les réformes et la mise à niveau de l'économie. En effet, ne pas prendre en compte la dimension sociale de l'ouverture au marché mondial peut mettre en péril le processus de réforme et la constitution de la ZLE eux-mêmes. L'absence d'intervention résulte aussi d'une connaissance réduite sur les impacts probables des réformes notamment sur les ressources des populations les plus vulnérables, qu'il s'agisse des populations rurales ou des populations récemment émigrées sur les pourtours des grandes agglomérations. De ce point de vue, il paraîtrait souhaitable de renforcer la collaboration avec les organisations de la société civile, de plus en plus nombreuses au Maroc, qui se sont spécialisées dans l'appui aux segments de population les plus fragilisés.

Conclusions de la question 5

Mise en oeuvre de la stratégie

L'absence d'interrogation sur les impacts sociaux des réformes paraît faire implicitement l'hypothèse que les réformes sont de par leur nature sans conséquences sociales ou en mesure de contrer leurs effets négatifs possibles. Ce qui, à l'analyse des nombreux précédents dans une grande diversité de contextes, paraît d'un optimisme accentué.

Ce risque est cependant, d'une certaine façon, pris en compte par l'objectif d'amélioration de l'équilibre socioéconomique. A ce titre peuvent être comptabilisées de nombreuses interventions tournées vers une meilleure répartition des ressources du pays, qui contribuent, à accroître et /ou renforcer l'accès des populations les plus défavorisées aux services tels que la santé, l'éducation, l'eau, les communications, les infrastructures, etc. Elles devraient mieux armer les populations les plus vulnérables pour affronter, s'il y a lieu, les impacts sociaux des réformes. Les impacts de ces interventions paraissent difficiles à caractériser en l'état actuel. L'accès aux services paraît bien cependant s'étendre y compris en zone rurale.

Question 6 – Dans quelle mesure les interventions européennes contribuent-elles au renforcement du processus de coopération et d'intégration (sub)-régionale ?

La coopération et l'intégration régionale (et sub-régionale) occupent une place importante dans la mise en oeuvre de la stratégie car elles sont à la fois des conditions de la sécurité du bassin méditerranéen et des étapes importantes sur la voie de la zone de libre-échange euroméditerranéenne.

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

Le Maroc a joué, depuis 1995, un rôle pionnier dans les initiatives visant à renforcer la coopération et l'intégration (sub-) régionale en Méditerranée. Il a participé au lancement du projet de la Grande Zone de Libre Echange Arabe (GZLEA) et est à l'origine de l'initiative d'Agadir. (Le Maroc est également membre du Forum Méditerranéen, du dialogue 5+5, du dialogue méditerranéen de l'OTAN, et participe aux réunions de l'OSCE).

La part de l'Union européenne dans le commerce extérieur du Maroc a peu augmenté entre 1991 et 2001.

Entre 1991 et 2001, la structure des échanges commerciaux marocains n'a globalement pas été modifiée : verticalité des échanges UE-Maroc avec un déficit structurel en défaveur du

Royaume chérifien.

Le Maroc a procédé à la refonte des accords classiques le liant à ses partenaires pour les ériger en accords instituant des zones de libre échange, renforçant ainsi son réseau d'accords commerciaux avec les pays de la zone euroméditerranéenne et au-delà (pays arabes et européens non-membres du partenariat euroméditerranéen.) Depuis 1995, il a notamment conclu de tels accords avec la Tunisie, la Jordanie, l'Egypte et l'AELE

Les acteurs marocains participent à l'essentiel des programmes, projets et initiatives de nature régionale relevant des trois volets du processus de Barcelone et notamment à ceux qui bénéficient des dotations financières les plus importantes, de même qu'aux réseaux de coopération et enceintes de concertation. La participation des acteurs marocains se situe dans ou au-dessus de la moyenne tant en termes qualitatifs (qualité des projets proposés et taux de réussite) que quantitatif (nombre de propositions et de projets effectivement sélectionnés et mis en œuvre) et ce comparativement aux autres partenaires méditerranéens.

Situation au regard des critères

L'impact de la politique active d'intégration (sub-)régionale reste toutefois limité par les problématiques relations avec l'Algérie.

La prépondérance de l'UE dans les échanges réalisés par le Maroc est très forte avec concentration des échanges commerciaux sur 5 partenaires (France, Espagne, Grande Bretagne, Italie, Allemagne). Les échanges du Maroc avec les pays arabes (notamment membres de l'UMA, de l'Initiative d'Agadir et de la GZLEA) sont faibles. Au sein de l'UMA, les échanges intra-zone n'ont pas dépassé les 3 à 4 % du total des échanges.

Les initiatives réalisées dans le cadre du processus de Barcelone n'ont pas été suffisantes pour stimuler le commerce sub-régional.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

Par rapport aux objectifs stratégiques (Barcelone, accord euromarocain, MEDA), la majorité des secteurs sont bien couverts par les actions terminées ou en cours, à l'exception d'un petit nombre, dont la coopération décentralisée en tant que telle, la recherche scientifique et technologique et la coopération inter-universitaire, la coopération entre collectivités locales, le commerce intrarégional à l'échelle du Maghreb et la coopération transfrontalière. L'offre en termes de projets et de programmes y est encore insuffisante au regard des objectifs. On constate que dans le cadre du PIR I une grande partie des actions a consisté dans des réunions, séminaires et conférences. Le volet politique et sécurité du processus de Barcelone demeure encore marginalisé.

Evolutions en cours de période

2000 a vu l'entrée en vigueur de l'accord d'association (signé en 1996), dont la mise en œuvre peut de facto polariser le Maroc sur la relation nord-sud. Il n'en a en fait rien été jusqu'à présent, puisque des initiatives telles celle d'Agadir sont intervenues postérieurement.

La conception d'une stratégie régionale 2002-2006 orientant le programme régional (PIR) simultanément à une même approche au niveau national donne les moyens d'une plus grande cohérence des objectifs et des interventions. Des progrès restent à faire, en raison notamment de modes différents de gestion, pour qu'il en résulte des complémentarités et synergies au niveau de la mise en œuvre de projets.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Il existe des structures de concertation économique régionale notamment au niveau des réunions ministérielles et entre experts auxquelles le Maroc participe activement. L'intégration économique régionale et sub-régionale est ainsi renforcée en termes de dialogue et de concertation. Le choix de cette approche initiale s'est révélée pertinente dans la mesure où des habitudes et des structures de coopération et d'intégration (sub-) régionale ont été mises en place. Les partenaires marocains en ont tiré profit en participant activement à ces initiatives. Depuis 1995, la politique marocaine en matière de coopérations et structures de coopération et d'intégration (sub-) régionale est particulièrement active : le nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux conclus par le Maroc est ainsi en constante augmentation.

L'un des problèmes récurrent est le manque d'anticipation. La conception des projets semble suivre les réformes marocaines plutôt que de les accompagner. Dans la mesure où il faut parfois beaucoup de temps avant de passer de la conception du projet à sa mise en œuvre effective, les initiatives européennes sont souvent en décalage par rapport à l'évolution du contexte national.

Impacts envisageables

La création de réseaux et d'enceintes de concertation et de proposition en matière commerciale et économique et la création d'un réseau d'expertise permettent désormais fournir l'expertise indispensable au développement de l'intégration régionale. L'information des opérateurs économiques et notamment des investisseurs (potentiels) par la multiplication des publications économiques et statistiques devrait contribuer à renforcer l'intégration (sub-) régionale.

La mise en œuvre de l'accord euromarocain, celle, récente, de nouveaux accords de libre échange conclus par le Maroc avec ses partenaires arabes et la concrétisation encore attendue de l'initiative d'Agadir ne permettent pas encore d'observer d'impact tangible en terme d'évolution de la structure des échanges commerciaux marocains mais ce réseau d'accords devrait stimuler le commerce (sub-) régional et l'investissement direct même si tout dépendra de la volonté politique des partenaires.

Les retards pris dans la mise en œuvre de certains programmes ne permettent pas d'en observer les effets mis à part la constitution des structures de base (points focaux, sites Internet, réunions constitutives).

Efficacité

Les différentes initiatives régionales n'ont jusqu'à présent pas permis de diversifier la structure des échanges commerciaux du Maroc. Les échanges commerciaux intra-maghrébins demeurent particulièrement faibles.

Les réalisations et résultats ne sont que partiels du fait : des lenteurs relatives à la mise en œuvre effective de l'accord euromarocain qui comprend des dispositions en matière de coopération mais aussi d'intégration régionale; de la mise en place relativement récente d'une nouvelle génération de programmes (type Euromed Héritage) qui ne sont pas directement issus de Barcelone et qui se sont progressivement substitués aux anciens programmes MED; des aléas (géo-) politiques (gel du processus de paix au Moyen-Orient, processus UMA en panne). Des habitudes de coopération ont ainsi été créées. Mais, le passage du stade déclaratoire au stade opérationnel semble beaucoup plus laborieux.

Efficience

On constate, dans les réseaux de coopération, la prédominance des acteurs européens. Ceci pose un réel problème de désresponsabilisation et démotivation des partenaires marocains. L'éparpillement des compétences entre différentes Directions générales est un facteur nuisible

à la visibilité et à la cohérence des différents programmes et actions. Une approche plus intégrée au niveau de l'administration centrale de la CE apparaît d'autant plus nécessaire que les actions régionales ne sont pas déconcentrées. Il existe un déficit en termes de diffusion de l'information concernant l'existence et les modalités de participation aux différents programmes et projets. Au niveau de la Commission européenne, on constate une insuffisance générale de ressources humaines, aggravée par les aléas liés au processus de réforme interne. Ce problème est d'autant plus important que la coopération régionale n'est pas déconcentrée.

Si l'on totalise l'ensemble des programmes, projets et initiatives régionales, on parvient à plusieurs centaines d'actions (y compris les micros-actions). Les réorientations du PIR II et de MEDA II ont conduit à regrouper les actions dans cinq domaines prioritaires afin d'éviter l'éparpillement des initiatives. Du point de vue gestionnaire, il s'agit d'une amélioration. Elle présente toutefois le risque de ne pas couvrir certains domaines ou de favoriser uniquement des projets à *effet structurant* au détriment de micro-actions indispensables notamment dans le volet social, culturel et humain.

Durabilité

Des structures et des habitudes de coopération régionale ont été mises en place qui, sur le moyen/long terme, pourraient finalement avoir un impact sur la structure des échanges commerciaux du Maroc. Plusieurs programmes auxquels participe le Maroc ont été *consolidés*. La plupart des réalisations et résultats sont à attendre sur le moyen et long terme d'autant plus que bon nombre de programmes sont actuellement en cours ou en préparation. Ce constat n'est pas identique pour les projets qui ont un caractère trop ponctuel. Les réalisations et résultats des projets ne sont pas suffisamment valorisés pour assurer une bonne durabilité.

Appréciation globale

Il existe *de facto* une certaine complémentarité entre actions régionales et bilatérales qui provient du cadre initial dans lequel s'inscrivent et ont été conçues les différentes initiatives (Barcelone, MEDA, PIR). Cette complémentarité est aussi en partie effective dans la mesure où le Maroc participe à des projets régionaux de différente taille et de différente nature et est généralement bien impliqué dans ces différentes initiatives. Cette complémentarité PIN/PIR, qui est déterminante pour faciliter un effet de levier et générer des synergies entre les différents types d'actions est perdue de vue au niveau opérationnel. On constate un véritable cloisonnement des différentes actions régionales mises en œuvre au Maroc. Les complémentarités potentielles entre les différents projets régionaux et bilatéraux dont le Maroc est bénéficiaire ne sont pas facilitées. L'une des raisons inhérentes à cet état de fait provient de la non-déconcentration des activités régionales. Une facilité technique horizontale semble indispensable pour remédier à cet état de fait. Cette facilité technique devrait également permettre de combler le déficit d'information des bénéficiaires (potentiels).

Il est difficile actuellement d'évaluer avec précision la part des financements accordés au Maroc au niveau régional. Celle-ci reste largement en deçà des attentes du partenaire dans la mesure où, globalement, la part des financements accordée au niveau régional ne dépasse pas les 10-12% de l'enveloppe globale. La traçabilité des financements régionaux ayant bénéficié aux partenaires marocains est extrêmement difficile à établir car : i) par nature les projets régionaux impliquent plusieurs partenaires; ii) il n'existe pas actuellement d'instruments permettant d'établir cette traçabilité d'autant que la base MIS comprend aussi bien des programmes que des projets ou des micro-actions regroupées au sein de sous-programmes et que les fiches projets ne mentionnent que le montant global; iii) la gestion de ces programmes n'est pas décentralisée et au niveau de l'administration centrale plusieurs directions générales peuvent être impliquées pour un même programme; iv) mis à part quelques matrices et les

traditionnelles fiches-projet, il n'existe pas encore d'instruments spécifiquement consacrés au volet régional en terme de suivi ou d'assistance technique. Il n'y a pas d'additionnalité des financements réalisés dans le cadre du PIN et du PIR ni entre les différents projets régionaux.

Conclusions de la question 6

Le Maroc joue un rôle important, quand il n'est pas déterminant, dans le développement de coopérations bilatérales et d'initiatives d'intégration multilatérale avec des pays du sud méditerranéen. Toutefois au plan commercial, ses échanges restent fortement dominés par la relation euromarocaine. Cette polarisation risque même de s'accroître au fur et à mesure des progrès réalisés dans le cadre de l'accord d'association.

L'intervention européenne a proposé de nombreux programmes, projets et réseaux régionaux et a ainsi contribué à la création de structures de coopération et de concertation régionale dans lesquelles le Maroc est bien impliqué. Elle a incité ce dernier à conclure des accords de libre échange avec certains pays arabes. Cependant, les initiatives européennes n'ont pas (encore) permis de dynamiser les échanges sub-régionaux du partenaire marocain.

La complémentarité PIN/PIR, déterminante en termes d'effet de levier et de synergies entre les différents types d'actions, existe au niveau de la programmation des différents programmes, projets et initiatives, mais elle est perdue de vue au niveau opérationnel. Les différentes actions régionales sont cloisonnées. Les ressources respectives du PIN et du PIR, ainsi que celles des différents projets régionaux ne se complètent nullement. Il est difficile actuellement d'évaluer avec précision la part des financements accordés au Maroc au niveau régional. Celle-ci reste largement en deçà des attentes du partenaire, en raison des différences de coût unitaire entre partenaires du nord (en général responsables de la gestion) et partenaires du sud.

Question 7 – Dans quelle mesure tant les interventions de la CE que leur mode de mise en œuvre contribuent-ils au renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit et de la société civile ?

Le renforcement de l'état de droit, de la démocratie, des droits de l'homme et de la gouvernance recoupe très largement l'objectif de stabilité de la région et de ses composantes nationales. Il a en outre un impact sur la sécurité régionale et sur la prospérité des populations.

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

Depuis le début des années 1990, et la chute du mur de Berlin, le Maroc a fait des efforts pour améliorer son image en matière des droits de l'homme et de la démocratie.

L'émergence d'une société civile plus structurée date du début des années 1990. Le Maroc connaît depuis un dynamisme du secteur associatif avec environ 30 000 associations déclarées. L'émergence rapide des associations de développement local, de lutte contre la pauvreté et contre la corruption, de défense des droits de l'homme et de la femme, de l'environnement, des droits linguistiques attestent de l'engagement des citoyens dans l'espace public.

Le processus d'ouverture de l'espace politique a abouti à la nouvelle Constitution en 1996 et à l'alternance politique en 1997, où le parti socialiste (Union des Forces Populaires, USFP), traditionnellement en opposition, est entré au gouvernement; ce qui a bouleversé le paysage politique marocain.

L'avènement du roi Mohammed VI en 1999 a renforcé l'ouverture politique.

Le processus de décentralisation a été lancé et les élections municipales sont prévues en 2003. Les élections législatives de septembre 2002 a été un véritable test dont la démocratisation marocaine sort renforcée.

Le renforcement des libertés publiques a été promu par la nouvelle législation concernant la liberté de la presse, la nouvelle loi sur les associations et le nouveau code électoral.

Outre les organisations de la société civile connues au niveau national, dont les activités se concentrent sur l'axe Rabat-Casablanca, et qui sont des interlocutrices du Gouvernement marocain et des bailleurs de fonds, il existe de nombreuses associations de quartier en milieu péri-urbain et rural, qui conduisent des actions de développement et d'alphabétisation sur la base du volontariat et avec leurs propres moyens.

Situation au regard des critères

Des progrès significatifs ont été enregistrés au cours de la période en matière de démocratie et de droit de l'homme, ainsi qu'en matière de gouvernance.

La société civile est en cours de structuration en milieu urbain aussi bien qu'en milieu rural. Son rôle s'étend dans la conduite du développement économique et social.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

La promotion des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit comptent parmi les éléments importants du partenariat euroméditerranéen depuis la conférence de Barcelone en 1995. La création d'un instrument financier spécifique, une ligne budgétaire « MEDA Démocratie » a marqué la volonté des institutions européennes de promouvoir les processus démocratiques dans les pays du sud de la région. Le Maroc a bénéficié de cet instrument entre 1996-1998 (2 actions financées en 1996, 12 en 1997 et 2 en 1998, 0 en 1999). Ultérieurement, MEDA Démocratie a été intégré dans l'Initiative Européenne pour la la Démocratie et les Droits de l'Homme (*European Initiative in democracy and human rights, EIDHR*), ligne budgétaire générale couvrant les actions communautaires en matière des droits de l'homme dans toutes les zones géographiques. Depuis 2000, l'EIDHR a financé 3 actions 'nationales' au Maroc et 3 actions régionales bénéficiant les partenaires marocains.

Dans le cadre des programmes indicatifs, en outre, deux projets touchent directement ou indirectement aux droits de l'homme : ils concernent le renforcement de l'appareil judiciaire et l'appui au ministère chargé des droits de la femme.

Contrairement au programme MEDA, les actions financées dans le cadre de MEDA Démocratie ou de l'IEDDH ne sont pas négociées avec le Gouvernement marocain. Au Maroc, le programme MEDA a laissé le financement des projets de promotion de la démocratie à la charge de MEDA Démocratie à une seule exception près : la programmation 1996-1999 prévoyait un programme d'appui à la société civile, qui a été ultérieurement déprogrammé pour des raisons administratives.

La période de 1996-1998 de MEDA Démocratie a été marquée par les caractéristiques suivantes : 1) financement de petits projets (entre 50.000 et 350.000 écus) exécutés avant tout par les ONG marocaines chargées de la défense des droits de l'homme, des droits de la femme et de l'éducation civique, 2) absence d'une stratégie globale pour l'appui au processus démocratique, 3) attribution souple de financements aux organisations de la société civile émergente et 4) coopération avec des institutions publiques, telle le Ministère des droits de l'homme. Les thèmes soutenus concernaient la démocratie, les droits de l'homme et de la femme, les syndicats et la liberté de la presse. Le Maroc a également bénéficié de certains projets régionaux en matière des droits de l'homme.

L'évaluation de MEDA Démocratie 1996-98 a fait les recommandations suivantes en vue d'améliorer la pertinence et l'efficacité des actions en matière de droits de l'homme et de démocratie: 1) combiner l'approche *bottom-up* qui finance des actions proposées par les ONG locales avec une stratégie pays proactive, 2) soutenir la démocratisation par un appui ciblé à la société civile locale et par la relance des programmes régionaux décentralisés, 3) continuer à appuyer des micro-projets en grand nombre qui permettent de renforcer des capacités des ONG même hors des grands centres urbains tels que Casablanca et Rabat, 4) s'engager avec l'administration publique (ainsi le Ministère des droits de l'homme) pour renforcer ses capacités en matière des droits de l'homme, 5) élaborer une stratégie intégrée et transparente, basée sur une programmation pluriannuelle du programme MEDA Démocratie (devenue l'IEDDH) et 6) favoriser les programmes régionaux de formation. L'évaluation a aussi suggéré d'élaborer un guide d'information pour la société civile et d'organiser une table ronde annuelle par la Délégation CE.

Le projet d'appui à la société civile (déprogrammé) avait prévu de renforcer des structures intermédiaires marocaines, dont la tâche est de former les cadres des associations locales et de soutenir le renforcement de leurs capacités stratégiques et financières. Le programme aurait permis un suivi et un appui institutionnels des organisations de la société civile au lieu de financer des activités isolées. La suspension du programme a privé la CE d'un instrument de renforcement de la société civile, devenue un acteur de l'espace public marocain. Néanmoins, le programme indicatif soutient la constitution d'un réseau de maisons de la culture dans les quartiers défavorisés et des actions de développement du sport en faveur des jeunes. Ces programmes viennent de démarrer.

Du fait de l'intégration de MEDA Démocratie dans le programme de l'IEDDH, la période 2000-2002 a vu changer les modalités de l'appui de la CE à la démocratie. Les modalités nouvelles incluent 1) le choix d'un nombre limité des projets à montant supérieur de 300.000 euros, favorisant ainsi les partenariats avec des ONG européennes, dont les capacités d'absorption des fonds et de gestion sont supérieures, 2) l'appui à la société civile rurale par l'intermédiaire d'une ONG européenne, 3) l'appui institutionnel aux centres spécialisés en droits de l'homme en partenariat avec des instances internationales, 4) la promotion de réseaux régionaux d'ONG, de syndicats et de journalistes, 5) l'intégration du genre dans tous les projets de développement, en remplacement du financement des actions ciblées sur la promotion de la femme, et 6) l'introduction de nouveaux thèmes, tel le droit des migrants.

Pour les années 2002-2004, l'IEDDH est mise en œuvre suivant une programmation pluriannuelle reposant sur des choix stratégiques : concentration sur quatre thèmes dont trois communs à tous les pays et un réservé une liste réduite de 29 pays, répartis dans toutes les zones géographiques. Dans la région méditerranéenne, l'Algérie, la Tunisie, Israël et la Bande de Gaza - Cisjordanie ont été choisis, le Maroc ne comptant donc pas les pays de concentration, au grand regret de la société civile marocaine. La CE s'est ainsi privée d'un instrument financier spécifique permettant de soutenir le processus démocratique marocain, encore fragile malgré des ouvertures prometteuses. Dans l'avenir, les organisations marocaines pourront néanmoins continuer à bénéficier des financements en réseau avec d'autres pays de la Méditerranée. Egalement, selon la nouvelle stratégie de l'IEDDH, le Maroc pourrait recevoir des financements pour des thèmes prioritaires, dont la lutte contre la peine de mort, contre la torture et la défense des minorités, qui restent accessibles à tous les pays partenaires de la CE. En revanche, il semble que l'instrument des micro-financements (autre instrument financier de l'IEDDH) ne sera disponible que pour les 29 pays de concentration de l'IEDDH.

Pour les élections législatives de 2002, la CE a décidé de ne pas soutenir des actions d'observation légalement organisées par la société civile. Néanmoins, la CE étudie la possibilité d'apporter un appui à l'organisation des élections municipales en 2003. Elle étudie

aussi la possibilité de soutenir, dans le cadre d'un projet régional, les activités de *Transparence Internationale-Maroc* en matière de lutte contre la corruption. La programmation nationale, quant à elle, comprend des actions d'appui institutionnel au Ministère de la condition de la femme, de la famille et des handicapés, et de promotion de la gestion participative des ressources naturelles et de l'intégration économique de la femme rurale (à travers le projet arganier). Elle vise également à promouvoir la bonne gouvernance à travers le projet de modernisation des juridictions.

Les organisations de la société civile citent souvent le manque d'information sur les financements de la CE comme un obstacle à une coopération effective. Ces dernières années, la CE a voulu renforcer l'information sur ses financements à travers l'engagement avec la société civile. La CE soutient des visites d'étude de certains acteurs associatifs à Bruxelles, et a organisé un séminaire régional d'information sur l'IEDDH à Casablanca en juin 2002. Enfin, en dépit des limites des instruments financiers les personnels de la Délégation gardent le contact avec des associations de la société.

Evolutions en cours de période

En raison des difficultés signalées ci-dessus, la CE a choisi à partir de 2000 de coopérer prioritairement avec des ONG européennes ou des organismes internationaux qui possèdent les capacités de gestion requises. En contrepartie, cette approche ne permet plus de renforcer des capacités de gestion des ONG locales.

Pour 2002-2004, l'IEDDH s'est donnée un cadre stratégique, avec concentration de certaines actions sur 29 pays, dont le Maroc ne fait pas partie malgré des ouvertures démocratiques prometteuses. Le lien avec l'intervention au Maroc s'en est trouvé partiellement relâché, en dépit d'une meilleure coordination entre programmation régionale (PIR) et gestion de l'IEDDH.

Du coup, bien que le rôle de la société civile dans le développement soit reconnu dans le partenariat euroméditerranéen, la CE ne dispose actuellement que peu de moyens et instruments financiers pour soutenir les activités de la société civile.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Les financements alloués dans le cadre de MEDA Démocratie entre 1996-98 semblent avoir joué un rôle catalyseur de l'action collective des organisations de la société civile émergente. Malgré l'absence de stratégie explicite, le choix des partenaires de MEDA Démocratie a promu des thèmes importants, tel le plaidoyer pour l'amélioration du statut de la femme. La multiplication des petits financements a permis de renforcer les capacités et la crédibilité des ONG locales en matière des droits de l'homme.

L'intégration de MEDA Démocratie à l'IEDDH a, d'un côté, renforcé son orientation stratégique par la concentration des financements sur un nombre limité des projets et par l'appui aux institutions et réseaux régionaux. D'un autre côté, l'absence du Maroc de la liste des pays de concentration de l'IEDDH a privé la CE d'instruments permettant d'appuyer une ouverture politique encore fragile et d'atteindre les priorités politiques de l'UE en Méditerranée que sont la promotion des droits de l'homme et la démocratie.

Impacts envisageables

Les partenariats de MEDA Démocratie 1996-98 ont permis de renforcer les capacités de gestion d'ONG locales qui ont pu recevoir d'autres soutiens à la suite du financement de la CE. Ces dernières années, les ONG locales sont devenues des acteurs du débat démocratique dans la société marocaine. La programmation, au titre du PIN, de l'appui à la société civile

(déprogrammé) aurait pu avoir un impact à long terme sur les capacités de gestion administrative et financière du secteur associatif marocain.

La coopération avec le ministère chargé des droits de l'homme a permis d'introduire les droits de l'homme dans le cursus scolaire ; ce qui peut avoir des effets positifs sur toute la société marocaine. Le soutien aux instances de promotion des droits de l'homme et aux ministères de droits de l'homme et de la condition de la femme permettent d'institutionnaliser l'approche des droits de l'homme dans le secteur public marocain.

Cependant, à l'échelle globale, l'appui financier de la CE reste limité, et il est concentré sur quelques thèmes spécifiques, tel le statut de la femme entre 1996-98. Il serait par ailleurs nécessaire, quoique difficile, d'évaluer l'impact du dialogue politique entre le Maroc et l'UE dans le cadre de l'Accord d'Association sur l'évolution prometteuse de la situation démocratique au Maroc.

Efficacité

Le financement de la CE dans le cadre de MEDA Démocratie a permis de créer quatre centres d'alphabétisation, d'écoute et de conseil juridiques pour les femmes. Ces centres ont poursuivi leur activité au-delà de la période des financements CE. L'introduction des droits de l'homme dans le cursus scolaire a été réalisée et les nouveaux manuels étaient disponibles à la rentrée 2002. Le Centre de documentation, d'information et de formation en droits de l'homme est en fonction et promeut des débats sur les droits de l'homme. Les résultats des formations, débats et séminaires sur la promotion des droits de l'homme restent plus difficiles à évaluer.

Efficience

Malgré l'effet multiplicateur des petits financements entre 1996-98, la CE a constaté l'insuffisante capacité de gestion financière chez les partenaires locaux, ce qui a rendu nécessaire un suivi rapproché des projets par les services de la CE. En outre, la collaboration avec le Ministère des droits de l'homme dans le cadre de MEDA Démocratie rend l'exécution des programmes plus lente en raison des procédures de l'administration publique marocaine. Depuis 2000, la CE semble de plus en plus privilégier l'appui institutionnel aux instances internationales et au secteur public marocain, ainsi que la coopération avec des ONG européennes. Disposant de capacités de gestion financière jugées plus fiables, celles-ci sont devenues des intermédiaires presque obligés entre la CE et la société civile locale. Paradoxalement, l'approche stratégique adoptée ne permet plus de renforcer les capacités de gestion des ONG locales, même si la gestion de la CE devient elle-même plus efficace.

Durabilité

Un certain nombre d'ONG locales, notamment féminines, sont parvenues à pérenniser leurs activités grâce aux financements supplémentaires obtenus à la suite d'un financement initial de la CE. De plus, l'appui institutionnel aux ministères et aux institutions publiques, tel le Centre national de documentation, d'information et de formation sur les droits de l'homme, sont de nature à développer la défense des droits de l'homme en même temps que les capacités du secteur public marocain en ce domaine. Cependant, l'absence du Maroc de la liste des pays de concentration de l'IEDDH ne permet plus de poursuivre l'appui à la démocratie malgré une évolution prometteuse du contexte politique marocain. Cela risque d'affecter négativement la durabilité des actions de la CE en matière des droits de l'homme.

Appréciation globale

Les projets de taille modeste soutenus par MEDA Démocratie dans la seconde moitié des années quatre-vingt-dix ont eu un impact large sur le débat démocratique, le renforcement de l'état de droit et la promotion de ceux de la femme qui s'est maintenu bien au-delà de leur clôture. En dépit de sa pertinence stratégique globale, la fusion de MEDA Démocratie dans

l'IEDDH a privé la CE des moyens de soutenir le renforcement du processus démocratique, prometteur mais encore fragile. Il a ainsi, paradoxalement, privé le milieu associatif marocain de la possibilité de renforcer ses capacités de gestion et, du même coup, affecté négativement sa crédibilité vis à vis des bailleurs extérieurs, à commencer par la CE elle-même.

Conclusions de la question 7

La création d'un instrument financier spécifique *MEDA Démocratie* en 1995 fut donc liée à l'un des objectifs prioritaires de la politique méditerranéenne : la promotion des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit.

En dépit de la modestie des aides accordées, l'intervention de la CE dans ce cadre notamment en matière de droits de la femme, a eu un effet multiplicateur. Les organisations féminines, grâce à leurs capacités renforcées, ont contribué au débat démocratique autour du statut de la femme. Par ailleurs, l'introduction des droits de l'homme dans les manuels scolaires a été effective à la rentrée 2002.

Toutefois, bien que leurs objectifs de réalisation aient été atteints, plusieurs projets ont dû être clôturés avant leur terme financier pour insuffisante observance des règles de gestion.

Question 8 – Dans quelle mesure les questions transversales de la CE (notamment l'égalité entre hommes et femmes et la préservation de l'environnement) sont-elles prises en compte tant par la mise en œuvre d'interventions spécifiques que par leur intégration dans d'autres interventions ?

La promotion des droits de la femme et la prise en compte de l'environnement sont deux des principaux objectifs horizontaux de la Commission européenne.

Question 8 a –Egalité entre hommes et femmes

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

Le Gouvernement marocain a depuis le milieu des années 1990 promu un débat sur le rôle de la femme dans la vie publique ainsi que sur la modernisation du code de la famille. Comme dans beaucoup de pays musulmans, les tentatives de modernisation du statut de la femme ont rencontré la résistance des milieux traditionalistes, qui ont mobilisé des manifestations publiques en 2000; ce qui a forcé le gouvernement à limiter l'ampleur des réformes.

En même temps, les associations féminines sont devenues des interlocutrices importantes du Gouvernement marocain dans le débat sur le statut de la femme. En 2000, le Gouvernement a créé un ministère chargé de la condition de la femme, de la famille et des handicapés. Le ministère a appuyé la création d'un point-focal genre dans tous les ministères afin de renforcer la coordination inter-ministérielle.

Depuis les élections communales de 1997, il y a 80 élues communales sur un total de 24 253 élus. Les élections législatives de 2002 ont marqué un débat sur la participation des femmes dans la vie politique et de nombreux partis politiques ont présenté des candidats-femmes sur leurs listes électorales. De plus 30 sièges de députés ont été réservés à des listes nationales féminines.

Situation au regard des critères

Globalement des progrès ont été enregistrés dans la participation de la femme à la vie publique et socio-économique mais il reste beaucoup à faire dans ce domaine et des efforts de promotion de la femme restent nécessaires.

Les statistiques officielles montrent que le taux d'analphabétisme de la population féminine reste élevé (en 1999, le taux est de 45% dans le milieu urbain et 83% dans le milieu rural) et

l'accès de la femme aux postes de décision ainsi qu'à la vie politique reste limité. Par exemple, les femmes représentent 33% de l'administration publique, dont 24% des cadres supérieurs (1999).

Dans le cadre familial, le statut de la femme reste faible et son intégration dans l'économie moderne est limitée (en 2000, le taux d'activité féminine ne dépasse pas 34% dans le milieu urbain et le taux de chômage féminin est de 26%).

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

MEDA Démocratie 1996-98 a financé quatre actions ciblées en matière des droits de la femme, dont 3 en collaboration avec la société civile. L'appui aux droits de la femme et de l'enfant, prévu en collaboration avec le ministère des droits de l'homme, n'a pas été réalisé. Le financement de la CE a permis aux associations féminines de renforcer leur rôle de plaidoyer dans le contexte du débat public sur le code de la famille. Les actions ont ciblé des femmes victimes de la violence et des difficultés juridiques, ainsi que des femmes citadines ayant besoin d'alphabétisation juridique en vue d'une meilleure intégration socio-économique. Les actions se sont concentrées sur l'axe Rabat-Casablanca.

Depuis 2000, les actions ciblées dans le cadre de l'IEDDH ont permis de financer un réseau régional de défense des droits de la femme au travail à travers le projet de l'IMED, qui a permis d'ouvrir une Maison de la femme à Tanger, regroupant des syndicats et des associations du développement. Parallèlement, le programme MEDA a voulu intégrer (*mainstreaming*) la dimension genre dans plusieurs programmes de développement rural et de promotion de l'emploi (par exemple, la formation professionnelle). Le rôle et l'intégration économique de la femme rurale sont pris en compte notamment dans le projet arganier et le programme de gestion participative des ressources naturelles à Chefchaouen. Les projets de la promotion de l'emploi ont choisi les femmes comme un des groupes ciblés des actions financées. La programmation appui le ministère de la condition de la femme, de la famille et des handicapés, et cet appui institutionnel permet de créer des points-contact genre dans tous les ministères et de faire une enquête nationale sur les handicapés.

Evaluation de l'incidence

Pertinence

MEDA Démocratie 1996-98 a centré son soutien financier sur la promotion des droits de la femme ; ce qui a répondu aux besoins de structuration du mouvement féminin. Le soutien a permis aux associations de renforcer leurs capacités et leur crédibilité et leur a permis d'obtenir d'autres financements. Néanmoins, l'aide s'est concentrée sur les associations citadines dans la zone de Casablanca et Rabat. L'élargissement de l'action vers l'espace rural (à travers le PIN) et vers l'intégration économique de la femme est positif, quoique l'appui aux actions de plaidoyer car le cadre législatif reste encore restrictif. Le renforcement institutionnel du ministère de la condition de la femme est important, car les capacités du ministère en question restent limitées et les actions en faveur des groupes vulnérables, les femmes et les handicapés, correspondent aux priorités de la CE.

Impacts envisageables

Le soutien aux associations féminines a permis d'ouvrir quatre centres d'alphabétisation, d'écoute et de conseil juridique pour les femmes. L'impact de ces centres sur la population féminine globale reste à voir. Néanmoins, leur existence a permis de promouvoir un débat sur les problèmes familiaux et sur le rôle de la femme dans la société. Les organisations féminines ont joué un rôle de plaidoyer qui s'est traduit dans les mesures législatives en faveur de la femme. A long terme, l'intégration de la dimension genre dans les programmes

de développement, financés par la CE, peut également améliorer la situation de la femme rurale encore hors du champ d'action des organisations féminines citadines. Il est trop tôt pour estimer les résultats de cette intégration, car la plupart des programmes viennent de démarrer.

Efficacité

Les centres mentionnés ci-dessus (2 à Rabat, 1 à Casablanca et 1 à Tanger) créés grâce à l'aide de la CE ont poursuivi leurs activités au-delà de la clôture des projets de la CE. Ainsi a été lancée une dynamique associative qui se diffuse par l'ouverture des centres similaires dans les provinces.

Effizienz

La CE a constaté le manque de capacités de la gestion financière par les organisations féminines; ce qui a nécessité un suivi rapproché des contrats par les gestionnaires de la CE. Quant à l'appui institutionnel au ministère de la condition de la femme, de la famille et des handicapés, il passe par le budget de l'Etat, ce qui induit une certaine complexité et des délais administratifs.

Durabilité

Plusieurs ONG féminines ont réussi à pérenniser leurs activités à travers des financements supplémentaires, souvent obtenus grâce au financement initial de la CE. Cependant, à long terme, l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes du développement et de la promotion de l'emploi de la CE peut avoir un effet plus durable que des actions ciblées sur la promotion des droits de la femme. Le soutien institutionnel au ministère de la condition de la femme, de la famille et des handicapés est également important, à condition que se maintiennent les priorités du Gouvernement marocain.

Appréciation globale

Le financement de la CE a promu les droits de la femme à la fois par les actions ciblées dans le milieu citadin et par l'intégration de la dimension genre dans les projets du développement rural ; ce qui nécessite une formation spécifique en matière du genre des gestionnaires des projets de la CE.

Question 8 b – Environnement

Indicateurs et critères

Evolution des indicateurs

Les données font défaut pour apprécier les évolutions des indicateurs aussi bien d'environnement industriel et urbain que d'environnement naturel. Seuls sont disponibles quelques indicateurs de situation.

La croissance de la population urbaine et de l'activité industrielle, peu ou pas contrôlée, met en relief l'absence ou l'insuffisance d'infrastructures de collecte et traitement des déchets solides et liquides. Seuls 74 % des eaux usées sont collectées en milieu urbain. Il n'existe que 54 stations d'épuration, dont environ un tiers en fonctionnement. L'impact de ces installations est insignifiant. Le taux de collecte des déchets ménagers, industriels ou médicaux est variable : 70 à 90% dans le monde urbain, 10% en milieu rural ; seulement 2% des déchets solides municipaux sont recyclés.

Les ressources en eaux, rares dans un pays soumis à de fréquentes sécheresses, sont menacées en qualité et surtout en quantité par une utilisation peu rationnelle et économe, notamment dans l'agriculture où l'irrigation représente près de 85% de la consommation.

Les écosystèmes fragiles tels les forêts, les montagnes, les oasis, sont menacés par des pratiques agricoles et d'irrigation qui entraînent déforestation (en particulier dans les zones de

montagnes très densément peuplées) salinisation (par irrigation mal contrôlée), érosion, et désertification. Les côtes sont menacées par le développement urbain et industriel très concentré sur le littoral.

Situation au regard des critères

Des progrès ont certainement été réalisés en matière d'environnement, industriel et urbain ou naturel. Mais aucun indicateur ne permet de les qualifier de notable.

Incidence des interventions de la CE sur l'évolution des critères

Couverture relative du champ

Le PAS Eau devrait soutenir la mise en place de la loi sur l'eau de 1995, bloquée par des difficultés institutionnelles. La réforme vise à décentraliser la gestion de l'eau au niveau des bassins hydrauliques à travers la mise en place des agences de bassins. De plus, en fixant un prix de l'eau plus proche des coûts de revient et en introduisant le concept de pollueur-payeur, la réforme vise à responsabiliser usagers (notamment agricoles et industriels) et à induire un usage plus économe de l'eau. Elle doit surtout dégager de plus grandes ressources financières pour l'investissement et surtout l'entretien des infrastructures existantes. La CE finance également la bonification d'intérêt de prêts environnementaux accordés par la BEI pour la réalisation de réseaux de collecte et stations d'épuration des effluents liquides dans 4 villes.

La CE finance également un projet de gestion des déchets urbains à Essaouira et une partie de la réhabilitation de l'habitat insalubre d'un quartier de Tanger. Ont en outre été programmées des bonifications d'intérêt pour des prêts de la BEI destinés à l'assainissement de villes moyennes et la dépollution de 2 sites industriels.

En milieu rural et naturel, la CE a lancé plusieurs projets de développement rural participatif à forte composante environnementale (lutte contre la déforestation, gestion participative des ressources naturelles). A souligner enfin le projet *arganier* qui prend en compte à la fois les objectifs relatifs à l'environnement et au genre, dans la mesure où il reconnaît le rôle de la femme dans la protection de l'arganier, arbre endémique dont l'huile est exploitée par des associations féminines.

Suite à la déclaration de Barcelone, la CE a été chargée de préparer un programme d'Action Prioritaire à Court et Moyen Termes pour l'environnement (SMAP). Le SMAP constitue la composante environnementale du partenariat euroméditerranéen et sert de cadre à l'ensemble des actions de la CE dans le domaine de l'environnement⁵. Le Maroc participe à 7 projets sur les 13 projets régionaux financés à travers le SMAP. Ce qui fait du Maroc un des pays les plus actifs dans ce programme. Avec la réserve qu'aucune organisation marocaine n'est leader dans ces projets ce qui en limite nécessairement l'impact.

Evolutions en cours de période

L'intervention en faveur des droits de la femme a été affectée comme celle relative à la question 7 par la disparition de MEDA Démocratie.

L'explicitation de la stratégie et la réorientation de la programmation à partir de 2000 affirme l'environnement comme objectif stratégique. La place de la dimension environnementale dans certains projets récents et dans le PAS Eau en sont une première manifestation, qui devrait en appeler d'autres.

⁵ Les 5 actions prioritaires du SMAP sont: Gestion intégrée de l'eau ; Gestion intégrée des déchets ; Sites critiques (comprenant des zones polluées, mais également des zones présentant des risques pour la biodiversité) ; Gestion intégrée des zones côtières ; Lutte contre la désertification

Evaluation de l'incidence

Pertinence

Compte tenu des retards du Maroc dans ces domaines la pertinence de chacune des actions spécifiques est généralement élevée. Elle s'intègre également dans les politiques du gouvernement. Les actions de lutte contre la pollution industrielle sont faibles. Présentes dans un des volets du PAS Eau, elles n'ont pas été intégrées dans les actions en faveur des PME.

D'une manière générale faible référence est faite aux priorités du SMAP dans les documents de stratégie ou de programmation. Cela est regretté tant par le Ministère de l'environnement marocain que de la DG Environnement. Cet effort de clarification et de rappel des objectifs est d'autant plus important que les instruments de financement d'actions dans le domaine environnemental sont nombreux : projets MEDA nationaux (projet classiques, PAS, bonifications d'intérêts) et régionaux (programme SMAP, statistiques environnementales MEDSTAT, Système euroméditerranéen dans le domaine de l'eau SEMIDE), programme Life Pays tiers, géré par la DG Environnement à travers le programme METAP en collaboration avec la banque mondiale.

Impacts envisageables

L'impact des actions de la CE dans le secteur de l'eau devrait être important. Une utilisation plus rationnelle de l'eau qui à terme pourra compenser l'impact économique des sécheresses. En outre, certaines orientations de la politique de sécurité alimentaire pourraient être remises en cause si l'agriculture étaient amenée à payer l'eau d'irrigation à un prix proche de son coût de revient.

L'impact des autres projets sera par définition plus local et dépendra de leur reproduction ailleurs.

Efficacité

Les projets dit classiques ont généralement subit des retards au démarrage de même que les projets SMAP. Les projets d'infrastructures BEI ont connu des retards de réalisation. Le PAS Eau vient juste de démarrer.

Efficiences

L'accumulation des retards dans le recrutement de l'AT long terme ou la non disponibilité d'équipements (voitures) menace l'efficiences des projets classiques.

Durabilité

La durabilité des investissements réalisés dans le domaine de l'eau dépendra essentiellement de la réussite de la réforme de l'eau et notamment la tarification. Seule une augmentation des tarifs en effet dégagera des ressources suffisantes pour la maintenance des installations.

Appréciation globale

Timides et localisées dans le cadre de MEDA I, les actions de la CE dans le secteur de l'environnement sont devenues plus importantes et nationales sous MEDA II avec l'appui à la réforme de l'eau qui est très ambitieuse et touche les problèmes environnementaux cruciaux du Maroc. La réussite des actions européennes est donc directement dépendant de la volonté de l'Etat marocain d'aller jusqu'au bout de ce processus.

Conclusions de la question 8

Le financement de la CE depuis 1996 a assuré une bonne couverture des actions ciblées en matière des droits de la femme dans le milieu citoyen, avec pour effet une forte présence des associations aidées dans le débat national sur la place de la femme dans la société. Depuis 2000, la CE veut promouvoir l'intégration de la femme dans la vie économique et a développé l'insertion de la dimension genre dans les projets classiques. La réalisation de cet objectif est lente et ne se concrétise que dans quelques projets, notamment de développement rural et de formation professionnelle, parfois en dépit des réserves des autorités marocaines

L'intégration de la dimension environnementale dans les projets rencontre certaines difficultés. Elle est directe cependant dans le soutien de services de base tels que l'eau, l'assainissement, la collecte des déchets. Elle est également présente dans les projets de développement rural et les quelques projets d'aménagement urbain. Elle est nettement moins convaincante dans les projets de soutien au développement économiques (EME, qualité...). Du PAS Gestion de l'eau peut être attendu un impact plus profond, dans la mesure où il aborde la gestion de la ressources en eau non seulement en terme de quantité mais aussi de qualité (lutte contre la pollution).

ANNEXE 4 - LES OBJECTIFS ET LA LOGIQUE DE L'INTERVENTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE AU MAROC

1 les objectifs de la période 1996-2000 (déclaration de Barcelone et règlement 1996 de MEDA)

1.1 DECLARATION DE BARCELONE ET PROGRAMME DE TRAVAIL

Première Conférence Euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères
27 et 28 novembre 1995

Analyse

<p>Objectif global</p> <p>Faire du bassin méditerranéen une aire de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité</p>
<p>Partenariat Politique et de Sécurité</p> <p><u>1. Créer une zone commune de paix et de stabilité, par</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement de la démocratie et de l'Etat de droit, - le respect des droits et libertés fondamentales, - le respect du pluralisme et de la diversité au sein des sociétés, - le respect de l'égalité souveraine, de l'unité et de l'intégrité territoriale de chaque partenaire; - la prévention et la lutte contre le terrorisme; - la lutte contre l'expansion et la diversification de la criminalité organisée et la drogue; - la promotion de la sécurité régionale (zones exemptes d'armes de destruction massive...) - l'établissement de relations de bon voisinage...; - le règlement des différends par des moyens pacifiques; - l'établissement d'un "Pacte euro-méditerranéen" (aujourd'hui Charte).-
<p>Partenariat Economique et Financier</p> <p><u>2. Créer une "zone de prospérité partagée", avec comme sous-objectifs à long terme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accélération du développement socio-économique durable - l'amélioration des conditions de vie des populations - l'augmentation du niveau d'emploi - la réduction des écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne; - la promotion de la coopération et de l'intégration régionale <p>Le partenariat économique et financier est fondé sur 3 éléments (a,b,c):</p> <p>a) l'instauration progressive d'une zone de libre-échange :</p> <p>i) couverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés progressivement éliminés; - commerce des produits agricoles progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties; - échanges de services (y compris droit d'établissement) progressivement libéralisés (prise en compte du GATS). <p>ii) objectifs sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> - adoption des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, certification, propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence; - développement des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et d'intégration des économies (prise en compte des besoins et niveaux de développement respectifs); - ajustement et modernisation des structures économiques et sociales (priorités : promotion et développement du secteur privé, mise à niveau du secteur productif et mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. - atténuation des conséquences négatives qui peuvent résulter de l'ajustement au plan social (programmes en faveur des populations les plus démunies); - promotion des mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

b) la mise en oeuvre d'une coopération et d'une concertation économiques par:

- l'instauration d'un environnement propice (élimination progressive des obstacles aux investissements, transferts de technologies et augmentation de la production et les exportations);
- la coopération régionale (développement les échanges entre les partenaires eux-mêmes)
- l'encouragement des accords entre entreprises (coopération et modernisation industrielle, environnement et cadre réglementaire favorable)
- la coopération environnementale (approche régionale et coopération renforcée, meilleure coordination des programmes multilatéraux, concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme);
- la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois;
- la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques;
- le renforcement de la coopération dans le domaine des politiques énergétiques.
- la gestion appropriée et le développement des ressources en eau;
- moderniser et restructurer l'agriculture et favoriser le développement rural intégré (assistance technique, formation, diversification de la production, réduction de la dépendance alimentaire, promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement, éradication de cultures illicites);
- développement et amélioration des infrastructures (transport, technologies de l'information, modernisation des télécommunications : élaboration d'un programme de priorités);
- respect des principes du droit maritime international (libre prestation de services...)
- encouragement de la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire;
- renforcement des capacités de recherche scientifique et de développement (formation, promotion de la participation à des projets de recherche conjoints);
- promotion de la coopération dans le domaine statistique.

c) l'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires:

- accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux;
- intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru,
- contributions financières bilatérales des Etats membres;
- gestion macroéconomique saine.
- favoriser le dialogue sur les politiques économiques des PM sur la manière d'optimiser la coopération financière.

Partenariat dans les domaines social, culturel et humain**3. développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et les échanges entre les sociétés civiles par :**

- le dialogue entre ces cultures et les échanges humains;
- le dialogue et le respect entre les cultures et les religions;
- la prise en compte de l'importance du rôle des médias
- le développement des ressources humaines (jeunes, échanges culturels, politique durable de programmes éducatifs et culturels; faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives);
- la prise en compte de l'importance du secteur de la santé pour un développement durable;
- la prise en compte de l'importance du développement social;
- le renforcement et/ou mise en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée (échanges entre les acteurs du développement, responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, des syndicats et des entreprises privées et publiques);
- des actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et le renforcement de l'Etat de droit et de la société civile;
- l'accroissement de la coopération pour réduire les pressions migratoires (programmes de formation professionnelle et d'assistance à la création d'emplois, protection des droits des migrants légalement installés);
- l'établissement d'une coopération plus étroite dans le domaine de l'immigration clandestine (réadmission des ressortissants en situation illégale);
- le renforcement de la coopération visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme;
- la lutte contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption;
- la lutte contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance.

Commentaires

Contexte

La déclaration de la Première Conférence Euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères (Barcelone 27 et 28 novembre 1995) s'inscrit clairement dans le contexte de l'après guerre froide, dans celui du processus d'Oslo et de la mise en œuvre du Traité sur l'Union européenne (Maastricht : mise en œuvre novembre 1993) et après les accords du GATT 1994 et la création de l'Organisation Mondiale du Commerce. L'ensemble de ces éléments fondamentaux se retrouve dans le cadre des trois volets du Partenariat.

L'élaboration la Déclaration de Barcelone est le fruit d'une série de concertations et d'orientations progressivement affinées. Suite à l'invitation du Conseil, deux communications de la Commission⁶ ont dessiné les orientations définies par les Conseils européens de Lisbonne (juin 1992), Corfou (juin 1994) et Essen (décembre 1994). Ces concertations intra-européennes ont abouti à la définition progressive d'une "position de l'Union européenne en vue de la conférence de Barcelone" (Cannes juin 1995) et un Rapport du Conseil sur "les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens, en préparation à la conférence à Barcelone"⁷ a été présenté aux Partenaires de l'UE. La Déclaration de Barcelone est le résultat de ce processus de concertation.

Objectifs généraux

La Déclaration de Barcelone constitue l'acte fondateur du Partenariat Euro-Méditerranéen. Les 27 partenaires ont décidé de donner à leurs relations futures une "dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire". L'objectif central consiste à faire du bassin méditerranéen une aire de dialogue, d'échange et de coopération garantissant la paix, la stabilité et la prospérité. L'importance stratégique de la Méditerranée est clairement affichée.

La Déclaration institue "un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat" qui est "complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales".

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels sont très nombreux (le résumé contenu dans le tableau en annexe 1 met en avant les objectifs des volets II et III du partenariat). Il convient de signaler que certains objectifs se retrouvent dans plusieurs volets (la lutte contre le terrorisme, la criminalité, la drogue se retrouvent par exemple dans les volet I et II) notamment en raison de la structure en pilier de l'UE et des compétences respectives des Communautés et des Etats membres.

Le **programme de travail** annexé traduit dans les faits les objectifs définis dans la Déclaration de Barcelone.

Les 12 secteurs relevés pour le *partenariat économique et financier* dans le cadre du programme de travail sont les suivants :

Etablissement d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange	Télécommunications et technologie de l'information;
Investissement	Aménagement du territoire;
Industrie	Tourisme;
Agriculture	Environnement;
Transports	Eau;
Energie	Pêche.

⁶ COM (94) 427 final du 19 octobre 1994, "Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne : établissement d'un Partenariat Euro-Méditerranéen et COM (95) 72 final du 8 mars 1995, "Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne : propositions pour la mise en oeuvre d'un partenariat euro-méditerranéen".

⁷ Publié par Agence Europe, Europe Document, n° 1930/31, 27 avril 1995.

Pour le volet social, culturel et humain le programme de travail identifie aussi 12 secteurs prioritaires :

Développement des ressources humaines;	Développement social;
Municipalités et régions;	Santé;
Dialogue entre cultures et civilisations;	Migration;
Médias;	Terrorisme;
Jeunesse;	Trafic de drogue, criminalité organisée;
Echanges entre les sociétés civiles;	Immigration clandestine.

Dans le cadre du **suivi**, sont prévus :

- des réunions thématiques *ad hoc* de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, des contacts entre les participants de la société civile;
- des contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux;
- la création d'un "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone", au niveau de hauts fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen (préparation des réunions des ministres des Affaires étrangères, évaluation du suivi du processus de Barcelone, mise à jour du programme de travail);

Il est précisé que le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du "Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone" sera assumé par les services de la Commission.

1.2 RÈGLEMENT (CE) N° 1488/96 DU CONSEIL DU 23 JUILLET 1996 (MEDA I)

Analyse

Objectif généraux

- Instaurer un cadre unifié de coopération dans le cadre du nouveau partenariat : "la Communauté met en œuvre des mesures dans le cadre des principes et des priorités du partenariat euro-méditerranéen visant à soutenir les efforts qu'entreprennent les territoires et les pays tiers méditerranéens" "en vue de procéder à des réformes de leurs structures économiques et sociales et d'atténuer les conséquences qui peuvent résulter du développement économique sur le plan social et de l'environnement".
- MEDA doit "contribuer à des initiatives d'intérêt commun dans les trois volets du partenariat euro-méditerranéen : renforcement de la stabilité politique et de la démocratie, mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et développement de la coopération économique et sociale, prise en compte de la dimension humaine et culturelle".
- les mesures d'appui sont mises en œuvre "en tenant compte de l'objectif de stabilité et de prospérité à long terme, notamment dans les domaines de la transition économique, du développement économique et social durable, de la coopération régionale et transfrontalière".

⁸ Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, JOCE n° L 189 du 30/07/1996 pp. 1 - 9

Objectifs sectoriels spécifiques : Annexe II

I. L'appui à la transition économique et à la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange porte notamment sur:

a)

- création d'emplois - développement du secteur privé (amélioration de l'environnement des entreprises et soutien PME),
- promotion de l'investissement, de la coopération industrielle et des échanges commerciaux entre la CE et les partenaires méditerranéens ainsi qu'entre ces derniers,
- mise à niveau des infrastructures économiques (pourrait comprendre les systèmes financier et de taxation.)

b) Actions d'appui aux programmes d'ajustement structurel. Mises en œuvre sur la base des principes suivants:

- les programmes d'appui visent le rétablissement des grands équilibres financiers et la création d'un environnement économique propice à l'accélération de la croissance, tout en visant à améliorer le bien-être de la population,
- les programmes d'appui sont adaptés à la situation particulière de chaque pays et tiennent compte des conditions économiques et sociales,
- les programmes d'appui prévoient des mesures visant, notamment, à pallier les effets négatifs que le processus d'ajustement structurel peut avoir sur le plan social et de l'emploi, notamment pour des groupes défavorisés de la population,
- les programmes d'appui sont situés dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange avec la Communauté européenne,
- un déboursement rapide est l'une des caractéristiques principales des programmes d'appui.

II. L'appui à un meilleur équilibre socio-économique comprend notamment:

- la participation de la société civile et des populations à la conception et à la mise en œuvre du développement,
- l'amélioration des services sociaux, notamment dans les domaines de la santé, du planning familial, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'habitat,
- la lutte contre la pauvreté,
- le développement harmonieux et intégré du monde rural et l'amélioration des conditions de vie urbaine,
- le renforcement de la coopération dans le domaine de la pêche et de l'exploitation durable des ressources marines,
- le renforcement de la coopération dans le domaine de l'environnement,
- la mise à niveau des infrastructures économiques, notamment dans les secteurs du transport, de l'énergie, du développement rural et des technologies de l'information et des télécommunications,
- le développement intégré des ressources humaines en complément des programmes des États membres, notamment dans la formation professionnelle continue dans le cadre de la coopération industrielle, amélioration du potentiel pour la recherche
- le renforcement de la démocratie et du respect des droits de l'homme,
- la coopération culturelle et l'échange des jeunes,
- la coopération et l'assistance technique afin de réduire l'immigration clandestine, le trafic de drogue et la criminalité internationale

III. La coopération régionale et transfrontalière devra être appuyée notamment par:

- a)** la mise en place de structures de coopération régionale entre les partenaires méditerranéens ainsi que leur développement;
- b)** la mise en place des infrastructures nécessaires aux échanges régionaux (moyens de transport, communications énergie...)
- l'amélioration du cadre réglementaire et des projets d'infrastructure à petite échelle dans le cadre des équipements au franchissement des frontières,
- la coopération au niveau des grandes régions géographiques et les mesures complémentaires à celles au sein de la Communauté, y compris l'appui à la connexion entre le réseau de transport et d'énergie des partenaires méditerranéens et les réseaux transeuropéens;
- c)** d'autres activités régionales, y compris celle du dialogue euro-arabe;
- d)** les échanges entre sociétés civiles de la CE et des partenaires dans ce cadre, la coopération décentralisée pour objectif:
- d'identifier les bénéficiaires non gouvernementaux de l'aide communautaire,
- notamment la mise en réseau des universités et des chercheurs, des collectivités locales, des associations, des syndicats et des organisations non gouvernementales, des médias, des entrepreneurs privés ainsi que des institutions culturelles au sens large. Favoriser l'information entre réseaux et la pérennité des liens établis entre les partenaires des réseaux.

Commentaires

Contexte

Adoption en 1996 dans l'après conférence de Barcelone et dans le cadre de la mise en place du Partenariat Euro-Méditerranéen et de la mise en œuvre du Traité de Maastricht.

Définition d'un montant de référence financière pour l'exécution du programme, pour la période 1995-1999 : 3 424,5 millions d'écus.

Objectifs et principes généraux de l'aide

MEDA I consacre le passage d'une logique d'assistance mise en œuvre "en vue du développement économique et social" à une logique partenariale d'accompagnement aux réformes des structures économiques et sociales des partenaires de l'UE.

Il s'agit d'une véritable communautarisation de l'aide accordée par l'Union européenne à ses partenaires qui succède aux systèmes des protocoles financiers bilatéraux quinquennaux annexés aux anciens accords de coopération. Il y a ainsi instauration d'un cadre unifié de coopération similaire aux programmes PHARE et TACIS. L'essentiel des actions de coopération financière et technique en faveur des PTM⁹ a été regroupé au sein d'un seul article budgétaire intitulé "MEDA" (ligne B7- 410).

En plus des objectifs mentionnés dans les tableaux placés en annexe un certain nombre de **principes** sont rappelés aux points IV et suivants de MEDA I. Il faut retenir :

- **IV. La bonne gestion** : favorisée en "soutenant des institutions clés et des acteurs clés de la société civile" (autorités locales, groupements ruraux et villageois, associations basées sur le principe de l'entraide, syndicats, médias, organisations de soutien aux entreprises et en aidant à l'amélioration de la capacité de l'administration publique à élaborer des politiques et à diriger leur mise en œuvre).
- **V. prise en compte de la promotion du rôle de la femme dans la vie économique et sociale** (éducation et la création d'emplois pour les femmes. Nécessité de promouvoir **l'éducation et la création d'emplois pour les jeunes** afin de faciliter leur intégration sociale.
- **VI. Il convient de recourir à la coopération décentralisée** lorsque celle-ci peut s'avérer efficace.
- **VII. Il est dûment tenu compte des aspects environnementaux** lors de la préparation et de la mise en œuvre actions

Objectifs sectoriels

Les objectifs sectoriels se répartissent en trois catégories qui doivent couvrir les trois volets de Barcelone (politique-sécurité, économique-financier, social-culturel-humain) :

- a et b)) L'appui à la transition économique et à la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange et l'appui aux programmes d'ajustement structurel;
- L'appui à un meilleur équilibre socio-économique (V. modification MEDA II);
- La coopération régionale et transfrontalière (V. modification MEDA II).

⁹ Protocoles, "Coopération intéressant l'ensemble des PTM", appui aux réformes économiques, aides macro - financière à la balance des paiements et programme relatif à la création d'emplois et au soutien des petites et micro - entreprises dans les pays du Maghreb.

2 Les Objectifs de La Période 2000-2006 (Déclaration de Marseille et Règlement 2000 de Meda)

2.1 DECLARATION DE LA QUATRIEME CONFERENCE EURO-MEDITERRANEENNE DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES : MARSEILLE, 15 ET 16 NOVEMBRE 2000

Principales (ré)orientations stratégiques et "orientations pour l'avenir"

I. Partenariat politique et de sécurité

1. renforcer le dialogue politique;
2. approfondir le dialogue dans les domaines spécifiques du terrorisme ainsi que des migrations et des échanges humains;
- 3 élargir le dialogue à d'autres thèmes (évolutions régionales en matière de sécurité, désarmement, processus de consolidation de l'Etat de droit, le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques);
4. mise à l'étude de mesures présentant une importance particulière pour la sécurité commune dans le bassin méditerranéen (environnement, sécurité des transports maritimes, lutte contre la criminalité et les trafics illicites de toutes sortes);
5. importance particulière du projet de Charte euro-méditerranéenne.

II. Volet économique et commercial

1. prise en compte des accords euro-méditerranéens conclus;
- 2.attention particulière portée à l'impact social de la transition économique;
3. renforcement du processus d'intégration régionale sud-sud, "de manière à pleinement favoriser les réformes économiques et l'intégration régionale indispensables pour atteindre les objectifs du processus de Barcelone";
4. libéralisation accrue des échanges agricoles;
5. nécessité de renforcer l'ouverture économique entre pays partenaires afin de favoriser leur intégration réussie dans l'économie mondiale;
6. renforcement du dialogue sur le volet économique et commercial du Partenariat en particulier sur l'environnement macro-économique, les réformes structurelles et l'ouverture économique des partenaires;
- 7 nécessité de renforcer la cohérence des travaux des divers forums existants dans les domaines économique et social (patronats, syndicats, universités...);
8. la réalisation effective des programmes régionaux existants dans les 6 domaines prioritaires confirmés à Stuttgart (industrie, eau, environnement, transports, énergie et société de l'information) en veillant à leur complémentarité et à leur transposition dans les programmes nationaux;
9. établir un calendrier indicatif pour l'adoption de mesures d'harmonisation, dans certains secteurs prioritaires, permettant aux pays partenaires de bénéficier pleinement du marché euro-méditerranéen ;
10. intérêt d'engager, dans le cadre de la coopération industrielle, des nouveaux projets régionaux en matière de formation et de soutien institutionnel et de développer des projets portant sur l'innovation, les technologies, y compris de l'information, et la qualité;
11. importance stratégique de la gestion et de l'approvisionnement en eau dans le cadre de la coopération régionale;
12. attention particulière portée aux secteurs de la recherche pour développer les synergies entre MEDA et le Programme-Cadre de Recherche et Développement;
13. intérêt de considérer, dans la perspective du développement durable, les secteurs tels que le tourisme, l'aménagement du territoire et la gestion de l'espace.

III Volet social, culturel et humain

1. prendre davantage en compte les effets sociaux de la transition économique dans les programmes nationaux (accent sur la formation, l'emploi, la requalification professionnelle et la réforme des systèmes éducatifs);
2. mise en place d'un programme régional portant sur les politiques de formation, la promotion du rôle des femmes dans le développement économique, la réforme des systèmes sociaux et la coopération en matière sanitaire;
- 3.. mise en place de la deuxième phase d'Euromed Héritage, préparation d'Euromed Audiovisuel II, lancement d'Euromed-Sciences humaines;
4. approfondissement du dialogue sur les migrations et les échanges humains;
5. renforcement des politiques de co-développement et d'intégration des ressortissants des pays-tiers résidant légalement sur le territoire des Etats membres;
6. préparation concertée en 2001 d'un programme régional dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures;
7. prise en compte les aspirations de la société civile - dimension essentielle du Partenariat;
8. renforcement du soutien apporté à la société civile, notamment à travers le programme MEDA-Démocratie.

IV. Coopération financière

- 1 caractère indispensable d'une coopération financière efficace et crédible, " ciblée " sur les grands enjeux du Partenariat;
2. MEDA demeure un instrument d'accompagnement et d'encouragement du processus d'association : il est nécessaire de renforcer le lien entre ce programme et la mise en oeuvre des réformes engagées au titre des accords d'association;
3. tenir davantage compte des spécificités de chaque partenaire et renforcer la concertation stratégique au cours de la phase de programmation;
4. renforcer la dimension sous-régionale du Processus, en encourageant la mise en place, sur une base volontaire, d'initiatives de développement et d'intégration économique sud-sud;
5. renforcer la visibilité de la coopération : un programme d'information et de communication destiné à sensibiliser les populations des 27 partenaires et un " label " euro-méditerranéen seront créés.

Commentaires

Contexte

Echéance de MEDA I, mise en œuvre du traité d'Amsterdam, seconde intifada (boycott syro-libanais de la réunion de Marseille et report de l'adoption de la Charte euro-méditerranéenne de paix et de stabilité).

(Ré)orientations stratégiques

Si les objectifs globaux de Barcelone sont réaffirmés, il s'agit clairement d'une relance du partenariat suite aux décisions de la réunion informelle de Lisbonne et à la communication de la Commission intitulée "un nouvel élan pour le Processus de Barcelone ". La réunion fait également suite à l'adoption de la "stratégie commune à l'égard de la région méditerranéenne" adoptée lors du Conseil européen de Santa Maria Da Feira et prend en compte les différentes conférences ministérielles sectorielles.

Au niveau stratégique, il convient de souligner l'importance du renforcement du lien entre MEDA et "*la mise en oeuvre des réformes engagées au titre des accords d'association*". Il s'agit aussi d'assurer "*un rôle accru aux partenaires dans la mise en oeuvre des projets*", notamment à travers une "*déconcentration et une décentralisation de leur gestion*".

Il y a clairement concentration des actions pour parvenir à une coopération "efficace et crédible, ciblée sur les grands enjeux du Partenariat";

Le renforcement de l'appui à l'intégration sud-sud est également prioritaire (V. également le volet 3 de l'annexe II de MEDA II).

L'offre de la BEI d'apporter, "au-delà du mandat qui lui a été confié par l'Union européenne (...), une contribution supplémentaire d'un milliard d'Euros sur la même période, sur ses propres ressources et à ses propres risques" est également à souligner.

Réorientations sectorielles

- les différentes conférences ministérielles sectorielles ont permis d'affiner certains objectifs et dans certains cas de lancer de nouveaux programmes (Euromed Héritage par exemple, ou développement de la coopération industrielle);
- les développements internes de l'UE ont eu des conséquences importantes notamment dans le troisième volet du processus de Barcelone (social, culturel et humain : ex: préparation d'un programme régional dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures);
- la volonté d'une meilleure prise en compte des aspirations de la société civile est à souligner.

2.2 RÈGLEMENT (CE) N° 2698/2000 DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2000 (MEDA II).

Analyse

Objectifs Généraux

1. Remplacer MEDA I arrivé à échéance en 1999
2. Poursuivre et intensifier la coopération initiée dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.
3. Prendre en compte l'entrée en vigueur de nouveaux accords d'association qui "requièrent d'importants efforts d'ajustement de la part des partenaires méditerranéens".
4. "rationaliser les procédures décisionnelles et permettre une mise en oeuvre plus efficace de l'assistance de la Communauté".
5. La programmation indicative doit "définir plus clairement l'impact attendu des opérations dans le contexte des processus de réforme engagés par les partenaires et de l'établissement du partenariat euro-méditerranéen".
6. Les documents de stratégie et les programmes indicatifs nationaux et régionaux définissent les objectifs principaux, les orientations et les secteurs prioritaires pour le soutien de la Communauté.
7. L'introduction de plans de financement nationaux et régionaux basés sur les programmes indicatifs facilite la rationalisation des procédures décisionnelles
8. Prise en compte du règlement (CE, Euratom) n° 2988/95 du Conseil du 18/12/1995 (protection des intérêts financiers des CE), du règlement (Euratom, CE) n° 2185/96 du Conseil du 11/11/1996 (contrôles et vérifications sur place effectués par la Commission) et de la décision 1999/468/CE du Conseil du 28/06/1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission.
9. Commission - BEI : se sont engagées à poursuivre l'amélioration de leur collaboration dans la mise en oeuvre des actions en capital à risque et des bonifications d'intérêts.

Modifications des objectifs sectoriels (par rapport à l'annexe II de MEDA I

Annexe II MEDA II : Modifications des objectifs sectoriels (par rapport à l'annexe II de MEDA I (ne figurent que les principales modifications/nouveautés par rapport à l'annexe de MEDA I)

I. L'appui à la transition économique

- a) - l'ouverture des marchés
- b) - les programmes d'appui contribuent également aux réformes menées dans les secteurs clés en vue de la création d'une zone de libre-échange avec la Communauté européenne, - les programmes d'appui prévoient des mesures visant, notamment, à accompagner, sur le plan social et de l'emploi, le processus de transition économique et la réalisation d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne ainsi qu'à pallier les effets négatifs que ce processus peut avoir sur le plan social et de l'emploi, notamment pour les groupes les plus défavorisés de la population,
 - le déboursement de l'appui se fera par tranches sous la forme d'une aide budgétaire directe en fonction de l'accomplissement des objectifs et/ou des cibles sectorielles convenus dans le programme d'appui.

II. L'appui à un développement socio-économique durable comprend notamment:

- la promotion d'une répartition vaste et équitable des fruits de la croissance, compte tenu, en particulier, des objectifs et des buts fixés à l'occasion de sommets des Nations unies concernant la lutte contre la pauvreté et intégrés aux objectifs internationaux en matière de développement,
- le renforcement de la coopération dans le domaine de l'agriculture, notamment en ce qui concerne la qualité et les normes,
- la protection et l'amélioration de l'environnement, en tenant compte en particulier, grâce à une coopération renforcée dans le domaine de l'environnement, des principes de précaution et d'action préventive dans le cadre du soutien apporté au développement économique,
- le renforcement de la démocratie, du respect et de la défense des droits de l'homme, notamment par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales oeuvrant dans la Communauté européenne et dans les pays partenaires méditerranéens,
- la coopération et l'assistance technique afin de renforcer la coopération dans le domaine des migrations et de la lutte contre l'immigration clandestine, y compris le rapatriement des personnes en séjour irrégulier,
- la coopération et l'assistance technique en matière de lutte contre la criminalité organisée, notamment contre le trafic de drogues et la traite des êtres humains,
- le développement de la coopération dans les matières relatives à l'État de droit, telles que la coopération judiciaire et pénale, le renforcement des institutions garantissant l'indépendance et l'efficacité de la justice, la formation des services de la sécurité intérieure des États et de la sécurité civile.

III. La coopération régionale, sous-régionale et transfrontalière

Commentaire

Contexte

Réforme de l'aide extérieure, mise en œuvre du Traité d'Amsterdam, réorientation de l'aide suite à la communication de la Commission un "nouvel élan pour le processus de Barcelone" et aux conclusions de Marseille Contexte géopolitique défavorable au Proche-Orient (boycott syro-libanais de Marseille).

Les principales modifications en termes d'objectifs généraux par rapport à MEDA I

Outre les modifications de l'annexe II et à l'exception de certaines questions techniques type comitologie, évaluations, relations avec la BEI), les principales modifications sont les suivantes :

- Le montant de référence financière pour l'exécution de MEDA II pour la période 2000-2006 (soit 7 ans au lieu de 5 ans pour MEDA I), est de 5 350 millions d'euros.
- Les mesures d'appui sont mises en oeuvre compte tenu de l'objectif consistant à parvenir à un "développement durable qui conduise à la stabilité et la prospérité à long terme. Une attention particulière est accordée à l'impact économique, social et environnemental de la transition économique, à la coopération régionale et sous-régionale et au renforcement de la capacité des partenaires méditerranéens de s'intégrer à l'économie mondiale";
- Renforcement de la coordination, de la cohérence et de la complémentarité;
- Introduction des "documents de stratégie couvrant la période 2000-2006" qui "sont établis aux niveaux national et régional, en liaison avec la Banque" doivent "définir les objectifs à long terme de la coopération et déterminer des domaines prioritaires d'intervention" (prise en compte de "toutes les évaluations pertinentes");
- Des programmes indicatifs, nationaux et régionaux, couvrant des périodes de trois ans, sont fondés sur les documents de stratégie correspondants et établis en liaison avec la BEI aux niveaux national et régional. Ils tiennent compte des priorités dégagées avec les partenaires méditerranéens, notamment les conclusions du dialogue économique;
- Les plans de financement sont basés sur les programmes indicatifs visés au paragraphe 3 et, en règle générale, sont adoptés annuellement. Ils sont établis aux niveaux national et régional en liaison avec la Banque.

Par rapport aux **principes** dégagés dans le cadre du règlement MEDA I (bonne gestion, promotion du rôle de la femme, création d'emplois pour les jeunes, recours à la coopération décentralisée, aspects environnementaux), il faut noter un nouveau point V : *"les mesures prises en vertu du présent règlement doivent tenir compte de l'analyse des besoins et des potentialités des femmes et des hommes dans la vie économique et sociale, de manière que les questions d'égalité des sexes soient prises en compte dans la programmation et la mise en oeuvre de la coopération au développement. Une importance particulière doit être attachée à l'éducation et à la création d'emplois pour les femmes"*.

Modifications des objectifs sectoriels de l'annexe II

Des modifications ont été introduites dans le cadre de l'annexe II définissant les secteurs prioritaires de l'appui communautaire. Une comparaison des versions des annexes MEDA I et II permet de voir que dans le cadre de "L'appui à la transition économique et à la réalisation d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange" il y a relativement peu de modifications sauf en ce qui concerne les questions liées aux programmes d'appui à l'ajustement.

Par contre, des modifications très importantes sont introduites dans le cadre du second volet qui est ré-intitulé "II. L'appui à un développement socio-économique durable" au lieu de

"L'appui à un meilleur équilibre socio-économique" dans MEDA I. Plusieurs réorientations sectorielles, reprises intégralement dans le tableau ci-dessus sont notables notamment concernant :

- la **lutte contre la pauvreté** et la cohérence avec les objectifs internationaux en matière de développement;
- le renforcement de la coopération dans le domaine de l'**agriculture**, de la protection et de l'amélioration de l'**environnement** (avec l'inscription des principes de "précaution et d'action préventive");
- le **renforcement de la démocratie**, du respect et de la défense des **droits de l'homme**.

En matière de **justice et affaires intérieures**, il faut noter :

- la coopération dans le domaine des migrations, la lutte contre l'immigration clandestine,
- la coopération et l'assistance technique en matière de lutte contre la criminalité organisée,
- le développement de la coopération dans les matières relatives à l'État de droit (coopération judiciaire et pénale, renforcement des institutions garantissant l'indépendance et l'efficacité de la justice, formation des services de la sécurité intérieure des États et de la sécurité civile).

Dans le cadre du troisième volet, il faut remarquer l'ajout de la "coopération sous régionale" à côté des traditionnelles coopérations "régionale et transfrontalière".

ANNEXE 5 - PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL

Cette Annexe reprend les transparents utilisés pour la présentation du rapport final (version provisoire) lors d'un séminaire organisé au Maroc le 30 Janvier 2003 réunissant un large panel de représentants du gouvernement Marocain, de la Commission européenne et des Etats Membres de l'Union européenne.

EVALUATION DE LA STRATEGIE PAYS
DE LA COMMISSION EUROPEENNE
POUR LE MAROC

Présentation du Rapport Final

Janvier 2003

Ce rapport a été élaboré à la demande de la Commission Européenne et conformément aux termes de référence établis.
Son contenu reste toutefois de la seule responsabilité des consultants indépendants qui en ont été chargés.

PLAN DE LA PRESENTATION

CADRE DE L'ÉVALUATION

→ **Objet, contexte, méthode**

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU REGARD DES OBJECTIFS

→ **Institutions, économie, société, région, droits et gouvernance, environnement**

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU REGARD DES MOYENS

→ **Moyens financiers, autres moyens**

RÉSULTATS GLOBAUX DE L'ÉVALUATION

RECOMMANDATIONS

*CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION***BUTS DE L'ÉVALUATION**

REPONDRE A DEUX QUESTIONS

- Dans quelle mesure les interventions de la Commission atteignent les objectifs que lui ont assignés les instances politiques de l'Union européenne ?
- Dans quelle mesure elle utilise efficacement à cette fin les moyens mis à sa disposition ?

FAIRE DES RECOMMANDATIONS A COURT ET MOYEN TERME

**Période d'évaluation :
de 1996 à 2002 et par anticipation jusqu'en 2006.**

CADRE GENERAL DE L'EVALUATION

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE EN MÉDITERRANÉE

Conseils d'Essen (décembre 1994) et de Cannes (juin 1995)

<i>objectif global</i>	le renforcement de la politique de l'Union Européenne dans 'une zone d'importance stratégique prioritaire'			
<i>objectifs spécifiques</i>	la sécurité et la paix	la stabilité politique	la prospérité partagée	la libéralisation des échanges
<i>moyen politique</i>	le partenariat euroméditerranéen			
<i>moyen financier</i>	MEDA			
<i>mission donnée à la Commission</i>	mettre en œuvre les objectifs stratégiques de l'UE dans le cadre du partenariat euroméditerranéen avec les moyens financiers de MEDA			

*CADRE GENERAL DE L'EVALUATION***PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE POUR
LE MAROC****PRIORITES COMMUNES POUR LA DECENNIE 1996-2006**

- développement du secteur privé
- renforcement de la société civile
- amélioration de l'environnement, notamment urbain

PRIORITES DE LA PERIODE 1996-1999

- appui à la transition économique et aux réformes
- renforcement de l'équilibre socio-économique

PRIORITES DE LA PERIODE 2000-2006

- renforcement institutionnel
- accompagnement de la mise en œuvre de l'Accord d'association
- développement du secteur privé et des échanges dans la perspective de la ZLE
- développement des ressources humaines
- maîtrise des migrations
- environnement

*CADRE GENERAL DE L'EVALUATION***INFLÉCHISSEMENTS INTERVENUS DANS LES ANNÉES 2000 ET 2001**

OBJECTIFS

- Appui prioritaire donné à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (2001)
- Accent mis sur les thèmes relevant du domaine '*justice et affaires intérieures*'

PROGRAMMATION

- Perspectives stratégiques à moyen terme orientant la programmation
- Concentration de l'aide sur un nombre limité de domaines stratégiques

MISE EN ŒUVRE

- Complémentarité accrue avec les interventions des Etats Membres
- Déconcentration de la gestion des projets.

*CADRE GENERAL DE L'EVALUATION***CONTEXTE MAROCAIN DE LA STRATÉGIE EUROPÉENNE****CONFIRMATION DU PROCESSUS DEMOCRATIQUE**

- du gouvernement d'alternance (1997) aux élections législatives (2002)
- progrès des libertés civiques (presse écrite, association, ...)
- décentralisation et affirmation de la société civile

ECONOMIE PLUS OUVERTE, CROISSANCE MODESTE

- agriculture peu efficiente et vulnérable à la sécheresse
- modeste croissance de l'activité non agricole
- ouverture progressive sur le marché mondial
- timidité du secteur privé (emploi, investissement, mise à niveau)
- forte présence du secteur informel

FRAGILITES SOCIALES

- croissance démographique et développement urbain
- chômage inquiétant des jeunes urbains (dont diplômés)
- fortes disparités territoriales
- progrès de la scolarisation à confirmer
- crise latente du secteur de la santé
- 19% de la population au-dessous du seuil de pauvreté (1998)

*CADRE GENERAL DE L'EVALUATION***MÉTHODE D'ÉVALUATION****Principe**

- poser les questions relatives à la stratégie européenne vis à vis du Maroc
- apporter des réponses permettant de mesurer le degré de réussite de cette stratégie

QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION

1. création d'un environnement favorable à l'investissement et aux affaires
2. renforcement du secteur privé
3. mise en œuvre de l'accord d'association
4. amélioration des conditions de vie par l'accès aux services de base
5. atténuation des impacts sociaux des réformes
6. renforcement du processus de coopération et d'intégration (sub)-régionale
7. renforcement de la démocratie, de l'Etat de droit, de la bonne gouvernance
8. objectifs transversaux (égalité hommes / femmes, environnement)

QUESTIONS SUR LES MOYENS DE LA COMMISSION

9. synergies avec Gouvernement marocain, Etats Membres et autres bailleurs
10. allocation efficiente des moyens financiers propres
11. usage efficient des moyens non-financiers (procédures, assistance technique, etc.)

*REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***1. CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE FAVORABLE**

EVOLUTION CONSTATEE

Avancées → obligations et procédures, égalité de traitement des entreprises
→ équipement du territoire

Retards → secteur financier, juridictions consulaires
→ qualification de la main d'œuvre, structuration des milieux professionnels
→ lisibilité de la politique économique à moyen terme

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

→ cadre réglementaire et institutionnel, grands équilibres macroéconomiques
→ secteur financier, qualification professionnelle, organisation des milieux professionnels
→ réseau routier dans les provinces du nord

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

→ interventions pertinentes dans leurs finalités
→ objectifs de réalisation en voie d'être atteints
→ impacts envisageables incertains (liés à l'application des réformes)

CONCLUSION : L'intervention est efficace, lorsqu'elle

→ rencontre la capacité et la volonté des acteurs marocains
→ s'appuie sur le rôle incitatif de la constitution d'une zone de libre échange

*REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***2. RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ**

EVOLUTION CONSTATEE

- faible croissance du tissu d'entreprises et de l'emploi permanent
- stagnation des exportations industrielles
- attentisme des acteurs face à la perspective de l'entrée dans la zone de libre échange
- retard dans le programme national de mise à niveau des entreprises

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- soutiens multiples : fonds de garantie, soutien technique, normalisation et qualité, qualification de la main d'œuvre, etc.
- concentrés sur l'industrie et les services (ignorant l'agriculture)

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- pertinence des choix d'intervention peu questionnable (sauf agriculture)
- objectifs de réalisation sans doute atteints (avec retards)
- impact probablement significatif sur la mise à niveau, mais incertain sur l'emploi

CONCLUSION

- réorientation opportune du soutien à la formation professionnelle
- enjeu important de la mise à niveau de l'agriculture

*REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***3. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION**

EVOLUTION CONSTATEE

- l'UE est le premier partenaire commercial et investisseur (stable depuis 1996)
- les réformes adoptées depuis 1996 rapprochent des standards européens
- l'accord d'association est mal connu du secteur privé et du grand public

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- appui aux grandes réformes structurelles (FAS et PAS)
- appui au soutien de l'investissement privé et à la mise à niveau des entreprises
- mais insuffisante information des acteurs sur l'intégration à la ZLE

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- pertinence des choix d'intervention
- importants résultats positifs envisageables
- impacts dépendants de la mise en œuvre des réformes

CONCLUSION

- intervention positive en synergie avec celle d'autres bailleurs
- défaut de prise en compte des effets de l'accord sur les finances publiques

REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION

4. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE PAR L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

EVOLUTION CONSTATEE

- progrès quantitatifs dans l'éducation (importants) et la santé (moindres)
- améliorations sensibles de l'accès aux autres services (dont eau)
- lente réduction des disparités territoriales (rural / urbain)

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- présence notable dans tous les domaines (sauf éducation)
- intervention géographiquement limitée en milieu rural
- faible prise en compte des populations urbaines défavorisées

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- forte synergie avec les priorités marocaines et l'intervention des autres bailleurs
- importants impacts envisageables dans la santé, l'eau, les routes du nord
- risques mal connus pour la couverture médicale et la gestion de l'eau

CONCLUSION

- forte pertinence de l'intervention (santé et gestion de l'eau, en particulier)
- impacts envisageables à moyen-long terme, mais risques à maîtriser

*REPOSE AUX QUESTIONS D’ÉVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***5. ATTÉNUATION DES IMPACTS SOCIAUX DES RÉFORMES**

RISQUES ENVISAGEABLES

- suppressions d’emploi suite aux *privatisations* et à la *mise à niveau* du secteur privé
- défaillance des finances publiques dans la généralisation de la *couverture médicale*
- gestion de l’eau défavorable aux populations marginalisées des villes et des campagnes

COUVERTURE DU CHAMP PAR L’INTERVENTION EUROPÉENNE

- absence d’intervention spécifique
- importance donnée au renforcement de l’équilibre socioéconomique
- projets en cours anticipant les conséquences sociales possibles des réformes

INCIDENCE DE L’INTERVENTION

- bonne pertinence globale des interventions dans le champ social
- insuffisante anticipation des transformations de la société marocaine
- cloisonnement des champs économique et social d’intervention

CONCLUSION

- absence d’interrogation sur les conséquences sociales des réformes
- insuffisante prise en compte des populations vulnérables (urbaines notamment)

REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION

6. RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION (SUB)-RÉGIONALE

EVOLUTION CONSTATEE

- développement d'initiatives multilatérales et de coopérations bilatérales
- forte présence marocaine dans les programmes régionaux
- absence de progrès dans les relations commerciales régionales sud-sud

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- offre importante et multiple des programmes régionaux
- forte concentration sur les réunions, séminaires et conférences
- faible prise en compte des dimensions politique et sécurité

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- pertinence des programmes et projets régionaux
- faible complémentarité opérationnelle entre projets nationaux et régionaux
- interventions régionales dominées par les opérateurs européens

CONCLUSION

- insuffisante synergie entre interventions au niveau national et régional
- faiblesse des soutiens financiers bénéficiant aux acteurs marocains

REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION

7. RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ETAT DE DROIT, DE LA GOUVERNANCE

EVOLUTION CONSTATEE

- nouvelle constitution (1996), alternance politique (1997), élections législatives (2002)
- affirmation des libertés publiques et décentralisation
- émergence d'un mouvement associatif

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- MEDA Démocratie et IEDDH : 3 actions 'nationales' et de 3 actions régionales
- renforcement de l'appareil judiciaire, appui au ministère chargé des droits de la femme
- Maroc hors de la zone de concentration de l'IEDDH

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- pertinence générale des choix
- effet multiplicateur du soutien au mouvement associatif
- complémentarité entre action institutionnelle et soutien à la société civile

CONCLUSION

- forte efficience relative des interventions
- moyens faibles et mauvaise adaptation des outils d'intervention

*REPOSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***8. OBJECTIFS TRANSVERSAUX : ÉGALITÉ HOMMES / FEMMES**

EVOLUTION CONSTATEE

- débat sur le rôle public de la femme et le code de la famille
- analphabétisme, chômage, absence de responsabilités publiques
- progrès dans les mandats électifs

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- rôle économique de la femme pris en compte dans certains projets
- projets sur les droits de la femme en collaboration avec la société civile
- appui au ministère chargé de la condition de la femme

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- création de centres d'alphabétisation et de conseil, dynamique se diffusant en province
- crédibilité accrue des associations féminines
- promotion d'un débat sur la famille et le rôle de la femme dans la société

CONCLUSION

- pertinence des interventions
- faiblesse des moyens et inadaptation des instruments

*REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES OBJECTIFS DE LA COMMISSION***8 BIS. OBJECTIFS TRANSVERSAUX : ENVIRONNEMENT**

EVOLUTION CONSTATEE

- très faible proportion des déchets solides et effluents collectés et traités
- utilisation peu économe de l'eau, notamment dans l'agriculture
- menaces sur les côtes et les écosystèmes fragiles

COUVERTURE DU CHAMP PAR L'INTERVENTION EUROPÉENNE

- projets locaux : collecte et traitement d'eaux usées, gestion des déchets solides
- réforme de la gestion du cycle de l'eau
- développement rural participatif à forte composante environnementale

INCIDENCE DE L'INTERVENTION

- pertinence élevée des actions entreprises
- fort impact envisageable d'une gestion rationnelle et décentralisée de l'eau
- faible présence dans la lutte contre les pollutions industrielles

CONCLUSION

- bonne prise en compte de l'environnement dans les services de base
- faible prise en compte de l'environnement dans le soutien à l'économie

REPONSE AUX QUESTIONS D’EVALUATION – QUESTIONS SUR LES MOYENS DE LA COMMISSION

9. SYNERGIES AVEC LE GOUVERNEMENT MAROCAIN, LES ETATS MEMBRES ET LES AUTRES BAILLEURS

CONSTATS

- Prise en compte des priorités marocaines à tous les stades de la programmation, mais connaissance limitée de la stratégie et des programmes par l’administration et adhésion limitée à certains projets et modalités
- Consultation des Etats Membres sur la stratégie, les programmes et les projets
- Concertation évoluant vers la coopération avec BEI et Banque mondiale

APPRECIATION

- Synergies euro-marocaines renforcées par les visions à moyen terme (PDES, DSP)
 - △ mais renforcement possible de la consultation sur la stratégie et la programmation
- Procédures de concertation avec les Etats Membres bonnes mais perfectibles
 - △ mais forte marge de progression dans les synergies
 - △ en prenant notamment en compte la diversité des intérêts
- Gains d’efficacité élevés par la coopération avec la Banque mondiale et la BEI

*REPOSE AUX QUESTIONS D’EVALUATION – QUESTIONS SUR LES MOYENS DE LA COMMISSION***10. ALLOCATION EFFICIENTE DES MOYENS FINANCIERS PROPRES**

CONSTATS

- Différents instruments financiers intervenant dans une même priorité du PIN
- Coexistence avec projets régionaux et ‘horizontaux’
- Concentration dans le nord – Faible intervention dans les villes
- Présence forte dans l’industrie, la santé, l’eau, le secteur financier
- Secteur public bénéficiaire presque exclusif de l’aide

APPRECIATION

- Bonne rationalité générale de l’affectation des moyens financiers
- Complémentarité s’améliorant entre projets classiques et programmes d’ajustement
- Spécificités de gestion réduisant la complémentarité entre PIN et autres programmes
- Bonne affectation sectorielle. Affectation territoriale insuffisamment justifiée
- Difficulté à travailler avec les entreprises et les associations
- Utilisation réelle de l’aide difficile à établir (absence d’additionnalité)

*REPONSE AUX QUESTIONS D'EVALUATION – QUESTIONS SUR LES MOYENS DE LA COMMISSION***11. USAGE EFFICIENT DES MOYENS NON-FINANCIERS
(PROCÉDURES, ASSISTANCE TECHNIQUE, ETC.)**

CONSTATS

- Déconcentration récente du suivi d'exécution des projets
- Superposition des procédures de gestion européennes et marocaines
- Mise en place quasi systématique d'une assistance technique européenne
- Nombreux et importants retards dans le démarrage des projets

APPRECIATION

- Rigidité et centralisation excessive de certaines règles et procédures
- Circuits de décision trop longs dans les sphères européenne et marocaine
- Préparation insuffisante de certains projets
- Justification parfois rapide de l'assistance technique (notamment permanente)

*EVALUATION GLOBALE DE LA STRATEGIE***SYNTHÈSE – POINTS FORTS****DES AVANCEES NOTABLES VERS LES OBJECTIFS STRATEGIQUES**

→ Institutions, libertés, environnement économique, services de base

COUVERTURE SIGNIFICATIVE DE CERTAINS DOMAINES CLES

→ Appui aux réformes, soutien au secteur privé, services de base

UNE PERTINENCE GENERALEMENT FORTE DE LA PROGRAMMATION

→ Au regard des objectifs stratégiques européens et des priorités marocaines

DES ENGAGEMENTS DE REALISATION TENUS

→ Infrastructures, développement rural, appui aux entreprises, etc.

D'IMPORTANTES IMPACTS ENVISAGEABLES

→ Environnement de l'entreprise, services de base, gestion de l'eau

UNE COOPERATION DE QUALITE AVEC LE GOUVERNEMENT MAROCAIN

→ Mise en œuvre de l'accord d'association. Affectation de l'assistance financière

LA DECONCENTRATION, PREMIER PAS VERS LA SIMPLIFICATION

→ Suivi rapproché des projets. Concertation plus intense avec les partenaires

*EVALUATION GLOBALE DE LA STRATEGIE***SYNTHÈSE – POINTS FAIBLES****RESISTANCES AU CHANGEMENT DE LA SOCIÉTÉ MAROCAINE**

→ Inerties sociologiques, attentisme du secteur privé, gaspillage de la ressource hydrique

FAIBLESSES DE LA COUVERTURE DE L'INTERVENTION DE LA COMMISSION

→ Agriculture, éducation de base, villes / banlieues, fiscalité

RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES RÉFORMES

→ Défaillance des finances publiques → marginalisation de certaines populations

INTERROGATIONS SUR L'AFFECTATION GÉOGRAPHIQUE DE L'AIDE

→ Provinces du nord / villes et banlieues

INSUFFISANTE SYNERGIE DES DIVERS PROGRAMMES EUROPÉENS

→ Modalités différentes de gestion → défaut de complémentarité opérationnelle

CONCERTATION PERFECTIBLE AVEC LES BAILLEURS

→ Information → consultation → coopération

PROCÉDURES INSUFFISAMMENT EFFICIENTES ET RETARDS NOTABLES

→ Superposition de procédures, limites de l'assistance technique

*EVALUATION GLOBALE DE LA STRATEGIE***CONCLUSIONS GÉNÉRALES**

- Limites de l'évaluation
- D'importantes avancées vers la réalisation des objectifs
- Contribution notable de la Commission européenne
- Poursuivre la coopération Euro-Marocaine
- Améliorer l'efficacité
- Renforcer la dimension stratégique de la programmation
- Renforcer la concertation et la coopération entre bailleurs

RECOMMANDATIONS**PRÉSENTATION LOGIQUE DES RECOMMANDATIONS**

(1) Contribuer à la préparation de l'économie et de la société à l'entrée du Maroc dans la zone euroméditerranéenne de libre-échange

(2)

Soutien aux réformes (gestion publique et économie)

(3)

Soutien à la mise à niveau de l'économie, prenant appui sur les réformes

(4)

Prise en compte des populations vulnérables

(5)

Soutien à la démocratie, à la gouvernance, aux droits de l'homme et de la femme

(6)

Intégration de l'environnement, notamment dans les réformes et la mise à niveau

(7), (8), (9), (10) Utilisation plus rationnelle des ressources propres de la Commission et recherche de synergies plus fortes avec les priorités du Gouvernement marocain et les interventions des autres bailleurs

(11), (12), (13) Meilleure utilisation des moyens non financiers de la Commission

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE**

AFFIRMER L'ENTREE DU MAROC DANS LA ZLE
COMME OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATEGIE DE LA COMMISSION.

△ Poursuivre le soutien des réformes, notamment celles relatives à la gestion publique et à l'économie, en engageant par ordre de priorité :

△ le programme d'ajustement de l'administration publique (confirmation)

△ un soutien au cycle de l'éducation de base en termes de qualité

△ un appui à la réforme de la fiscalité

△ une intervention destinée à intégrer le secteur agricole dans la problématique de la ZLE

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE (2)**

AFFIRMER L'ENTREE DU MAROC DANS LA ZLE
COMME OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATEGIE DE LA COMMISSION.

- △ Poursuivre le soutien de la mise à niveau de l'économie en l'articulant mieux sur l'appui aux réformes
- △ maintien de la diversité des soutiens
- △ avec extension du champ d'éligibilité
 - préparation à la zone de libre-échange
 - vulnérabilité aux réformes
 - renouveau du tissu économique

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE (3)**

AFFIRMER L'ENTREE DU MAROC DANS LA ZLE
COMME OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATEGIE DE LA COMMISSION.

- △ Porter attention aux populations vulnérables à la mise en œuvre des réformes et à la mise à niveau de l'économie
- △ Définir des populations cibles : ruraux poussés à l'exode, nouveaux urbains, jeunes chômeurs, femmes à l'écart du développement, etc.
- △ Prendre en compte les déplacements de ces population (internes et externes)
- △ Intégrer cette attention dans l'appui aux réformes et dans les projets du nord

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE STRATÉGIQUE (4)**

AFFIRMER L'ENTREE DU MAROC DANS LA ZLE
COMME OBJECTIF GLOBAL DE LA STRATEGIE DE LA COMMISSION.

- △ Œuvrer à la consolidation de la gouvernance, des droits de l'homme et de la femme, notamment dans le cadre des réformes et de la mise à niveau
 - △ Intégrer ces objectifs en tant que composantes dans les projets et programmes
 - △ Maintenir des actions spécifiques à titre de complémentarité ou d'exemplarité

- △ Prendre en compte l'environnement, notamment dans les réformes et la mise à niveau
 - △ Considérer le patrimoine environnemental comme producteur d'avantages comparatifs
 - △ Introduire l'environnement dans l'appui aux réformes et à la mise à niveau
 - △ Privilégier les projets où l'environnement apparaît comme un avantage comparatif
 - △ Se référer aux conclusions de la conférence d'Helsinki et aux priorités du SMAP.

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE LOGISTIQUE (1)****TOUCHANT A LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS**

- △ Renforcer la complémentarité entre ajustement structurel et projets classiques et donner un contenu stratégique plus fort aux projets localisés
 - △ Une veille sur l'application des réformes (au sein de la Délégation)
 - △ Des projets classiques venant en préparation ou en complément des PAS

- △ Renforcer la coordination entre les différents instruments de la Commission
 - △ Synergie entre PIN et PIR, entre MEDA et autres lignes budgétaires
 - △ Coordination nationale par la Délégation (avec droit d'avis et possibilité d'infléchir)

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE LOGISTIQUE (2)****TOUCHANT A LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS**

- △ Rechercher complémentarité et coordination avec les Etats Membres et les autres bailleurs
 - △ Concertation améliorée avec les Etats Membres
 - △ Coordination plus poussée avec certains EM, différents selon les thèmes
 - △ Généraliser la coopération avec les autres bailleurs

- △ Améliorer l'information des acteurs publics marocains
 - △ Meilleure information des opérateurs et partenaires techniques
 - △ Plan de communication sur l'objectif de constitution d'une ZLE
 - △ Etablissement d'une 'feuille de route' conduisant à la ZLE

- △ Revoir le rôle et la place de l'assistance technique dans les projets
 - △ Interroger systématiquement l'opportunité et le rôle de l'AT européenne
 - △ Procéder à un réexamen général sur la base d'une évaluation

RECOMMANDATIONS**RECOMMANDATIONS D'ORDRE LOGISTIQUE (3)****TOUCHANT A LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS**

- △ Améliorer l'efficacité des procédures
 - △ Déconcentrer encore les responsabilités dans certaines procédures
 - △ Rechercher des simplifications et circuits courts dans la communication
 - △ Inciter le Maroc à rapprocher ses propres procédures de celles en vigueur dans l'UE

- △ Renforcer des capacités techniques de la Délégation
 - △ Compléter la dotation de la Délégation en personnel qualifié
 - △ Accompagner l'accroissement de compétence avec des moyens supplémentaires
 - △ Renforcer l'appropriation de la stratégie de la Commission par l'ensemble du personnel

ANNEXE 6 - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Nom – Prénom	Institution, Organisme	Fonction
COMMISSION EUROPEENNE		
D'AVERSA, Fabio	AIDCO	Administrateur principal
PICCOLO Sergio	AIDCO	Administrateur principal
SLOTHOUWER, H.	AIDCO	Administrateur principal
HEISSENCERGER, Petra	AIDCO	Administrateur principal
PAV, Martin	AIDCO	Administrateur principal
NEUVILLE, Bernard	AIDCO	Administrateur principal
COMBES, Isabelle	RELEX	Administrateur principal
FEIGE, Tomas	RELEX	Administrateur principal
BAEZA, Laura	RELEX	Chef d'Unité adjoint
GRIPPA, Gianluca	RELEX	Desk Maroc
LATORRE	DG Budget	Administrateur principal
Dr Athena MOURMOURIS	DG environnement	Co-ordinator for environmental co-operation in the Mediterranean
Délégation de la Commission européenne au Maroc		
DOYLE, Sean		Chef de Délégation
RUYSSSEN, Olivier		Premier Conseiller
DE LA CABALLERIA, Jorge		Conseiller
VANDERMISSEN, Alain		Conseiller
ABRIAL, Marlène		Chargée de projet
BOUTAYEB, Noureddine		Chargé de projet
CERINI, Alessandro		Chargé de projet
GONFARD, Jean-Claude		Chargé de projet
HEINEMAYER, Friedrich		Chargé de projet
JAOUI, Hamid		Chargé de projet
LAURENT, Martial		Chargé de projet
LUPO, Mauro		Chargé de projet
MARINI, Pietro		Chargé de projet
MARQUION, Monique		Chargée de projet
MARTIN, Alicia		Chargée de projet
DEY, Louis		Chargé de projet
SKALLI, Driss		Chargé de projet

ETATS MEMBRES

LEHMANN-RICHTER, Rolf	Ambassade d'Allemagne	Conseiller de Coopération
GENEVEY, Rémi	Agence Française de Développement - PROPARCO	Directeur
DEBERRE, Jean-Christophe	Ambassade de France au Maroc	Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
DERRAC Michel	Ambassade de France Mission économique	Chef de Mission Économique
CHOBLET Frederic	Ambassade de France Mission économique	Chef du service financier
MENDOCA MOREIRA Joaquim	Ambassade du Portugal	Directeur, conseiller commercial
FERNANDEZ PENA Juan	Agence espagnole de coopération AECI	Directeur
ANGER Gerhrard	GTZ – Projet Mise à niveau de entreprises	Conseiller
AHLOULAY Fatima	British Council	Project Officer

AUTRES BAILLEURS

Ranaivoondrambola Olivier	PNUD	Representant resident adjoint
Mr Gutierrez	BEI	Desk Maroc
VOGT Achim	Représentant résident	Fondation Friedrich Ebert
HEROUX Pierre	Ambassade du Canada	Premier secrétaire et chef de la section coopération

GOVERNEMENT

JROUNDI CHOUJAA, Saïda	Ministère de la Santé	Directrice des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires
KADDAR, Miloud	Ministère de la Santé, UGP PAGSS	Conseiller technique principal
LAMRINI, Ahmed	Ministère de l'Education Nationale	Secrétaire Général
HDDIGUI, El Mostafa	Ministère de l'Education Nationale	Directeur de l'Action Pédagogique
BENSOUDA, Mourri El Abed	Ministère de l'Education Nationale, Direction des Etudes, des Statistiques et de la Planification	Chef de la Division des Etudes et Statistiques
LAKRAD, Milhoud	Ministère de l'Education Nationale	Directeur de l'Unité de Gestion de Programme
JADER, Hammou	Ministère Chargé des Eaux et Forêts	Directeur du Développement Forestier
FILALI, Fadil	Ministère Chargé des Eaux et Forêts, Direction du Développement Forestier	Chef du Service des Bassins Versants
OMERANI, Abdeslam	Ministère Chargé des Eaux et Forêts, Direction du Développement Forestier	Chef de la Division de la Conservation des Eaux et du Sol

AMRANI, Hassan	Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces et Préfectures du Nord	Directeur Général
ZOUGGAR, Abdesslem	Ministère de l'Équipement	Directeur Général de l'Hydraulique
CHOUQI, Mouloud	Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Hydraulique	Chef du Service Financement
CHAOUNI, Mohamed	Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Hydraulique	Chef de la Division Législation des Eaux
BENSAID, Samir	Office National de l'Eau Potable	Directeur de l'Assainissement et de l'Environnement
FASSI FIHRI, Ali	Office National de l'Eau Potable	Directeur Général
KHALIFA, Nawal	Office National de l'Eau Potable, Direction Générale	Chargée de mission
BZIOUI, Mokhtar	Ministère de l'Équipement, Direction Générale de l'Hydraulique	Directeur de la Recherche et de la Planification de l'Eau
SIJILMASSY Fathalla	Ministère des affaires étrangères et de la coopération	Directeur des affaires européennes
BENCHAKROUN,	Ministère des Affaires Etrangères	Directeur des Affaires Consulaires et Sociales
MAJDI Mohammed	Ministère des Affaires Etrangères	Chef de la division des affaires juridiques
EL OUIDANI, Bouchta	Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Consulaires et Sociales	Chef de la Division des Etudes et des Convention Administratives
LOUDYI Mohamed	Ministère des Finances,	Directeur du Trésor
BENNANI, Abdellatif	Ministère des Finances	Directeur du Budget
Mr RAIS	Ministère des Finances, Direction du Budget	Adjoint au Directeur du Budget
BENABDERRAZIK, Hassan	Ministère de l'Agriculture	Secrétaire Général
M. SQUALLI	Ministère des Droits de l'Homme	Directrice
M. LARAICHI	Ministère de la justice	Directeur budget et équipement
JEBBOUR Ahmed et les membres de l'UGP Qualité	Ministère de l'industrie, Direction de la Qualité	Chef de l'UGP Qualité
ZIDOUH Abderrahman	Ministère de la jeunesse et des sports	Secrétaire général
EL MOUNABIH Alami	Ministère de la jeunesse et des sports	Directeur de la jeunesse et de l'enfance
BELLARRAB Yassine	Ministère de la jeunesse et des sports	Responsable de la cellule insertion des jeunes
ABERRAHIM	Ministère de la communication	Directeur
OULAYAd Lahsen	Ministère de la culture	Chef d'unité et de gestion de projet
AMELLAL El Hachemi	Ministère de la culture	Gestionnaire administrateur

LOQMANI Asma	Ministère de la culture	Comptable UGP MEDA
FETTANE Mustapha	Ministère de la culture	Architecte coordinateur
EL HACHRAOUI	Ministère de la culture et du patrimoine	Directeur
ZIANI	Ministère de la culture et du patrimoine	Chargé de recherche à la direction
BENMOUSSA	Ministère de la formation professionnelle	
BENCHERIF	Ministère de la formation professionnelle	Chef de l'UGP Formation professionnelle
BENKHALIL Nouredine	Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences ANAPEC	Directeur général adjoint
BENABDENNEBI Ouafae	Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences ANAPEC	Directrice R & D
BENABDENNEBI Ouafae	Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences ANAPEC	Directrice R & D
SECTEUR PRIVE		
ALAOUI BENHACHEM Omar	Caisse Centrale de garantie	Directeur
AYOUCHE Mohcine	Confédération générale des entreprises marocaines (CGEM)	Secrétaire général
DEBARH Adnane	CGEM – Fédération des PME	Secrétaire général
OUKRID Omar	Projet d'appui aux associations professionnelles	Chef de l'UGP
CASTRATARO Paolo	Euro Maroc Entreprise	Directeur du projet Euro Maroc Entreprise
TAJ Omar	Euro Maroc Entreprise	Chargé des opérations
BERNARD Olivier	Euro Maroc Entreprise	Administrateur
MOUNIR	Association marocaine de la construction automobile AMICA	Secrétaire général
ELALAMY Hicham	Conseil déontologie des valeurs mobilières - CDVM	Chef de département encadrement du marché
SKALLI M'Hamed	CGF Group, valeurs mobilières	Associé
COTTAREL Jacques	Assurances AXA	Président directeur général

SOCIETE CIVILE

TOZY Mohammed	Université de Casablanca	Professeur de sciences politiques
HOUFEIDI SETTAR Jamillah	Faculté de droit Casablanca	Professeur en droit
BELKOUCH El Habib	Centre de documentation, d'information et de formation en matière de droit de l'homme Centre pour l'information et l'assistance technique pour les femmes victimes de la violence et de la discrimination sexuelle	Directeur
ELMADAD Khadija	Université Hassan II	Professeur de Droit, Titulaire de la Chaire de l'Unesco
Un groupe de 21 étudiants	Université Hassan II, UFR Partenariat Euro-méditerranéen	Etudiants en DEA
BENSEGHIR Mohamed	Université de Casablanca	Professeur en droit privé
LAASADI Abdelatif	Centre Cinématographique Marocain	Chef de la division de la promotion et de la coopération
ROUIJEL Abderrahmane	Association bourregreg	Président
RHAMIRI, Khadija	Union Marocaine du Travail	Secrétaire générale de l'Union régionale de Rabat
BEN MASSAOUD, Rachida	Union Socialiste des Forces Populaires	Membre du Comité national
BEKKALI, Mohammed	Union Socialiste des Forces Populaires	Député de Fès
ZAINABI, Mohammed	Union générale des travailleurs du Maroc	Membre du Bureau exécutif
DAOUDI, Lahcen	Parti de la Justice et du Développement (PJD)	Membre du Secrétariat Général

ANNEXE 7 - LISTE DES PROJETS

Etat d'avancement : AV : *avorté* CF : *clôturé financièrement* EC : *en cours*
 CT : *clôturé techniquement* EP : *en préparation*

REF. MIS2	LIBELLE OFFICIEL DU PROJET	ligne Budg.	ETAT	Benef.	Budget UE	Budget Benefi-ciaire + Autres	Montant Total
?	Projet d'appui à la prise en charge des MST	B7-6211	EC	M.Santé	1 135 000		1 135 000
1995/2198	Programme de Développement du Secteur Privé (EME 21,9 Mio) - Avenant n°3	B7-4100	EC	EME			23 000 000
1995/2243	Introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans le cursus scolaire Avenant n° 1	B7-7050	EC	Min. DH	350 056	44 991	395 047
1996/0083	Facilité Ajustement Structurel	B7-4100	CF		120 000 000	0	120 000 000
1996/0085	Eau et assainissement en milieu rural - PAGER Avenant n° 1	B7-4100	EC	ONEP/ DGH	40 000 000	9 120 000	49 120 000
1996/0259	Soutien à l'éducation de base	B7-4100	EC	M.Ed.N.	40 000 000	0	40 000 000
1996/0294	Routes et pistes rurales au Nord du Maroc - Avenant n°1	B7-4100	EC	M.Equ. DRRCR	30 000 000	2 684 648	32 684 648
1996/0333	Appui à la société civile	B74100	CF			0	0
1996/0334	Programme intégré d'appui aux associations marocaines de développement	B7-4100	CF	ONG à identifier	4 000 000	0	4 000 000
1997/0014	Appui aux microentreprises	B74100	AV				
1997/0016	Mise à niveau de la formation professionnelle	B74100	AV				
1997/0071	Indentification progr.Normalisation,accréd.& cert.	B74100	CF		41 000		41 000
1997/0076	Séminaire de formation des travailleurs sociaux (assistantes sociales) du terrain dans le cadre du travail social international	B74100	CF		4 415		4 415
1997/0441	GEFRIF II - Protection et Gestion Participative des Ecosystèmes Forestiers du Rif	B7-6200	EC	M.Agr. / E&F	1 950 000	402 000	2 352 000

REF. MIS2	LIBELLE OFFICIEL DU PROJET	ligne Budg.	ETAT	Benef.	Budget UE	Budget Benefi-ciaire + Autres	Montant Total
1997/0443	Appui au Développement Rural Intégré (DRI et GRN)	B7-4100	EC	M.Agr. / E&F	28 400 000	13 239 000	41 639 000
1997/0587	Appui à la mise à niveau de l'enseignement technique et de la Formation Professionnelle au Maroc Avenant n° 2	B7-4100	EC	M.Empl.	38 000 000	35 600 000	73 600 000
1997/0748	Ligne Chaabi- Création d'emplois dans les provinces du Nord du Maroc	B7-4082	CF	Bq Pop	6 279 000		6 279 000
1997/0749	Ligne Chamal- Création d'emplois dans les provinces du Nord. Maroc	B7-4082	CF	GPBM	6 835 000		6 835 000
1997/0775	Cultures alternatives dans le Rif marocain (II) - "Projet "Ligne Drogue"	B7-6210	EC	Ag.du N	880 000	151 800	1 031 800
1997/0782	Actions, soins et prévention en toxicomanie (B7-6210/0782-01/97)	B7-6210	EC	SOS Drogue	300 000		300 000
1997/0784	Ligne de Financement et de Garantie Agricole - CNCA Nord I - Projet "Ligne Drogue"	B7-6210	EC	CNCA	2 700 000		2 700 000
1997/0785	Ligne de Financement et de Garantie Agricole - CNCA Nord II" - Projet "Ligne Drogue"	B7-6210	EC	CNCA	2 400 000	2 300 000	4 700 000
1997/0864	Appui aux activités de la Chaire - CE/UNESCO pour les Droits de l'Homme Avenant n°1	B7-7050	CF	Fac. Droit	259 449	82 905	342 354
1997/0910	Projet d'action dans le domaine socio-professionnel en milieu carcéral Avenant n° 1 1/12/00 - Avenant n° 2	B7-7050	EC	M.Just.	250 654	62 699	313 353
1997/0911	Projet de promotion des droits de la femme	B7-7050	EC	Min.DH	163 648	162 732	326 380
1997/0921	Projet de promotion des droits de l'enfant Avenant n° 1	B7-7050	EC	Min.DH	60 573	17 713	78 286
1998/0107	Appui urgent à l'ANRT Contrat ICEA (Volet Procédures de régularisations) = DEGAGEMENT LE 09/11/2000 =	B74100	CF		120 925		120 925
1998/0109	Appui à la gestion du secteur de la santé (PAGSS)	B7-4100	EC	M.Santé	20 000 000	2 600 000	22 600 000
1998/0119	BEI - Assainissement des villes impériales MARRAKECH - Bonification d'intérêt	B7-4100	EC		7 575 000		7 575 000

REF. MIS2	LIBELLE OFFICIEL DU PROJET	ligne Budg.	ETAT	Benef.	Budget UE	Budget Benefi-ciaire + Autres	Montant Total
1998/0148	Actions en faveur des jeunes par le développement du sport	B7-4100	EC	M.J&Sp	6 000 000	3 860 000	9 860 000
1998/0322	BEI - Reconversion compétitive des entreprises marocaines - Capitaux à risques	B7-4100	EC		45 000 000	0	45 000 000
1998/0414	Appui au Programme pour la Promotion de la Qualité - Normes	B7-4100	EC	MICEM / DQN	15 500 000	14 200 000	29 700 000
1998/0504	Appui au Ministère de la Privatisation - Avenant n° 1	B7-4100	EC	M.Fin.	5 000 000	0	5 000 000
1998/0512	Appui au programme de régularisation et de libération des télécommunications	B7-4100	CF		0	0	0
1998/0513	Appui urgent à l'ANRT - Contrat DETECON (Volet ressources humaines et financières)	B7-4100	CT	ANRT	132 300		132 300
1998/0532	Développement participatif des zones forestières et péri-forestières de la Province de Chefchaouen	B7-4100	EC	MCEF	24 000 000	10 944 000	34 944 000
1998/0536	Appui aux institutions financières de garantie aux PME	B7-4100	EC	CCG/ DAD	30 000 000	0	30 000 000
1999/0040	BEI - Assainissement villes marocaines SETTAT - Bonification d'intérêts	B7-4100	EC		2 200 000		2 200 000
1999/0074	BEI - Assainissement villes marocaines MEKNES - Bonification d'intérêts	B7-4100	EC		5 950 000		5 950 000
1999/0084	Etude socio-économique de la "Rocade méditerranéenne"	B7-4100	CT	M.Equ. DRRCR	266 560	0	266 560
1999/0086	Appui à la pêche artisanale - DEGAGE LE 18/12/2001-CONVENTION NON SIGNEE - REGLE N+1	B7-4100	CF	MPM	0	0	0
1999/0101	Habitat Social à Tanger	B7-4100	EC	ANHI	7 000 000	7 450 000	14 450 000
1999/0102	Aménagement hydro-agricole du périmètre de SAHLA au Nord de la Province de Taounate	B7-4100	EC	M.Agr. / E&F	28 649 598	4 704 811	33 354 409
1999/0104	Etude d'impact de l'accord d'Association (ZLE) - Avenant n°1	B7-4100	EC	M.Fin. DPEG	1 300 000	144 000	1 444 000

REF. MIS2	LIBELLE OFFICIEL DU PROJET	ligne Budg.	ETAT	Benef.	Budget UE	Budget Benefi-ciaire + Autres	Montant Total
1999/0111	Rocade Méditerranéenne	B7-4100	EC	M.Equ. DRRCR	80 000 000	4 800 000	84 800 000
1999/0115	Appui aux associations professionnelles (PAAP) - Avenant n° 1	B7-4100	EC	CGEM	5 000 000	1 550 000	6 550 000
1999/0130	Appui à la création d'emploi	B7-4100	EC	ANAPEC	3 300 000	0	3 300 000
1999/0152	Appui au Ministère du Développement Social, la Solidarité, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	B7-4100	EC	M.Empl.	1 720 000	88 000	1 808 000
1999/0153	Appui à la cartographie "GEOFORMA"	B7-4100	EC	MICEM / DQN	5 000 000	2 324 373	7 324 373
1999/0154	Réseau de maisons de la Culture	B7-4100	EC	M. Cult.	5 000 000	2 753 000	7 753 000
1999/0156	BEI - Assainissement des villes marocaines AGADIR - Bonification d'intérêts	B7-4100	EC		4 700 000		4 700 000
1999/0177	Projet pilote d'appui au micro-credit - Fondation Zakoura	B7-4100	EC	F.Zakoura	700 000	0	700 000
1999/0294	Programme d'appui à la santé de base	B74100	AV			0	0
1999/0352	Gestion des déchets solides urbains à Essaouira	B7-4100	EC	CUE / ONEP	1 935 000	999 000	2 934 000
2000/2061	Appui au Cadastre	B74100B	AV		0	0	0
2000/2062	Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Financier - FAS Financier	B7-4100	EC	M.Fin.	52 000 000	0	52 000 000
2000/2064	Modernisation des Juridictions	B7-4100	EC	M.Just.	27 671 000	6 895 000	34 566 000
2000/2065	Programme d'Appui à la Réforme de la Couverture Médicale - FAS Santé	B7-4100	EC	M.Fin./ M.Santé	50 000 000	0	50 000 000
2000/2069	Développement rural et participatif dans le Moyen Atlas Central - KHENIFRA	B7-4100	EC	MCEF	9 000 000	3 453 000	12 453 000
2002/0359	Programme d'ajustement structurel du secteur de l'eau - FAS Eau	B7-4100	EC	M.Fin./ Int./Equ./Agr.	120 000 000	0	120 000 000
2002/0391	Facilité d'ajustement structurel du secteur du transport	MEDA II / NEW	EP		66 000 000	0	66 000 000

REF. MIS2	LIBELLE OFFICIEL DU PROJET	ligne Budg.	ETAT	Benef.	Budget UE	Budget Benefi-ciaire + Autres	Montant Total
2002/0425	Programme d'appui institutionnel a la libre circulation des personnes	B74100	EP		5 000 000	0	5 000 000
2002/0521	Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc (Projet Arganier)	MEDA II / NEW	EP		10 000 000	0	10 000 000
NEW	Appui à la mise en œuvre de l'accord d'association	MEDA II / NEW	EP		5 000 000	0	5 000 000
NEW	BEI (dépollution industrielle et assainissement liquide)	MEDA II / NEW	EP		30 000 000	0	30 000 000
NEW	Facilitation des Echanges (Report 2001) - Appui direct aux entreprises (EME Bis+ FRI + Qualité)	MEDA II / NEW	EP		61 000 000	0	61 000 000
NEW	Formation professionnelle MEDA II	MEDA II / NEW	EP		50 000 000	0	50 000 000
NEW	Gestion des contrôles frontaliers - (Projet Migrations)	MEDA II / NEW	EP		40 000 000	0	40 000 000
NEW	Programme de réforme de l'administration publique	MEDA II / NEW	EP		81 000 000	0	81 000 000
NEW	Programme TEMPUS MEDA	MEDA II / NEW	EP		8 000 000	0	8 000 000
NEW	Provinces du Nord	MEDA II / NEW	EP		70 000 000	0	70 000 000

ANNEXE 8 - PRINCIPAUX DOCUMENTS UTILISÉS

STRATEGIE MEDITERRANEENNE DE LA COMMISSION

Conclusions et annexes des Conseils européen pertinents en matière de définition et réorientation de la stratégie

- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Lisbonne de juin 1992. V. "Rapport sur l'évolution probable de la politique étrangère et de sécurité commune visant à cerner les domaines se prêtant à une action commune vis-à-vis de pays ou de groupes de pays particuliers".
- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Corfou, 25 juin 1994.
- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Essen des 9 et 10 décembre 1994. V. Rapport du Conseil concernant la future politique méditerranéenne.
- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Cannes 26 juin 1995. Document « Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone-position de l'Union européenne ».
- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Santa Maria da Feira du 20 juin 2000 V. Stratégie commune 2000/458/PESC à l'égard de la région méditerranéenne.
- Conclusions de la Présidence du Conseil européen de Nice, 9 décembre 2000, points 59-61.

Sélection de communications de la Commission 1994-2002

- COM (94) 289 final, "Proposition de règlement du Conseil dans le domaine de la création d'emplois et du soutien aux petites et micro-entreprises dans les pays du Maghreb", 7 juillet 1994.
- COM (94) 427 final, "Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne : établissement d'un partenariat euro-méditerranéen, 19 octobre 1994.
- COM (95) 72 final, "Renforcement de la politique méditerranéenne de l'Union européenne : propositions pour la mise en oeuvre d'un partenariat euro-méditerranéen", du 8 mars 1995. COM(98) 538 final, "Le partenariat Euro-Méditerranéen et le Marché Unique", 23 septembre 1998.
- SEC (98) 695 final, "concernant le cumul euro-méditerranéen des règles d'origine", 19 mai 1998.
- Communication de la Commission concernant la réforme de la gestion de l'aide extérieure, 16 mai 2000, http://europa.eu.int/comm/external_relations/reform_fr/intro/index.htm
- COM (2000) 497 final, "en vue de préparer la quatrième réunion des ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères : un nouvel élan pour le processus de Barcelone", 6 septembre 2000.
- SEC (2000) 603 final, "La nouvelle stratégie de coopération industrielle régionale euro-méditerranéenne", 10 avril 2000
- COM (2001) 384 final, " Proposition de règlement du Conseil visant à promouvoir la reconversion des navires et des pêcheurs qui étaient, jusqu'à 1999, dépendants de l'accord de pêche avec le Maroc", 19 juillet 2001.

Décisions et règlements du Conseil relatifs à la coopération financière dans le cadre de la Politique Méditerranéenne Rénovée et du Partenariat (MEDA I et II)

- Règlement 1762/92 du Conseil, 29 juin 1992 "concernant l'application des protocoles relatifs à la coopération financière et technique conclus par la Communauté avec les pays tiers méditerranéens", JOCE n° L 181, 1er juillet 1992, p. 1.
- Règlement 1763/92 du Conseil, 29 juin 1992 "relatif à la coopération intéressant l'ensemble des PTM", JOCE n° L 181, 1er juillet 1992, p. 5.
- Décision 96/706/CE du Conseil du 6 décembre 1996 concernant "l'adoption d'orientations pour les programmes indicatifs relatifs à des mesures d'accompagnement financières et techniques de la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen (MEDA)", JOCE n° L 325, 14 décembre 1996, p. 20.
- Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23 juillet 1996 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, JOCE n° L 189 du 30/07/1996, pp. 1 – 9, (MEDA I).
- Règlement (CE) n° 780/98 du Conseil du 7 avril 1998 modifiant le règlement (CE) n° 1488/96 en ce qui concerne la procédure à suivre pour adopter les mesures appropriées lorsqu'un élément essentiel pour la poursuite des mesures d'appui en faveur d'un partenaire méditerranéen fait défaut", JOCE n° L 113 du 15 avril 1998.
- Règlement (CE) n° 2698/2000 du Conseil du 27 novembre 2000 modifiant le règlement (CE) n° 1488/96 relatif à des mesures d'accompagnement financières et techniques (MEDA) à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, JOCE n° L 311, 12 décembre 2000, p. 1. (MEDA II).

Rapports annuels sur le programme MEDA et Meda démocratie

- "Rapport annuel du programme MEDA 2000"
http://europa.eu.int/comm/europaid/reports/meda_2000_fr.pdf
- Rapport annuel du programme MEDA 1999 20/12/2000
http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/report1999_fr.pdf
- "Mise en oeuvre du programme MEDA - Rapport annuel. 1998", DGI b, p. 4.
<http://www.euromed.net/MEDA/reports/meda98fr/meda98fr-39.htm>
- Rapport sur le programme "Meda-démocratie 1996-1998", Commission européenne, 1998, http://europa.eu.int/comm/scr/evaluation/evinfo/med/951460_ev.html

Réunions des Ministres des Affaires étrangères

Les conclusions de ces réunions sont disponibles via :

- http://europa.eu.int/comm/external_relations/med_mideast/euro_med_partnership/key_doc_barcelo_process.htm
- Première conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone, 27 et 28 novembre 1995. Déclaration de Barcelone (y compris Programme de travail annexé).
- Deuxième conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Malte, 15 et 16 avril 1997. Conclusions de la présidence.
- Réunion *ad hoc* intermédiaire de Palerme 4 et 5 juin 1998. Déclaration de Robin Cook.

- Troisième conférence euro-méditerranéenne de Stuttgart, 15 et 16 avril 1999. Conclusions du Président.
- Réunion de "think tank" de Lisbonne, 25 et 26 mai 2000.
- Quatrième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des Affaires étrangères ", Marseille, 15 et 16 novembre 2000), Conclusions formelles de la Présidence.
- Réunion euro-méditerranéenne intermédiaire des Ministres des affaires étrangères, Bruxelles, 5 et 6 novembre 2001, conclusions de la Présidence.
- Cinquième conférence euro-méditerranéenne des Ministres des affaires étrangères, Valence 22-23/04/2002, conclusions de la Présidence et Plan d'Action

Réunions ministérielles sectorielles

- Conférences ministérielles euro-méditerranéenne sur le commerce, Bruxelles, mai 2001, Tolède, 19 mars 2002.
- Réunion des Ministres de l'industrie : Bruxelles, mai 1996; Klagenfurt, octobre 1998; Limasol, juin 2000, Malaga 10 avril 2002.
- Réunion des Ministres de l'Environnement : Helsinki, novembre 1997.
- Eau : Marseille, novembre 1996; Turin, octobre 1999.
- Energie: Trieste, juin 1996; Bruxelles, mai 1998.
- Réunion des Ministres de la Culture : Bologne, avril 1996; Rhodes, septembre 1998.
- Réunion des Ministres de la Santé : Montpellier, décembre 1999.
- Société de l'information : Rome, mai 1996.

Document d'information de la Commission européenne

- Direction Générale "Relations extérieures", Direction Moyen et Proche-Orient, Méditerranée Sud, Unité Maghreb, "Union Européenne - Maghreb, 25 ans de coopération", 2001.
- Commission européenne, "Les Relations UE/Maroc", 10/10/2001, http://europa.eu.int/comm/external_relations/morocco/intro/index.htm
- Commission Européenne, Rapport sur les cinq premières années de mise en oeuvre du SMAP, 2002

PARTENARIAT EURO-MAROCAIN

Accords de coopération et d'association et protocoles pertinents

- Accord de coopération CEE - Maroc, signé à Rabat le 27 avril 1976 (entré en vigueur le 1^{er} novembre 1978), JOCE n° L 264, 27 septembre 1978, p. 1.
- Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, signé le 26 février 1996 (entré en vigueur le 1^{er} mars 2000), JO n° L 70 du 18 mars 2000, p.1.
- Protocole financier CEE - Maroc, signé à Bruxelles le 20 juin 1991 (entré en vigueur le 1^{er} juillet 1993), JOCE n° L 352, 2 décembre 1992, p.13.
- Protocole additionnel CEE - Maroc, JOCE n° L 224, 13 août 1988, p.17.

Documents de programmation

- Commission Européenne - Programme indicatif 1996 – 1998 – (date : 28/10/1996)
- Commission Européenne - Mise à jour du programme indicatif Maroc pour 1997-1999
- Délégation de la Communauté Européenne au Royaume du Maroc - Lettre d'information description du Programme MEDA 1996-99
- Commission Européenne – PIN 2000-2002 - Programme MEDA : projets engagés 1995-2001
- Commission Européenne - Partenariat euro-méditerranéen - Document de stratégie par pays - 2000-2006 – Maroc
- Commission Européenne – MEDA Programme – Financing Plan 2001 – Morocco
- DG Relex à Euroep aid – Bon de commande – 2001
- Regional Strategy Paper 2002-2006, Regional Indicatif Programme

Convention de financement – Ajustement structurel

- Commission Européenne - Les facilités d'ajustement structurel mises en oeuvre dans le cadre du programme MEDA –
- Note d'information présentée au Comité MED (date : 26/09/2001)
- Convention de Financement Spécifique entre la Communauté Européenne et le Royaume du Maroc – Programme d'Ajustement Structurel du Secteur de l'eau au Maroc
- Convention de Financement Spécifique entre la Communauté Européenne et le Royaume du Maroc – Programme d'Appui à la Réforme de la Couverture Médicale
- Convention de Financement Spécifique entre la Communauté Européenne et le Royaume du Maroc – Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Financier Marocain

Evaluations

- CERFE – Rome - Evaluation du programme « Alimentation en eau potable de petits centres » au Maroc – Version finale – (date : 06/1996)
- Euronet Consulting - Projet « Soutien à la recherche scientifique au Maroc » (SEM/03/204/017) – Evaluation finale – (date : 06/1999)
- Euronet Consulting - Renforcement de l'enseignement scientifique et technologique au Maroc – Rapport de mission – final – (date : 02/08/1999)
- Euronet Consulting - Evaluation finale du projet SEM/204/012 de renforcement des structures de formation dans le secteur textile et cuir au Maroc– Rapport final (date : 07/02/2000)
- Agrifor - Rapport final d'Evaluation à mi-parcours du projet « Aménagement et mise en valeur en Bour de la Zone de Doukkala » - (date : 01/2002)
- CERFE – ROME - Alimentation en eau potable et assainissement des petits centres I + II – (date : 06/1996 +10/1999)
- EURONET CONSULTING - Aménagement agricole du Haouz Central et de la Tessaout Aval - mi-parcours – (date : 03/1999)
- C.E.P.T. - Appui aux fonds de développement agricole (FDA) - mi-parcours – (date : 04/2000)

- I.D.I. - Programme de Développement du Secteur Privé (EME 21,9 Mio) - mi-parcours – (date : 01/2000 + 08/04/2002)
- EURONET CONSULTING - Appui aux secteurs prioritaires du système de formation. - mi-parcours + finale – (date : 06/2001)
- Appui à la santé maternelle et néonatale – finale (date : 01/2002)
- EURONET CONSULTING - Ligne de Financement et de Garantie Agricole - CNCA Nord I - Projet "Ligne Drogue" - mi-parcours – (date : 06/1996)
- EVA – EU ASSOCIATION, *Evaluation of financial assistance for the Mediterranean countries managed by the EIB on behalf of the EC*, Final Report, May 2001
-

AUTRES DOCUMENTS

Autres bailleurs

- Conseillers Economiques et Commerciaux des Etats Membres de l'Union Européenne au Royaume du Maroc - Rapport Biennal– 1999 – 2000 – (date: 21/09/2001)
- International Monetary Fund - Staff Report for the 2001 Article IV Consultation – (date: 20/06/2001)
- World Bank / IFC - country assistance strategy of the World Bank Group for the Kingdom of Morocco – (date: 09/05/2001)

Documents du Maroc

- Mission du Royaume du Maroc auprès des Communautés européennes -
- Note Verbale – Déclaration ministérielle relative à la création d'une zone de libre échange entre les pays arabes méditerranéens – (date : 22/05/2001)
- Royaume du Maroc - Première session du Conseil d'Association entre le Maroc et l'Union Européenne – (date : 09/10/2000)
- Royaume du Maroc – Premier Ministre – Ministère de la Prévision Economique et du Plan - Résumé du projet de Plan de Développement Economique et Social 2000 – 2004 – (date : 07/2000)
- Ministère de L'Aménagement du Territoire de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, Plan d'Action National pour l'Environnement.
- Royaume du Maroc, Axes stratégiques de développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume, 1996
- Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume, Coopération Européenne dans les Préfectures et Provinces du Nord (Bilan et perspectives), juin 2002
- Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume, Programme Economique et Social Intégré (Bilan et perspectives), juin 2002

Autres sources

- Rapport des Chefs de Mission à Rabat sur la situation des Droits de l'Homme et des réformes en cours au Maroc (CFSP/PRES/LIS/1001/00 LIMITE 120500)
- Directives de négociations à la Commission concernant la révision des protocoles agricoles avec le Maroc, la Tunisie et Israël (doc.10423/00 MED 48 AGRI 93 RESTREINT)
- Directives de négociation à la Commission en vue d'instaurer un nouveau cadre de relations et de coopération avec le Maroc dans le secteur de pêche (doc. 11213/99 PECHE 173 RESTREINT)
- Association Marocaine de Prospective AMP, La Problématique de L'Eau au Maroc, Janvier 2001

ANNEXE 9 - CAHIER DES CHARGES



COMMISSION EUROPÉENNE

EuropeAid bureau de coopération

Affaires générales

Évaluation

EVALUATION DE LA STRATEGIE-PAYS DE LA COMMISSION POUR LE MAROC

CAHIER DES CHARGES

Cahier des Charges

Evaluation de la Stratégie-Pays de la Commission Européenne MAROC

Introduction: cadre, historique et objectifs de l'évaluation

1.1 L'évaluation systématique et opportune de ses programmes de dépenses a été définie comme une priorité de la Commission européenne (CE), et ce afin de rendre compte de la gestion des fonds attribués et de promouvoir une culture d'apprentissage dans toute l'organisation. L'accent mis sur *l'impact* dans le cadre des programmes des Directions Générales des Relations Extérieures, vise d'une part à favoriser une gestion basée sur les résultats et d'autre part à encourager les gouvernements partenaires à focaliser leurs politiques de manière optimale.

1.2 Les services de la Commission ont demandé à l'Unité Evaluation de EuropeAid Office de Coopération d'entreprendre cette nouvelle étude. Cette demande a été confirmée par le Conseil d'administration de EuropeAid Office de Coopération lors de sa réunion du 29 novembre 2001. L'évaluation répond à la nécessité selon laquelle toutes les stratégies-pays/programmes-pays doivent être régulièrement évaluées.

1.3 La coopération de la CE avec le Maroc est ancrée dans le processus de Barcelone, une politique de proximité qui reflète l'importance politique et stratégique de la région Méditerranée pour l'UE. Les objectifs principaux de cette coopération, exposés dans la déclaration de Barcelone (1995), sont :

- La création d'une zone de paix et de stabilité basée sur des principes fondamentaux incluant le respect des droits de l'homme et la démocratie,
- La création d'une zone de prospérité commune par l'établissement progressif du libre échange entre l'UE et ses partenaires méditerranéens,

- L'amélioration de la compréhension mutuelle entre les peuples de la région et le développement d'une société civile active.
- Ce processus est soutenu par l'accord d'association entre le Maroc et l'UE (signé en 1996, ratifié en 2000) qui prévoit le dialogue politique, le libre échange entre le Maroc et l'UE, et diverses formes de coopération.
- Le programme MEDA (MEDA I 1996, MEDA II 2000) fournit l'aide financière nécessaire à la réalisation des objectifs de l'accord d'association et du processus de Barcelone.
- Pour ce qui concerne MEDA I, au niveau opérationnel, la coopération avec le Maroc est régie par la convention Cadre MEDA (1997) qui définit les clauses générales de la mise en œuvre et par le Programme Indicatif National 1996-1999 (PIN) qui définit les priorités et les secteurs de la coopération avec le Maroc. MEDA II a introduit une meilleure forme de programmation et des documents de stratégie pays sont établis. Le document de stratégie pays Maroc 2002/2006 décrit les objectifs de coopération de l'UE, la réponse politique et les domaines prioritaires de coopération, sur la base d'une analyse de la situation politique et socio-économique du Maroc. Le PIN expose plus en détail la coopération avec le Maroc, indiquant les programmes, les résultats attendus et les conditions à respecter dans les domaines de coopération prioritaires pour la période 2002/2004.

1.4 L'objectif de cette évaluation pays est de fournir à la Commission les résultats et de tirer les leçons clés de l'expérience passée et en cours de la Commission dans sa politique de coopération avec le Maroc. En tenant compte du cadre politique, économique, social et environnemental du Maroc, elle présentera les résultats et leçons, avec un ensemble de recommandations détaillées, dans un rapport conçu principalement pour fournir aux responsables politiques et aux managers de la Commissions une aide précieuse pour la mise en œuvre de la stratégie-pays actuelle. L'évaluation fournira également à la Commission un cadre d'analyse pour les évaluations finales et ex-post de la stratégie-pays 2002/2006.

3 Les éléments de base de l'évaluation

L'évaluation comprendra 4 composantes principales (structuration, collecte de données, analyse, jugement). Elle sera basée sur 5 critères d'évaluation (impact, pertinence, efficacité, efficacité, durabilité) et elle sera conduite en 3 phases (phase documentaire, phase de terrain, phase de "rapport").

4 Le champ de l'évaluation

L'étude couvrira ce qui suit:

- i. une évaluation de la coopération de la CE avec le Maroc au cours de la période 1996/2001 en mettant l'accent sur les programmes indicatifs nationaux (PIN) de 1996-99 . Si cela s'avère nécessaire à une meilleure compréhension du programme indicatif, les consultants devront prendre en considération une période de temps avant 1996;
- ii. une évaluation des progrès en général, et notamment de la pertinence, de la logique et de la cohérence, ainsi que des impacts attendus, du PIN 2000/2002.

- iii. une évaluation de la pertinence, la logique et la cohérence, ainsi que des impacts attendus de la stratégie-pays (2002/2006) et du PIN 2002-2004.
- iv. En prenant en compte les résultats du point (iii), une contribution à la structuration d'un cadre d'analyse pour les évaluations finales et ex-post de la stratégie 2002/2006.

5 Structure et suivi de l'évaluation

5.1 GROUPE DE PILOTAGE

Les progrès de l'évaluation seront suivis de près par un Groupe de Pilotage de la Commission composé de membres de la famille Relex ainsi que d'autres directions générales compétentes, sous la direction de l'Unité Evaluation.

Ce Groupe de Pilotage agira comme interface entre l'équipe d'évaluation et les services de la Commission. Les membres du Groupe de Pilotage fourniront toutes informations et documentation relatives à l'objet de l'évaluation. Ils donneront également un avis sur la qualité du travail effectué par les consultants. Enfin, le Groupe de Pilotage contribuera au feedback des résultats et des recommandations de l'évaluation dans la conception et la mise en oeuvre du futur programme.

5.2 LES COMPOSANTES ET LES CRITÈRES-CLÉS DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation comporte quatre composantes distinctes: (a) structuration (b) collecte des données; (c) analyse; (d) jugement. L'évaluation doit conduire à un ensemble de conclusions (basées sur les résultats) et à des recommandations connexes.

L'évaluation sera basée sur cinq **critères-clés d'évaluation**: l'impact, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, et l'approche adoptée par les consultants devrait inclure les éléments de base suivants:

- i. identifier, expliquer et hiérarchiser les objectifs de la stratégie-pays de la CE en termes de leur logique et cohérence, leur pertinence par rapport à des objectifs plus généraux de la CE et ainsi qu'aux besoins du pays bénéficiaire, l'impact attendu correspondant à chaque objectif. Il s'agira également d'analyser comment ces impacts attendus s'insèrent dans des contextes plus larges et changeants (sociologique, culturel, économique, politique).
- ii. identifier tous les impacts relevés comprenant les impacts ou les effets inattendus et les poids mort/de substitution (et les comparer aux impacts attendus);
- iii. évaluer l'efficacité : dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints (résultats réels) et dans quelle mesure les interventions ont-elles été efficaces ; ainsi que l'efficience : dans quelle mesure le financement, le personnel, la réglementation, l'administration, le temps et d'autres ressources prises en considération ont-ils contribué à, ou au contraire, ont-ils entravé la réalisation des résultats;
- iv. considérer la durabilité du programme, c'est à dire évaluer si les résultats de la stratégie pourront être maintenus dans l'avenir.
- v. évaluer dans quelle mesure le programme a tenu compte d'une part des questions horizontales (genre, environnement, droits de l'homme, "capacity building", etc.) et d'autre part des aspects de coordination, de complémentarité et de cohérence (comme mentionné dans l'article 177 du traité de Maastricht).

6 Questions évaluatives

En contact étroit avec le Groupe de Pilotage, les consultants proposeront un ensemble de 8 à 10 questions évaluatives ayant trait aux principaux domaines de coopération avec le Maroc. Pour cela, ils devront reconstruire la logique d'intervention, examiner les objectifs de la coopération de la CE avec le Maroc, et classer les objectifs par ordre de priorité. Ils évalueront les objectifs par rapport aux besoins des bénéficiaires, de leurs impacts affichés, de leur logique, contexte et cohérence globale (annexe 3 paragraphe 2.1), y compris les hypothèses, la conditionnalité et les risques attachés à chacun d'entre-eux.

Les questions évaluatives (10 au maximum) seront classées par groupes conformément aux principaux thèmes relatifs à la coopération de la CE avec le Maroc.

Chaque question évaluative fera référence à un ou plusieurs critères d'évaluation (voir point 4.2 ci-dessus). Les consultants devront donc indiquer la relation entre les critères et les questions évaluatives.

De même, chaque question évaluative demandera l'établissement par les consultants de critère(s) de jugement qui à son tour sera lié à des indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs appropriés.

Par exemple, la question évaluative relative à la mise en oeuvre (récurrente dans toute évaluation de stratégie-pays) pourrait être formulée de la manière suivante:

- Dans quelle mesure la mise en oeuvre des activités auxquelles la CE apporte son support, en particulier le choix des bénéficiaires, les instruments de financement et la combinaison des donateurs, a-t-elle facilité la réalisation des objectifs spécifiques pour chacun des secteurs examinés?

Les questions évaluatives devraient conduire les consultants à exprimer un jugement global des programmes et des stratégies de coopération de la CE avec le Maroc.

7 Phases de l'évaluation et rapport

7.1 PHASE DE DÉMARRAGE

Avant de se lancer dans la phase de structuration de cette étude, l'équipe d'évaluation participera à une réunion de démarrage avec l'Unité Evaluation. Celle-ci servira de base à la rédaction d'une note exposant en détail leur compréhension du cahier des charges, leurs questions (éventuelles) sur ce cahier des charges, ainsi que leur approche générale du travail.

7.2 PHASE DE STRUCTURATION

Pendant la phase de structuration de l'évaluation, les consultants examineront toute la documentation relative à la coopération (passée et actuelle) de la Commission avec le Maroc. Cela comprendra des données sur les règlements et les instruments pertinents, ainsi qu'une analyse basée sur des entretiens avec des fonctionnaires de la Commission.

L'équipe devrait également examiner la documentation produite par les institutions marocaines et les autres donateurs.

Pendant ce travail documentaire, les consultants prendront également en considération les méthodes qui sont actuellement employées par d'autres donateurs.

Note intermédiaire (questions évaluatives)

Sur base des informations obtenues les consultants devraient produire une note intermédiaire à l'intention de l'Unité Evaluation. Dans ce document, les consultants présenteront la logique d'intervention de la coopération de la CE avec le Maroc, examineront ses objectifs, sa cohérence interne, et décriront les contraintes, hypothèses et influences externes telles qu'elles apparaissent dans la documentation et ressortent des entretiens. Les consultants devraient également examiner la cohérence externe du programme (par rapport aux autres politiques de l'UE, aux besoins et aux politiques du pays, à d'autres donateurs, à d'autres facteurs géopolitiques). L'équipe d'évaluation inclura également dans le rapport susmentionné les questions évaluatives (définies suivant les étapes décrites au point 5.)

Structuration de l'évaluation

Une fois les questions évaluatives validées par le groupe de pilotage, les consultants devront (pour chaque question) :

- étudier les objectifs-clés et leur ordre de priorité, et évaluer (a) leur relation avec les besoins; (b) les impacts attendus par objectif; (c) leurs logique, contexte et cohérence globale, y compris les hypothèses, la conditionnalité et les risques liés à chacun d'entre-eux;
- identifier des *critère de jugement* appropriés et sélectionner des *indicateurs* quantitatifs et qualitatifs appropriés pour chaque critère de jugement (ce qui permettra de déterminer le champ d'application et les méthodes de collecte de données).

Sur la base des questions évaluatives et de leurs critères de jugement et indicateurs associés, l'équipe identifiera et exposera alors des propositions pour ce qui suit :

- i. méthodes appropriées *de collecte de données et d'informations* tant à Bruxelles qu'au Maroc - littérature, interviews à la fois structurées et non structurées, questionnaires, séminaires ou ateliers, études de cas, etc. - en indiquant leurs limites et en décrivant comment les données devraient être corroborées pour valider l'analyse;
- ii. *méthodes d'analyse* des informations et données collectées, à nouveau en indiquant leurs limites; *et*
- iii. les bases à utiliser pour émettre *les jugements*, bases qui devraient être directement liées aux critères de jugement établis pendant la première phase mais adaptables si les résultats de la phase terrain l'exigeaient.

Le consultant présentera des exemples concrets pour chacun des points ci-dessus.

Contribution à la structuration d'un cadre pour les évaluations finale et ex-post de la stratégie 2002/2006.

L'approche présentée dans le paragraphe 6.1 et 6.2 devrait également guider la présente partie de l'affectation .

Pendant la première phase, une courte mission au Maroc (4 à 5 personnes/jours) peut être envisagée, afin de s'assurer que l'approche adoptée est bien ancrée dans la réalité de pays.

Rapport de Première Phase

Au terme de cette première phase, les évaluateurs présenteront un projet de rapport¹⁰ exposant leurs résultats et détaillant leur approche et la méthodologie proposées pour la phase de terrain de l'évaluation (par exemple la grille analytique pour les études de cas, le modèle d'entretien, des exemples des questionnaires, etc.). La phase de terrain ne commencera qu'après approbation par l'Unité Evaluation de l'approche et de la méthodologie proposées.

Dans ce rapport, les consultants proposeront également une liste d'activités / projets / programmes qui pourraient être retenus en vue d'une analyse approfondie pendant la phase de terrain.

En ce qui concerne le cadre pour l'évaluation de la stratégie-pays 2002/2006, les consultants proposeront l'approche et la méthodologie pour la phase de terrain.

Lorsque le Groupe de Pilotage aura examiné ce projet de rapport, un délais (environ 10 jours ouvrables) sera donné aux consultants afin qu'ils rédigent le rapport final de la première phase.

7.3 PHASE DE TERRAIN

Suite à la réalisation satisfaisante de la première phase, l'équipe d'évaluation procédera à la mission de terrain au Maroc au plus tard début juillet 2002. Le travail sur le terrain, dont la durée (environ trois semaines) sera discutée avec le Groupe de Pilotage, sera entrepris sur la base préalablement exposée dans le rapport de la phase 1 et approuvée par le Groupe de Pilotage et par la Délégation (cf. points 6.2.2/6.2.3/6.2.4). Si, au cours des travaux sur le terrain, des modifications significatives relatives à la méthodologie ou au programme d'analyse sont perçues comme étant nécessaires, celles-ci devraient être présentées au Groupe de pilotage par l'Unité Evaluation.

Au terme de l'étude de terrain, l'équipe (i) présentera à la Délégation un debriefing détaillé sur leurs résultats provisoires, puis (ii) entamera la préparation du rapport de mission de terrain afin de le faire parvenir par courrier électronique au Groupe de Pilotage, par l'intermédiaire de l'Unité Evaluation, au plus tard 10 jours après le retour du terrain. L'équipe procédera également à un debriefing de fin de mission auprès du Groupe de Pilotage.

7.4 PHASE DE RÉDACTION DU RAPPORT

Les évaluateurs procéderont à la rédaction du projet de rapport final suivant la structure exposée à l'annexe 3 et en tenant compte des commentaires reçus au cours des réunions précédentes du Groupe de Pilotage (pour autant que les commentaires leur semblent appropriés). Il convient de noter qu'après avoir répondu aux questions évaluatives –et sur la base de ces réponses– les consultants fourniront une évaluation globale de la stratégie de coopération de la CE au Maroc (voir ci-dessous, annexe 3; § 4.2).

En ce qui concerne l'appui à la préparation de l'évaluation finale de la stratégie-pays 2002/2006, le consultant inclura ce sujet dans le rapport principal (assorti d'une annexe sur ce point).

¹⁰Il devrait être rédigé d'après la structure exposée à l'annexe 2.

Ce *projet de rapport final* sera présenté au Groupe de Pilotage par l'Unité Evaluation (via courrier électronique) au début octobre 2002. Ensuite, trois semaines seront accordées au Groupe de Pilotage afin d'étudier ce projet de rapport. Sur base des commentaires reçus, l'équipe d'évaluateurs apportera les amendements finaux appropriés avant de soumettre leur *rapport final* à l'Unité Evaluation. Les évaluateurs peuvent accepter ou rejeter les commentaires formulés par le Groupe de Pilotage, mais, en cas de rejet, ils devront motiver (par écrit) leur refus (les commentaires et les réponses des consultants seront joints en annexe au rapport).

Après acceptation du rapport final, l'Unité Evaluation procédera *aux activités de diffusion*. L'unité (i) donnera un *jugement formel sur la qualité* de l'évaluation; (ii) préparera un *résumé de l'évaluation* (EvInfo) selon le format standard du CAD, (iii) préparera une *Fiche Contradictoire* présentant les recommandations des consultants ainsi que les réponses des services compétents. Le jugement de qualité, l'EvInfo et la fiche Contradictoire seront publiés sur le site internet de l'Unité Evaluation avec le rapport final.

Les rapports seront rédigés en français.

La qualité de rédaction des rapports doit être excellente. *Les résultats, l'analyse, les conclusions et les recommandations* devraient être approfondis. Ils devraient refléter une approche méthodique et réfléchie, et les liens entre analyse, conclusions et recommandations, ainsi que la séquence de raisonnement devraient être clairs.

Enfin, au terme de l'étude, l'équipe de consultants (ou une partie de celle-ci) pourrait présenter le rapport à la délégation et aux parties concernées au Maroc.

8 L'Équipe d'Evaluation

Cette évaluation devra être effectuée par une équipe ayant une connaissance approfondie ainsi qu'une expérience dans les domaines suivants : analyse de stratégie pays, analyse macro-économique, développement du secteur privé, commerce, développement rural et développement social. Les consultants devront également posséder une formation appropriée et une expérience documentée dans la gestion des évaluations ainsi que des méthodes d'évaluation dans les situations de terrain. L'équipe devra comprendre des consultants familiarisés avec les accords d'association de l'UE et avec le Maroc.

En fonction des questions évaluatives validées par le Groupe de Pilotage, l'équipe pourrait être adaptée si nécessaire.

L'Unité Evaluation recommande vivement que des consultants des pays bénéficiaires soient employés (en particulier, mais non uniquement, pendant la phase de terrain).

9 Calendrier et budget

9.1 CALENDRIER

L'évaluation commencera en avril 2002 et devrait s'achever en novembre 2002 avec la présentation du rapport final de l'étude principale.

Le programme d'évaluation est le suivant :

Activité/rapports	Réunion de SG	Date
Analyse du Cahier des Charges par les consultants	Réunion de démarrage	Rapport prévu pour fin avril
		Réunion du Groupe de Pilotage fin avril
Rapport intermédiaire de phase documentaire	Validation des questions évaluatives	Rapport prévu pour la mi-mai
		Réunion mi-mai
Rapport Final de phase documentaire	Discussion sur le rapport de phase documentaire	Rapport prévu fin mai
		Réunion Groupe de Pilotage mi-juin
Début de la phase de terrain		Début juillet
Rapport de phase de terrain		Fin juillet
	Debriefing sur la phase de terrain, discussion sur le rapport de phase de terrain	Fin juillet
Début de la phase de rédaction du rapport		Début septembre
Projet de rapport final		Fin septembre
	Discussion sur le projet de rapport final	Dernière dizaine d'octobre
Présentation au Maroc		Fin octobre/ début novembre
Rapport final		Mi-novembre

Les dates mentionnées ci-dessus peuvent être modifiées en vue d'améliorer le déroulement de l'évaluation, conformément à l'accord exprimé par toutes les parties intéressées.

9.2 COÛT DE L'ÉVALUATION

Le coût de l'évaluation devrait se situer aux alentours de € 150.000/200.000

Modalités de paiements

30% à l'acceptation du rapport final de phase 1

50% à l'acceptation du projet de rapport final

20% à l'acceptation du rapport final.

Les factures ne seront envoyées à la Commission qu'après confirmation écrite de l'acceptation des rapports par l'Unité Evaluation.

Annexe 1 : documentation officielle clé pour l'évaluation (à titre indicatif)**Généralités**

Déclaration de Barcelone et programme de travail

Déclarations et conclusions des différentes conférences euro-méditerranéennes

Stratégie commune de l'UE pour la région méditerranéenne.

Revisiter le processus de Barcelone (communication de la Commission)

Communication de la Commission en préparation de la conférence euro-méditerranéenne à Valence

Règlement MEDA I

Règlement MEDA II

Orientations pour les programmes indicatifs MEDA

Rapports annuels MEDA

Documents bilatéraux

Accord d'association euro-méditerranéen - Maroc

Programme indicatif national 96/99

Programme indicatif national 00/02

Programme indicatif national 02/04

Document de stratégie de pays 2000/2006 (?)

Document de stratégie de pays 2002/2006

Rapports annuels

Documents du projet et de programme

Évaluations (en anglais seulement)

Evaluation of Economic Cooperation with MEDA (on going)

Evaluation of EC financial Assistance to MED Countries through the EIB (2001)

MEDA global allocation evaluation (2001)

Independent appraisal of the EC Investment Partners financial instrument (1999)

Evaluation of Structural Adjustment Programmes to the MED Countries (1999)

Evaluation of the MEDA Democracy Programme (1999)

Evaluation of the MEDA regulation (1999)

Évaluation des projets et des programmes au niveau de pays (liste à obtenir à partir de EuropeAid)

Documents des autorités locales et d'autres donneurs

Par exemples :

Gouvernement du Maroc : plan de développement économique et social 2000/2004

Rapport de pays de consultation d'article IV du FMI

Évaluation de l'assistance au Maroc de WB

Annexe 2: Aperçu de la structure des rapports

Structure du rapport de phase 1

- Première partie: reconstruction de la hiérarchie, de la logique, des hypothèses liées et des impacts affichés *des objectifs d'intervention de la CE* au Maroc, pour les différentes périodes mentionnées au § 3,1
- Deuxième partie: présentation *des questions évaluatives clés, des critères de jugement* et des *indicateurs* associés.
- Troisième partie: *analyse des informations et données* disponibles à la fin de la première phase et indications de toute donnée manquante, afin d'aider à la préparation du plan de travail pour la phase de terrain.
- Quatrième partie: proposition de la *méthodologie pour la phase de terrain* (méthodes d'enquête, de collecte de données et d'échantillons des informations cherchées) avec proposition et exemples concrets.
- Cinquième partie: proposition de la *méthodologie d'analyse* basée sur des fondamentaux reconnus pour l'Unité Evaluation.

ANNEXE 3

Structure d'ensemble du rapport final

Longueur : le rapport final ne devrait pas excéder 50 pages (y compris le résumé général). Des informations supplémentaires sur le contexte global, le programme ou des aspects globaux de méthodologie et d'analyse devraient être fournies en annexe.

1. Résumé général

Longueur: 5 pages maximum

Ce résumé général doit produire les informations suivantes:

1.1 – But de l'évaluation;

1.2 – Contexte de l'évaluation ;

1.3 – Méthodologie;

1.4 – Analyse et résultats principaux pour chaque question évaluative; jugement général;

1.5 – Conclusions principales; *

1.6 – Recommandations principales. *

** Les conclusions et les recommandations doivent être classées et "prioritisées" en fonction de leur pertinence pour l'évaluation et de leur importance, et elles devraient aussi faire à nouveau référence aux principaux résultats. En ce qui concerne la longueur, les parties consacrées aux conclusions et recommandations devraient représenter environ 40% du résumé général.*

2. Introduction

Longueur : 5 pages

2.1 synthèse de la stratégie-pays et du programme-pays de la Commission: ses objectifs, comment leurs priorités ont été définies et classées, leur logique à la fois *interne* (c'est-à-dire l'existence –ou non– d'un lien logique entre les politiques de la CE et les instruments et impacts prévus) et *externe* (c'est-à-dire par rapport aux besoins du pays, des politiques du gouvernement marocain, et des programmes d'autres donateurs); les hypothèses et les facteurs de risque implicites; les impacts affichés des interventions de la Commission *

2.2 contexte : analyse très brève des dimensions, politiques, économiques sociales et culturelles du Maroc. Bien indiquer les besoins, les potentiels, et les principales contraintes du pays bénéficiaire

2.3 But de l'évaluation : présentation des questions évaluatives et de la façon dont elles permettront d'évaluer la stratégie-pays et le programme.

3. Méthodologie

Longueur: 10 pages

Afin de répondre aux questions évaluatives un certain nombre d'instruments méthodologiques doivent être présentés par les consultants:

3.1 critères de jugement : qui devraient avoir été sélectionnés (pour chaque question évaluative) et avoir été acceptés par le Groupe de Pilotage;

3.2 indicateurs : rattachés à chaque critère de jugement. Ceci à son tour déterminera le champ d'application et les méthodes de collecte de données;

3.3 collecte de données et d'informations : peut consister en l'examen de documents, entretiens, questionnaires, études de cas, etc. Les consultants indiqueront toutes les

limites méthodologiques et décriront comment les données devraient être corroborées afin de valider leur analyse.

3.4 méthodes d'analyse: des données et des informations obtenues pour chaque question évaluative (en indiquant les éventuelles limites);

3.5. Méthodes de jugement

4. Principaux résultats et analyse

Longueur: 20 à 30 pages

4.1 réponses à chaque question évaluative, en indiquant les résultats et les conclusions pour chacune;

4.2 évaluation globale de la stratégie de la CE. Cette évaluation devrait couvrir:

- la pertinence par rapport aux besoins et au contexte global, y compris les priorités de développement du Maroc et la coordination avec d'autres donateurs;
- les impacts réels avérés, de même que les impacts imprévus et les effets de "poids morts" ou de substitution, en comparaison avec les impacts affichés;
- l'efficacité: dans quelle mesure les résultats affichés ont-ils été atteints
- l'efficience: dans quelle mesure les ressources en financement, en personnel, réglementaires, administratives, temps et autres ont-elles contribué ou ont-elles entravé la réalisation des résultats;
- la durabilité : si les résultats peuvent être maintenus avec le temps sans financement de la CE ou autre aide extérieure.

5. Un ensemble complet de conclusions et de recommandations

Longueur: 10 pages

Un ensemble complet de conclusions * et recommandations * (i) pour chaque question évaluative; (ii) comme jugement global du programme et de la stratégie de pays par rapport aux besoins du pays. (En introduction à ce chapitre, les consultants présenteront brièvement les objectifs principaux des programmes de pays et préciseront s'ils ont été atteints ou non)

La conclusion et les recommandations relatives à la préparation d'un système pour les futures évaluations finales et ex-post de la stratégie-pays au Maroc devraient être présentées séparément.

** Toutes les conclusions devraient faire des références croisées, par paragraphe, aux résultats appropriés. Les recommandations doivent être classées et ordonnées selon leur pertinence et leur importance pour le but de l'évaluation (elles feront également l'objet de références-croisées, par paragraphe, aux conclusions appropriées).*